

Table des matières

Rapport de gestion

Énoncés prospectifs	14
Profil	14
Faits saillants de l'exercice	15
Analyse du rendement	16
Situation financière, flux de trésorerie et liquidité	30
Évolution de l'entreprise	36
Initiatives stratégiques et perspectives	37
Risques, incertitudes et occasions	39
Éléments d'ordre comptable	46
Mesures supplémentaires	52
Contrôles et procédures de communication de l'information	55
Contrôles internes à l'égard de l'information financière	55

États financiers et notes

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	56
Rapport des vérificateurs	57
États financiers consolidés	58
Notes afférentes aux états financiers consolidés	62

Revue financière

Rapport de gestion

pour les périodes terminées le 31 août 2009

Ce Rapport de gestion, daté du 27 octobre 2009, a pour but d'offrir aux lecteurs des renseignements supplémentaires et complémentaires sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'Astral Media inc. (« Astral », « Astral Media » ou la « Société ») et devrait être lu parallèlement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes figurant dans le rapport annuel 2009 de la Société, ainsi qu'avec la notice annuelle de la Société.

Des copies de ces documents, de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 27 octobre 2009, des avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, ainsi que d'autres renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Web de SEDAR à www.sedar.com et peuvent également être obtenus, sans frais, sur demande auprès de la secrétaire de la Société à ses bureaux de direction au 2100, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec) H3H 2T3, téléphone : 514-939-5000. Les documents susmentionnés ainsi que les communiqués de la Société sont également disponibles sur le site Web de la Société à www.astralmedia.com.

Tous les montants ci-après présentés sont exprimés en monnaie canadienne. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice 2009.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce Rapport de gestion comprend certains énoncés prospectifs sur le rendement futur de la Société, sur ses activités, ses résultats financiers et sa situation financière. Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document, les termes « croire », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « s'attendre à », « projeter » et autres expressions similaires visent à identifier des énoncés prospectifs, même si ceux-ci ne renferment pas tous de tels termes ou expressions. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles. De par sa nature, toute information prospective est essentiellement incertaine et les résultats réels pourraient être passablement différents des hypothèses, estimations ou attentes exprimées ou contenues dans ces énoncés prospectifs, et par ailleurs, le rendement futur réel sera tributaire d'un certain nombre de facteurs, y compris l'évolution de la technologie, la conjoncture économique, les modifications réglementaires, la concurrence et les changements apportés aux règles ou aux normes comptables, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société (voir « Risques, incertitudes et occasions »). En conséquence, les événements et résultats futurs peuvent être très différents de ce que nous prévoyons actuellement. Nous déclinons toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, à des événements futurs ou à toute autre situation.

PROFIL

Astral Media est l'une des principales entreprises média au Canada et rejoint la population au moyen d'une combinaison de propriétés très ciblées dans le domaine de la télévision, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias interactifs. La Société est le plus grand diffuseur de télévision payante et spécialisée du Canada, en français et en anglais. Elle exploite, à part entière ou avec des partenaires, 20 services de télévision, incluant The Movie Network / HBO Canada, Super Écran, Family, Canal Vie, Canal D, VRAK.TV et TÉLÉTOON. Astral Media est également le plus grand radiodiffuseur au Canada avec 83 stations de radio titulaires d'une licence dans 8 provinces, arborant certaines des marques les plus connues de l'industrie, incluant NRJ, RockDétente, Virgin Radio et EZ Rock. Astral Media Affichage, qui compte parmi les entreprises d'affichage extérieur les plus dynamiques et les plus novatrices du pays, exploite près de 8 000 faces publicitaires situées dans les plus grands marchés du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Astral Media exploite également plus de 100 sites Web offrant un haut niveau d'interactivité et une variété de produits et de services en ligne. La Société emploie environ 2 800 personnes à Montréal, à Toronto et dans plusieurs autres villes du Canada. Les actions d'Astral Media inc. sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles ACM.A / ACM.B.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

- Augmentation de 5 % des produits
- Augmentation de 4 % du BAIIA ⁽¹⁾
- Augmentation de 6 % du bénéfice net des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et les recouvrements d'impôts futurs ^{(2) (3)} (diminution de 188 % du bénéfice net des activités poursuivies)
- Augmentation de 6 % du bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et les recouvrements d'impôts futurs ^{(2) (3)} (diminution de 189 % du bénéfice de base par action des activités poursuivies)
- Les résultats de la Société comprennent une perte de valeur des licences de radiodiffusion, nette des recouvrements d'impôts futurs, d'un montant de 317,5 millions \$
- Remboursement par la Société d'un montant de 120,0 millions \$ de sa dette à long terme
- Lancement du nouveau service de télévision spécialisée de langue française TÉLÉTOON Rétro, le 4 septembre 2008
- Émission par le CRTC ⁽⁴⁾ de ses nouveaux cadres réglementaires pour les services de télévision spécialisée et payante, les distributeurs de radiodiffusion et les télédiffuseurs traditionnels (voir «Cadre réglementaire»), le 30 octobre 2008
- Lancement de HBO Canada, un canal multiplexe de The Movie Network, le 30 octobre 2008
- Lancement de trois nouvelles stations de Virgin Radio à Vancouver, à Ottawa et à Montréal, en janvier 2009
- Lancement, à Montréal, du nouveau réseau d'affichage extérieur Digital de la Société, le premier du genre au Canada, en mai 2009
- Lancement de la marque internationale NRJ au Québec, en juillet 2009
- Confirmation par le CRTC de son autorisation de la demande de licence d'Astral Media Radio pour une station de radio devant desservir le marché d'Ottawa-Gatineau, en août 2009
- Après l'exercice 2009, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'«ACR») a annoncé une entente de règlement avec le gouvernement du Canada portant sur la réglementation des droits de licence de la Partie II. Par conséquent, la Société procédera à la contrepassation de la charge constatée de 12,4 millions \$ pour ces droits courus au cours du premier trimestre de l'exercice 2010 (voir «Cadre réglementaire»)
- Après l'exercice 2009, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente portant sur l'installation et l'exploitation d'un réseau d'affichage extérieur digital de neuf faces à Vancouver et dans ses environs, et de trois faces d'affichage extérieur digitales à Toronto.

(1) Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements («BAIIA») (voir «Mesures supplémentaires»).

(2) Voir «Impôts sur le bénéfice».

(3) Voir «Mesures supplémentaires».

(4) Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

ANALYSE DU RENDEMENT

Information financière annuelle choisie

(en milliers de \$ sauf les données par action)

	2009	2008	2007
Produits	905 725	865 370	640 518
BAlIA ⁽¹⁾	300 379	289 578	206 694
Bénéfice des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion ⁽¹⁾	231 508	229 301	194 912
Perte de valeur des licences de radiodiffusion, déduction faite d'un recouvrement d'impôts de 82,0 millions \$	(317 489)	–	–
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies	(158 025)	178 721	130 693
Bénéfice net (perte nette)	(158 025)	177 010	131 194
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	56 100	56 257	52 763
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	56 100	57 206	53 912
Bénéfice (perte) de base par action des activités poursuivies	(2,82)	3,18	2,48
Bénéfice (perte) dilué(e) par action des activités poursuivies	(2,82)	3,12	2,42
Bénéfice (perte) de base par action	(2,82)	3,15	2,49
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	(2,82)	3,09	2,43
Espèces et quasi-espèces, découvert bancaire et placements à court terme	23 100	6 318	72 365
Actif total	2 405 232	2 716 607	1 527 054
Dettes à long terme	692 761	812 074	–
Instruments financiers dérivés	22 377	18 374	–
Autres passifs financiers à long terme	6 955	13 446	23 376
Dividendes en espèces par action (actions de catégories A et B)	0,50	0,50	0,40

Les principaux écarts entre les résultats des activités poursuivies des exercices 2009, 2008 et 2007 proviennent d'une perte de valeur des licences de radiodiffusion qui a été constatée au cours de l'exercice 2009 dans le secteur Radio de la Société et des acquisitions qui ont eu lieu au cours des exercices 2008 et 2007. Dans les trois secteurs de la Société, la croissance des produits publicitaires pendant l'exercice 2009 a été aussi influencée défavorablement par un contexte économique difficile et par le fait que le calendrier de radiodiffusion de l'exercice 2008 comprenait une semaine additionnelle, soit un total de 53 semaines, comparativement à 52 semaines pour l'exercice 2009, la différence provenant principalement du quatrième trimestre qui comptait 98 jours en 2008 comparativement à 92 jours en 2009. Cet écart a été partiellement contrebalancé par la croissance soutenue des produits tirés d'abonnements à la télévision payante et spécialisée.

Le quatrième trimestre de l'exercice 2009 est le troisième trimestre pour lequel les résultats d'exploitation d'un exercice à l'autre sont comparés sur une base entièrement organique depuis la conclusion de l'acquisition de Standard ⁽²⁾, le 29 octobre 2007. Cependant, il convient de souligner que les résultats de l'exercice 2009 comprennent douze mois d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard, comparativement à dix mois pour l'exercice 2008.

Les écarts expliqués dans le présent Rapport de gestion sont liés aux résultats financiers excluant l'incidence de la perte de valeur des licences de radiodiffusion de l'exercice 2009 (voir la rubrique « Perte de valeur des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition ») et l'incidence des changements de taux d'impôts futurs au cours de l'exercice 2008 (voir la rubrique « Impôts sur le bénéfice »).

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

(2) Voir « Évolution de l'entreprise » à propos de la description et de la définition de l'acquisition de Standard.

Résultats consolidés des activités poursuivies

	3 mois			12 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>						
Produits	219 427	229 872	-5 %	905 725	865 370	5 %
Frais d'exploitation	142 691	148 818	-4 %	605 346	575 792	5 %
BAlIA ⁽¹⁾	76 736	81 054	-5 %	300 379	289 578	4 %
Amortissements	7 057	6 386	11 %	27 520	22 812	21 %
Dépenses d'intérêts, nettes	7 978	11 101	-28 %	36 968	37 465	-1 %
Frais de restructuration	1 076	–	s.o.	4 383	–	s.o.
Bénéfice des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion ⁽¹⁾	60 625	63 567	-5 %	231 508	229 301	1 %
Charge d'impôts avant recouvrements d'impôts futurs ⁽²⁾	16 773	22 761	-26 %	72 044	78 839	-9 %
Bénéfice net des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et les recouvrements d'impôts futurs ⁽¹⁾	43 852	40 806	7 %	159 464	150 462	6 %
Perte de valeur des licences de radiodiffusion, nette d'un recouvrement d'impôts futurs de 82,0 millions \$	(317 489)	–	s.o.	(317 489)	–	s.o.
Recouvrement d'impôts futurs résultant des changements de taux d'impôts ⁽²⁾	–	–	–	–	28 259	s.o.
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies	(273 637)	40 806	-771 %	(158 025)	178 721	-188 %
Bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et les recouvrements d'impôts futurs ⁽¹⁾	0,78	0,72	8 %	2,84	2,67	6 %
Incidence de la perte de valeur des licences de radiodiffusion, nette d'un recouvrement d'impôts futurs de 82,0 millions \$ ⁽²⁾	(5,65)	–	s.o.	(5,66)	–	s.o.
Incidence du recouvrement d'impôts futurs résultant des changements de taux d'impôts ⁽²⁾	–	–	–	–	0,51	s.o.
Bénéfice (perte) de base par action des activités poursuivies	(4,87)	0,72	-776 %	(2,82)	3,18	-189 %
Bénéfice (perte) dilué(e) par action des activités poursuivies	(4,87)	0,72	-776 %	(2,82)	3,12	-190 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base (en milliers)	56 170	56 362	–	56 100	56 257	–
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers) ⁽³⁾	56 170	56 993	-1 %	56 100	57 206	-2 %
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ⁽¹⁾	62 069	60 055	3 %	216 626	205 342	5 %

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

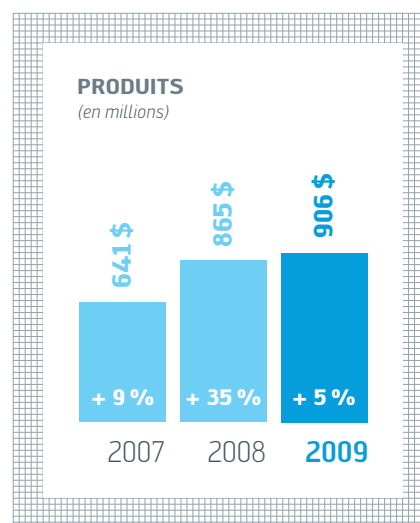
(2) Voir « Impôts sur le bénéfice ».

(3) Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2009 utilisé pour calculer la perte diluée par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2009 utilisé pour calculer la perte de base par action parce que l'effet des titres dilutifs est antidilutif.

Analyse générale

Produits

Les produits du secteur Télévision proviennent d'abonnements, des ventes de publicité et des ventes de services à la carte. Les produits d'abonnement à la télévision payante tendent à suivre la courbe de croissance du nombre d'abonnés à la télévision numérique dans les mêmes marchés, tandis que les produits d'abonnement à la télévision spécialisée présentent habituellement des taux de croissance plus faibles puisque ces services sont distribués sur des plateformes analogiques et numériques à pénétration élevée. Les produits publicitaires des secteurs Télévision et Radio sont tirés des publicités diffusées sur les ondes des entreprises de radiodiffusion de la Société et varient selon les conditions du marché et la conjoncture économique générale, la qualité de la programmation et l'efficacité de la force de vente. Les produits dégagés par le secteur Affichage extérieur sont tirés des publicités affichées sur l'ensemble de l'inventaire des faces extérieures et du mobilier urbain de la Société et sont influencés par leur nombre, leur emplacement, leur attrait novateur et leur taille, les taux d'occupation, les conditions du marché et la conjoncture économique générale. Voir la rubrique « Rendement trimestriel » pour obtenir des précisions sur les cycles saisonniers et la différence de durée d'un exercice à l'autre entre les calendriers de radiodiffusion.



Les produits se détaillent comme suit :

(en milliers de \$)	3 mois			12 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Abonnements – Télévision	103 939	95 808	8 %	403 846	382 714	6 %
Publicité						
Télévision	19 673	22 469	-12 %	104 294	108 171	-4 %
Radio	76 180	88 720	-14 %	323 002	296 302	9 %
Affichage extérieur	18 349	21 366	-14 %	69 458	72 061	-4 %
Total de la publicité	114 202	132 555	-14 %	496 754	476 534	4 %
Autres	1 286	1 509	-15 %	5 125	6 122	-16 %
Total des produits	219 427	229 872	-5 %	905 725	865 370	5 %

Le total des produits s'est élevé à 219,4 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2009 comparativement à 229,9 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une diminution de 10,5 millions \$. Cette baisse découle principalement de la baisse des produits publicitaires dans les trois secteurs, principalement en raison de l'incidence défavorable d'un contexte économique difficile et du fait que le calendrier de radiodiffusion de 2009 comptait 13 semaines au quatrième trimestre, comparativement à 14 semaines en 2008 (voir « Information financière annuelle choisie » et « Rendement trimestriel »). La baisse a été partiellement compensée par une hausse de 8,1 millions \$ des produits tirés des abonnements dans le secteur Télévision. Pour l'exercice, le total des produits a atteint 905,7 millions \$ en 2009 comparativement à 865,4 millions \$

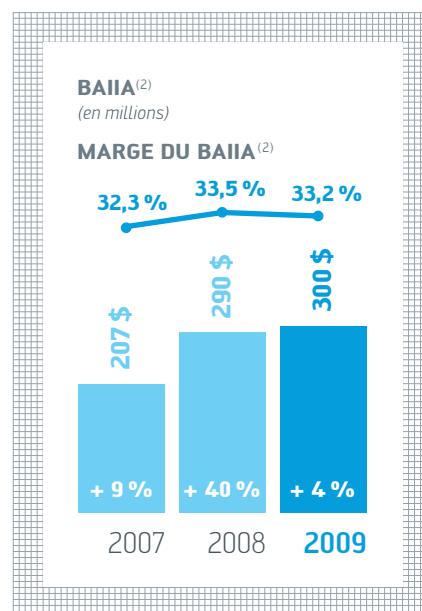
en 2008, ce qui représente une augmentation de 5 %. Sur une base organique⁽¹⁾, les produits sont demeurés stables pour la période de douze mois terminée le 31 août 2009. Les gains des produits liés aux abonnements ont été alimentés principalement par la croissance du nombre d'abonnés aux services de télévision payante et spécialisée ainsi que par les nouveaux services de télévision lancés au cours des exercices 2008 et 2009. Le quatrième trimestre de 2009 a été une période difficile pour le secteur de la publicité en raison du ralentissement économique général. Les variations des produits sont expliquées à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

Frais d'exploitation

La hausse de 5 % des frais d'exploitation pour la période de douze mois terminée le 31 août 2009 est en grande partie due à l'inclusion de douze mois d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard, comparativement à dix mois seulement pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les frais d'exploitation les plus importants de la Société sont les frais de programmation télévisuelle ainsi que les salaires et avantages sociaux qui, ensemble, en excluant l'incidence de l'acquisition de Standard, représentent la majorité des hausses de frais pour la période de douze mois terminée le 31 août 2009 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Les variations sont expliquées à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

BAIIA⁽²⁾

Le BAIIA⁽²⁾ de la Société pour le trimestre terminé le 31 août 2009 est inférieur au BAIIA⁽²⁾ affiché à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des produits publicitaires, tel qu'expliqué plus haut. Pour la période de douze mois terminée le 31 août 2009, la hausse du BAIIA⁽²⁾ de la Société est due principalement à l'inclusion de douze mois d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard par rapport à dix mois seulement pour la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi qu'à l'augmentation des produits tirés des abonnements aux services de télévision payante et spécialisée. Sur une base organique⁽¹⁾, le BAIIA⁽²⁾ de la Société a diminué de 1 % par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Conséquemment, les marges globales du BAIIA⁽²⁾ de 35,0 % pour le trimestre et de 33,2 % pour la période de douze mois sont légèrement inférieures à celles enregistrées aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le BAIIA⁽²⁾ par secteur est analysé à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».



BAIIA⁽²⁾ par secteur

(en milliers de \$)	3 mois			12 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Télévision	42 756	41 815	2 %	188 445	179 513	5 %
Radio	28 607	37 191	-23 %	110 366	111 140	-1 %
Affichage extérieur	10 258	8 370	23 %	26 175	23 645	11 %
Siège social	(4 885)	(6 322)	-23 %	(24 607)	(24 720)	-
BAIIA⁽²⁾	76 736	81 054	-5 %	300 379	289 578	4 %
Marge du BAIIA⁽²⁾	35,0 %	35,3 %	-1 %	33,2 %	33,5 %	-1 %

(1) Excluant l'incidence de deux mois d'exploitation (septembre et octobre 2008) des actifs acquis le 29 octobre 2007 dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir « Évolution de l'entreprise »).

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

Amortissements

Les dépenses d'amortissement ont atteint un montant total de 7,1 millions \$ pour le trimestre et de 27,5 millions \$ pour la période de douze mois, soit des hausses respectives de 0,7 million \$ et de 4,7 millions \$ par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Pour le trimestre, la hausse est principalement attribuable à l'amortissement des coûts de pré-exploitation d'entreprises liés aux nouveaux services lancés au cours des exercices 2008 et 2009. Pour la période de douze mois, la hausse est également due à l'amortissement des coûts de pré-exploitation d'entreprises des nouveaux services, tel qu'expliqué plus haut, de même qu'aux dépenses d'amortissement découlant des deux mois additionnels d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard, et à l'acquisition et au déploiement du programme de mobilier urbain avec la ville de Toronto (« MUT »). Toute variation importante par secteur d'exploitation est analysée à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

Intérêts

Les dépenses d'intérêts comprennent principalement l'intérêt sur la dette à long terme de la Société et les intérêts implicites sur les autres passifs à long terme, nets des revenus d'intérêts gagnés sur les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme. Les dépenses d'intérêts nettes, pour les périodes de trois et douze mois terminées le 31 août 2009, étaient de 8,0 millions \$ et de 37,0 millions \$ respectivement, comparativement à 11,1 millions \$ et 37,5 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse de 3,1 millions \$ des dépenses d'intérêts pour la période de trois mois est attribuable à des taux d'intérêt moins élevés sur la partie de la dette à long terme qui n'est pas couverte par le contrat de swap de taux d'intérêt, et aux remboursements de la dette de 120,0 millions \$ effectués au cours des douze derniers mois. Le taux d'intérêt en vigueur, compte tenu de l'incidence du contrat de swap de taux d'intérêt, était de 3,9 % pour le quatrième trimestre comparativement à 4,9 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

La diminution de 0,5 million \$ pour la période de douze mois est en partie attribuable à un taux d'intérêt moins élevé sur la partie de la dette à long terme non couverte par le contrat de swap de taux d'intérêt, et par les remboursements de la dette totalisant 120,0 millions \$ au cours des douze derniers mois, ce qui s'est traduit par des dépenses d'intérêts plus faibles de 8,6 millions \$. La baisse est partiellement compensée par des intérêts plus élevés de 6,8 millions \$ sur la dette à long terme résultant de douze mois de dépenses d'intérêts sur l'emprunt nécessaire au financement de l'acquisition de Standard, comparativement à seulement dix mois pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le taux d'intérêt en vigueur, incluant l'incidence du contrat de swap de taux d'intérêt, était de 4,2 % pour la période de douze mois terminée le 31 août 2009 comparativement à 5,1 % à l'exercice précédent pour une période de dix mois (du 29 octobre 2007 au 31 août 2008). Enfin, les autres intérêts et frais financiers ont crû de 1,0 million \$, en raison surtout d'autres dépenses d'intérêts plus élevées de 0,2 million \$ et à des revenus d'intérêts plus faibles de 0,8 million \$. La baisse des revenus d'intérêts est principalement attribuable à des taux d'intérêt inférieurs relativement aux intérêts gagnés sur les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme au cours de l'exercice 2009. Ces taux d'intérêt variaient entre 0,5 % et 3,0 %, comparativement à 3,0 % et 4,6 %, à l'exercice précédent.

Frais de restructuration

Au cours de l'exercice 2009, la Société a réorganisé certaines de ses activités du secteur Télévision afin d'en accroître la souplesse et l'efficacité. De même, à la suite de l'intégration de l'acquisition de Standard et afin de maintenir et de renforcer la position concurrentielle de ses 83 stations de radio de tout le Canada, la Société a restructuré certaines de ses activités du secteur Radio. Ces initiatives, dans les deux secteurs, se sont traduites par le départ d'un certain nombre d'employés à tous les niveaux de l'organisation et par des frais de restructuration, surtout des indemnités de départ, de 4,4 millions \$. Ces mesures devraient permettre des économies futures d'environ 4,2 millions \$ par an.

Perte de valeur des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition

Comme il est indiqué dans la rubrique « Estimations comptables clés », les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition de la Société ne sont pas amortis, mais leur valeur fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des changements circonstanciels qui indiquent qu'une perte de valeur est plus probable qu'improbable. Au cours du quatrième trimestre de 2009, la Société a effectué ses tests de dépréciation annuels sur les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition et a conclu qu'aucune provision pour perte de valeur sur les écarts d'acquisition n'était requise relativement à ses trois secteurs d'exploitation, de même que pour les licences de radiodiffusion de son secteur Télévision. Cependant, le ralentissement économique et la baisse consécutive des produits publicitaires ont entraîné une baisse de la juste valeur des licences de radiodiffusion du secteur Radio de la Société. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 317,5 millions \$, déduction faite d'un recouvrement d'impôts futurs de 82,0 millions \$, en lien avec les licences de radiodiffusion acquises de Standard Radio Inc. au cours de l'exercice 2008 ainsi que de la Société Télémedia et de Radiomutuel inc. au cours des exercices 2003 et 2000, respectivement.

Le test de dépréciation relatif aux licences de radiodiffusion s'effectue en comparant leur valeur comptable à leur juste valeur. Une perte de valeur, le cas échéant, représentant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée aux états consolidés des résultats. La Société a utilisé la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour évaluer la juste valeur de ses licences de radiodiffusion. Le test a été effectué en prenant, entre autres, les meilleures hypothèses de la direction relativement aux résultats d'exploitation prévus, au taux d'actualisation, au taux de croissance perpétuel des résultats d'opérations prévus, ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles futures. Les autres facteurs pris en compte comprennent le ralentissement économique actuel et le recul général des ventes publicitaires qui en a découlé.

Impôts sur le bénéfice

Impôts sur le bénéfice avant recouvrement d'impôts futurs

Au cours de l'exercice 2009, de nombreuses vérifications fiscales ont été effectuées par diverses administrations fiscales. Pour le quatrième trimestre et la période de douze mois de l'exercice 2009, les taux d'impôts réels respectifs de 27,7 % et de 31,1 %, sont inférieurs au taux de 32,1 % prescrit par la loi, pour les deux périodes, principalement en raison d'une réduction de 3,0 millions \$ du passif d'impôts éventuel faisant suite à la résolution de questions liées à diverses vérifications fiscales. Cette réduction est en partie compensée par l'incidence de la charge non déductible liée à la rémunération à base d'actions. Les taux d'impôts réels pour les deux périodes sont également inférieurs aux taux d'impôts réels respectifs de 35,8 % et de 34,4 % des périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison principalement d'une baisse du taux d'imposition général des sociétés au niveau fédéral, partiellement contrebalancée par une hausse du taux d'imposition général des sociétés au Québec, de la réduction de 3,0 millions \$ du passif décrite ci-dessus, et d'une charge d'impôt de 1,2 million \$ liée à un passif d'impôt éventuel enregistré au cours du quatrième trimestre de 2008.

Recouvrement d'impôts futurs résultant de la dépréciation des licences de radiodiffusion

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2009, la Société a enregistré une perte de valeur sans effet sur les flux de trésorerie de 399,5 millions \$ qui a eu une incidence directe sur la valeur des passifs nets d'impôts futurs de la Société qui ont été réévalués en utilisant la valeur nouvellement établie des licences de radiodiffusion. Cette réévaluation s'est traduite par un recouvrement d'impôts futurs sans effet sur les flux de trésorerie de 82,0 millions \$ (1,46 \$ par action) constaté à l'état consolidé vérifié des résultats pour l'exercice terminé le 31 août 2009.

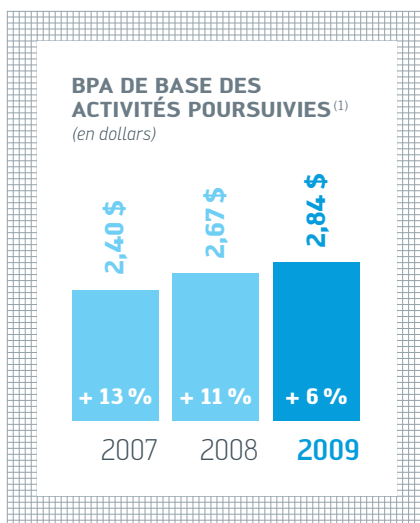
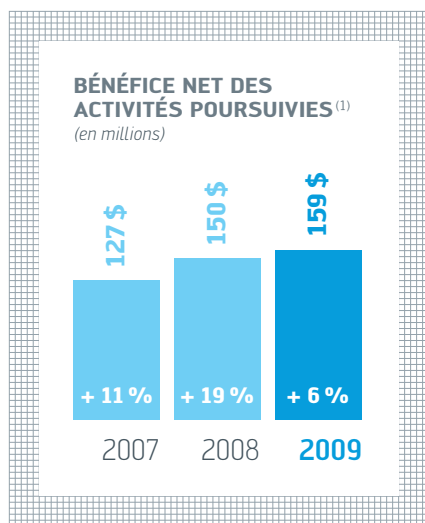
Recouvrement d'impôts futurs résultant de changements des taux d'impôts

Au cours de l'exercice 2008, le gouvernement fédéral a décrété une baisse progressive de son taux d'impôts général des entreprises et le gouvernement de la Colombie-Britannique a pratiquement mis en vigueur une baisse de son taux d'impôts général des entreprises. Pour chacun des changements de taux d'impôts pratiquement

en vigueur, sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, la Société a dû réévaluer ses actifs et passifs d'impôts futurs en utilisant les nouveaux taux d'impôts des entreprises pratiquement en vigueur. Pour ce faire, la Société a pris en compte les taux d'impôts prévus au moment où les actifs d'impôts futurs se réaliseront et les passifs se régleront. Pour la période de douze mois terminée le 31 août 2008, la Société a enregistré un recouvrement d'impôts futurs sans effet sur les flux de trésorerie de 28,3 millions \$ (0,51 \$ par action) à l'état consolidé vérifié des résultats.

Bénéfice net et bénéfice par action («BPA») des activités poursuivies

Le bénéfice net des activités poursuivies pour l'exercice 2009 a crû de 9,0 millions \$ ou 6 % comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent (excluant la perte de valeur sans effet sur les flux de trésorerie des licences de radiodiffusion de la Société et le recouvrement d'impôts futurs y afférent, ainsi que le recouvrement d'impôts futurs sans effet sur les flux de trésorerie de l'exercice 2008, tous expliqués plus haut aux rubriques «Perte de valeur des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition» et «Impôts sur le bénéfice»). Ceci s'explique par la hausse de 1 % du bénéfice des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice (excluant l'incidence de la perte de valeur des licences de radiodiffusion) et par un taux d'impôt réel plus faible (voir la rubrique «Impôts sur le bénéfice»). Pour l'exercice 2009, le BPA de base des activités poursuivies a augmenté de 6 %, comparativement à l'exercice précédent (excluant l'incidence nette de la perte de valeur des licences de radiodiffusion au cours de l'exercice 2009 et l'incidence des changements de taux d'impôts futurs au cours de l'exercice 2008).



Activités abandonnées

Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, la perte nette de la Société n'inclut aucun résultat d'exploitation d'activités abandonnées. En août 2008, la Société a annoncé la fermeture de son service d'annonces classées TATV. Une perte nette d'exploitation de 1,2 million \$ (déduction faite d'un recouvrement d'impôts de 0,6 million \$) a été enregistrée dans les activités abandonnées à l'état consolidé vérifié des résultats pour l'exercice terminé le 31 août 2008, incluant des frais de clôture de 1,3 million \$ (déduction faite d'un recouvrement d'impôts de 0,6 million \$) tels que des indemnités de départ et des pénalités pour bris de contrat, ainsi que la radiation de la valeur comptable des immobilisations corporelles de TATV qui ne sont plus utilisées par la Société. Au cours de l'exercice 2008, la Société a également enregistré une dépense d'impôts de 0,5 million \$ pour un passif d'impôts futurs additionnel ayant trait à des activités abandonnées au cours d'un exercice antérieur.

(1) Avant l'incidence de la perte de valeur des licences de radiodiffusion, déduction faite du recouvrement d'impôts futurs, et l'incidence des changements de taux d'impôts futurs (voir « Impôts sur le bénéfice » et « Mesures supplémentaires »).

Bénéfice net et BPA

Le bénéfice net et le BPA pour l'exercice 2009 sont les mêmes que le bénéfice net et le BPA des activités poursuivies puisqu'ils ne comprennent aucun résultat d'exploitation d'activités abandonnées. Le bénéfice net pour les périodes de trois et de douze mois terminées le 31 août 2008 comprenait une perte nette des activités abandonnées de 1,9 million \$ et de 1,7 million \$, respectivement, ce qui a eu une incidence de 0,03 \$ sur le BPA de base pour les mêmes périodes.

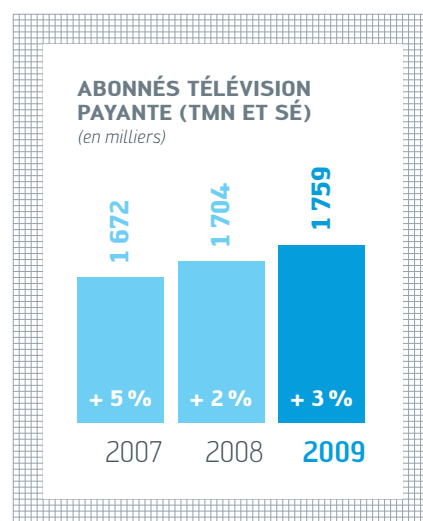
ANALYSE DU RENDEMENT PAR SECTEUR

Télévision

(en milliers de \$, sauf pour le nombre d'abonnés à la télévision payante)	3 mois			12 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Abonnés à la télévision payante – fin de la période (en milliers)	1 759	1 704	3 %	1 759	1 704	3 %
Produits	124 898	119 786	4 %	513 265	497 007	3 %
Frais d'exploitation	82 142	77 971	5 %	324 820	317 494	2 %
BAlIA ⁽¹⁾	42 756	41 815	2 %	188 445	179 513	5 %
Amortissements	2 876	2 155	33 %	10 168	8 001	27 %
Frais de restructuration	–	–	–	616	–	s.o.
	39 880	39 660	1 %	177 661	171 512	4 %
Marge du BAlIA ⁽¹⁾	34,2 %	34,9 %	-2 %	36,7 %	36,1 %	2 %

Le secteur Télévision a affiché un excellent rendement au cours des périodes de trois et douze mois terminées le 31 août 2009, en raison surtout des solides résultats des produits d'abonnement qui ont plus que compensé la baisse des produits publicitaires. Il en a résulté un gain respectif des produits de 4 % et de 3 % pour chacune des périodes de trois et douze mois, gain attribuable en grande partie à la hausse des produits tirés des abonnements, au lancement de nouveaux services de télévision comme HBO Canada, à la croissance soutenue des services de distribution numériques et des offres de services en haute définition, à la programmation exclusive et de qualité supérieure, aux initiatives Web et à la forte notoriété de la marque.

Les produits de la télévision payante (The Movie Network (« TMN »), Super Écran (« SÉ »), Mpix et Cinépop) ont progressé de 10 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2009 et de 6 % pour l'exercice, tandis que le nombre d'abonnés à la télévision payante au 31 août 2009 a augmenté de 3 % en glissement annuel. HBO Canada a contribué de façon significative à l'accroissement des produits de la télévision payante.



(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

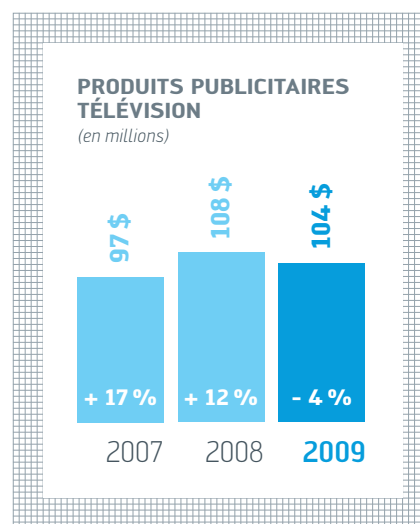
Les produits d'abonnement à la télévision spécialisée ont augmenté de 6 % et de 7 % respectivement au cours des périodes de trois et douze mois terminées le 31 août 2009, hausse principalement attribuable au nombre accru d'abonnés. Les solides produits d'abonnement ont plus que compensé l'incidence négative du ralentissement économique sur les produits publicitaires de la télévision spécialisée qui ont reculé de 12 % et de 4 % respectivement, au cours des périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 août 2009. Le fait que l'exercice 2009 a compté six jours de moins comparativement au calendrier de radiodiffusion de 371 jours de l'exercice 2008 explique un manque à gagner d'environ 1,8 million \$ dans les produits publicitaires d'un exercice à l'autre. Cependant, bien que les produits publicitaires des réseaux spécialisés de langue française d'Astral, exclusion faite des réseaux MusiquePlus et MusiMax restructurés (voir ci-dessous), ont diminué de 8 % pour le quatrième trimestre, ils ont affiché une hausse de 2 % pour la période de douze mois de l'exercice 2009, malgré le nombre moins élevé de jours au calendrier. En comparaison, le marché global de la publicité télévisuelle de langue française au Québec a connu une baisse estimée à 17 %⁽¹⁾ durant le quatrième trimestre et à 5 %⁽¹⁾ pour la période de douze mois terminée le 31 août 2009.

La meilleure performance des réseaux de télévision spécialisée de langue française d'Astral, comparativement au marché, est principalement attribuable à la programmation originale ciblée et sur mesure, aux cotes d'écoute favorables, à des stratégies commerciales ciblées et à une gestion optimale des inventaires. Pour la période de douze mois terminée le 31 août 2009, la part de marché pour la tranche d'âge 25-54 ans du marché de la télévision spécialisée de langue française a augmenté d'environ 6 %, alors que celle des réseaux conventionnels a diminué d'environ 4 % dans la même tranche d'âge⁽²⁾. Les produits publicitaires du secteur Télévision de la Société représentaient 20 % des produits totaux du secteur Télévision pour l'exercice terminé le 31 août 2009 comparativement à 22 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les frais d'exploitation du secteur Télévision ont augmenté de 5 % au quatrième trimestre de l'exercice 2009 en raison principalement des nouveaux services lancés au cours des exercices 2008 et 2009 tels que HBO Canada et Playhouse Disney, ainsi que de la proportion plus élevée des émissions à la carte en direct avec des frais de programmation plus élevés. Depuis le début de l'exercice, la hausse de 2 % des frais d'exploitation du secteur Télévision est légèrement inférieure à la hausse des produits de 3 % par rapport à la période comparable de l'exercice précédent.

Par conséquent, le BAIIA⁽³⁾ du secteur Télévision pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 août 2009 a augmenté de 2 % et de 5 %, respectivement. La marge du BAIIA⁽³⁾ de 34,2 % pour le trimestre est légèrement inférieure à la marge du BAIIA⁽³⁾ de 34,9 % enregistrée à la période correspondante de l'exercice précédent et la marge de 36,7 % pour la période de douze mois est légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent qui était de 36,1 %.

En raison de la nature des activités de la Société, les dépenses d'amortissement sont relativement stables en glissement annuel dans le secteur Télévision. Les augmentations respectives de 0,7 million \$ et de 2,2 millions \$ des dépenses d'amortissement dans le secteur Télévision pour le quatrième trimestre et la période de douze mois de l'exercice 2009 sont principalement attribuables aux dépenses d'amortissement liées aux coûts de pré-exploitation d'entreprises capitalisés pour le lancement de TÉLÉTOON Rétro et de Playhouse Disney au cours de l'exercice 2008, et celui de HBO Canada au cours de l'exercice 2009.



(1) TVB – Times Sales Survey (Sondage des chiffres de vente) – Août 2009.

(2) Source : BBM, Québec francophone, moyenne cumulative depuis le 1^{er} septembre 2008.

(3) Voir « Mesures supplémentaires ».

Le 30 octobre 2008, la Société a lancé HBO Canada, un canal multiplexe de TMN. Les coûts de pré-exploitation d'entreprise liés à HBO Canada qui ont été capitalisés au cours de l'exercice 2009 se sont élevés à 6,7 millions \$. La période de pré-exploitation s'est terminée en avril 2009 et le rendement financier de HBO Canada est donc inclus dans les résultats d'exploitation depuis le 1^{er} mai 2009. Le 4 septembre 2008, la Société a également lancé un nouveau service de télévision spécialisée de langue française, TÉLÉTOON Rétro (voir «Évolution de l'entreprise»).

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2009, le secteur Télévision a restructuré certaines de ses activités à MusiquePlus Inc. afin d'en accroître la souplesse et l'efficacité. Cette restructuration a entraîné le départ d'un certain nombre d'employés à tous les niveaux de l'organisation ainsi que des frais de restructuration, constitués principalement d'indemnités de départ, de 0,6 million \$. Ces mesures réduiront les frais futurs d'environ 1,0 million \$ par année.

Radio

(en milliers de \$)	3 mois			12 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Produits	76 180	88 720	-14 %	323 002	296 302	9 %
Frais d'exploitation	47 573	51 529	-8 %	212 636	185 162	15 %
BAlIA ⁽¹⁾	28 607	37 191	-23 %	110 366	111 140	-1 %
Amortissements	2 608	2 448	7 %	10 138	8 128	25 %
Frais de restructuration	1 076	–	s.o.	3 767	–	s.o.
	24 923	34 743	-28 %	96 461	103 012	-6 %
Marge du BAlIA ⁽¹⁾	37,6 %	41,9 %	-10 %	34,2 %	37,5 %	-9 %

Le 29 octobre 2007, Astral a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Standard (voir «Évolution de l'entreprise»). Les actifs acquis ont été intégrés avec succès au secteur Radio d'Astral. Le quatrième trimestre de l'exercice 2009 est le troisième trimestre, depuis l'acquisition, pour lequel les résultats d'exploitation d'une année sur l'autre sont comparés sur une base entièrement organique. Cependant, il convient de souligner que la période de douze mois de l'exercice 2009 comprend douze mois de résultats d'exploitation de ces actifs par rapport à dix mois seulement pour la période correspondante de l'exercice 2008.

Le quatrième trimestre de l'exercice 2009 en fût un de défi pour ce qui est des produits publicitaires en raison du ralentissement économique à l'échelle du Canada. Le moins grand nombre de jours (-6 jours) du quatrième trimestre de l'exercice 2009 comparativement au calendrier de radiodiffusion de 98 jours pour l'exercice 2008 a également contribué au manque à gagner. Malgré la période économique difficile, le secteur Radio d'Astral a affiché une baisse des produits d'exploitation de 14 % au cours du quatrième trimestre de 2009 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, alors que ceux de l'ensemble du marché canadien⁽²⁾ ont chuté de 18 %. Depuis le début de l'exercice, les produits ont augmenté de 9 % en raison principalement de l'inclusion des deux mois additionnels de résultats d'exploitation générés par les actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard en partie contrebalancée par le moins grand nombre de jours (-6 jours) de l'exercice 2009, comparativement au calendrier de radiodiffusion de 371 jours de l'exercice 2008. Sur une base organique⁽³⁾,

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

(2) Limité aux régions dans lesquelles Astral Media Radio est présente et excluant septembre et octobre 2008.

(3) Excluant l'incidence de deux mois d'exploitation (septembre et octobre 2008) des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir «Évolution de l'entreprise»).

les produits du secteur Radio d'Astral ont diminué de 5 % pour la période de douze mois terminée le 31 août 2009, tandis que ceux de l'ensemble du marché canadien ⁽¹⁾ ont reculé de 11 % comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. La meilleure performance et la résilience des stations de radio d'Astral, comparativement au marché, est en grande partie due à des stratégies commerciales ciblées ainsi qu'à des investissements clés dans les marques et dans la programmation qui ont entraîné des cotes d'écoute favorables.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2009, les frais d'exploitation du groupe Radio ont diminué de 8 % en raison principalement du moins grand nombre de jours (- 6 jours) contenus dans le quatrième trimestre de l'exercice 2009 comparativement au calendrier de radiodiffusion de 98 jours au quatrième trimestre de l'exercice 2008. Depuis le début de l'exercice, les frais d'exploitation ont augmenté de 15 % en raison principalement de l'inclusion de douze mois de résultats d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard par rapport à seulement dix mois pour la période comparable de l'exercice précédent, et en raison également d'investissements supplémentaires dans le marketing et la programmation pour permettre aux stations de radio, qui font face à la concurrence sur des marchés plus grands, d'accroître leur part de marché et d'améliorer leurs cotes d'écoute.

Il en a résulté une baisse du BAIIA ⁽²⁾ de 23 % pour le quatrième trimestre et de 1 % pour l'exercice 2009 (- 13 % sur une base organique ⁽³⁾). Les marges du BAIIA ⁽²⁾ d'Astral Media Radio de 37,6 % pour le trimestre et de 34,2 % pour la période de douze mois de l'exercice 2009 sont inférieures aux marges du BAIIA ⁽²⁾ de 41,9 % et de 37,5 % enregistrées au cours des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces baisses sont principalement imputables au recul des produits constatés au cours de l'exercice 2009, par suite du ralentissement économique, et à des investissements supplémentaires dans le marketing et la programmation.

En raison de la nature des activités de la Société, les dépenses d'amortissement du secteur Radio sont relativement stables en glissement annuel. La hausse de 0,2 million \$ et de 2,0 millions \$ des dépenses d'amortissement pour le trimestre et pour la période de douze mois terminés le 31 août 2009, respectivement, est principalement due à des dépenses en immobilisations plus élevées pour l'amélioration des infrastructures au cours des douze mois de l'exercice en cours. La hausse depuis le début de l'exercice est également imputable à l'inclusion des deux mois additionnels de résultats d'exploitation générés par les actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard.

Au cours de l'exercice 2009, à la suite de l'intégration de l'acquisition de Standard et dans le but de maintenir et de renforcer la position concurrentielle de ses 83 stations de radio dans l'ensemble du Canada, la Société a restructuré certaines de ses activités Radio. Cette restructuration a entraîné le départ d'un certain nombre d'employés à tous les niveaux de l'organisation et des frais de restructuration de 3,8 millions \$ constitués principalement d'indemnités de départ. Ces mesures devraient réduire les dépenses futures d'environ 3,2 millions \$ par année.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2009, la Société a procédé à ses tests annuels de dépréciation. En raison du fait que le ralentissement économique et la baisse des produits publicitaires dans le secteur de la radiodiffusion ont entraîné une baisse de la juste valeur des licences de radiodiffusion du secteur Radio de la Société, celle-ci a comptabilisé une perte de valeur de 317,5 millions \$, déduction faite d'un recouvrement d'impôts futurs de 82,0 millions \$, liée aux licences de radiodiffusion acquises de Standard Radio Inc. pendant l'exercice 2008, ainsi que de la Société Télémedia et de Radiomutuel inc. pendant les exercices 2003 et 2000, respectivement.

(1) Limité aux régions dans lesquelles Astral Media Radio est présente et excluant septembre et octobre 2008.

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

(3) Excluant l'incidence de deux mois d'exploitation (septembre et octobre 2008) des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir « Évolution de l'entreprise »).

Affichage extérieur

(en milliers de \$)	3 mois			12 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Produits	18 349	21 366	-14 %	69 458	72 061	-4 %
Frais d'exploitation	8 091	12 996	-38 %	43 283	48 416	-11 %
BAlIA ⁽¹⁾	10 258	8 370	23 %	26 175	23 645	11 %
Amortissements	1 379	1 522	-9 %	6 443	5 474	18 %
	8 879	6 848	30 %	19 732	18 171	9 %
Marge du BAlIA ⁽¹⁾	55,9 %	39,2 %	43 %	37,7 %	32,8 %	15 %

Au cours de l'exercice 2009, le secteur Affichage extérieur a lancé à Montréal, son nouveau réseau d'affichage extérieur Digital, le premier du genre au Canada. Ce réseau numérique de dix faces est maintenant opérationnel dans la région de Montréal. Le secteur Affichage extérieur a enregistré une baisse des produits de 14 % pour le quatrième trimestre et de 4 % pour la période de douze mois terminée le 31 août 2009. Ces baisses sont principalement attribuables au contexte économique difficile et au fait que le quatrième trimestre et l'exercice 2009 comptent un moins grand nombre de jours (-6 jours) comparativement au calendrier de radiodiffusion de 98 jours du quatrième trimestre de l'exercice 2008 et de 371 jours pour l'exercice 2008. La baisse a été partiellement compensée par la hausse des produits sur le marché de l'Ontario au cours de la période de douze mois, en raison surtout du MUT.

Les baisses respectives de 4,9 millions \$ et de 5,1 millions \$ des frais d'exploitation pour les périodes de trois mois et douze mois terminées le 31 août 2009 s'expliquent surtout par une réduction des frais variables en lien avec la baisse des produits, ainsi que par un rigoureux plan de contrôle des dépenses implanté au début de l'exercice 2009 qui a généré des économies globales, en partie expliquées par la diminution des frais d'entretien et de réparation et une baisse des charges pour créances douteuses.

Il en a résulté des hausses respectives du BAlIA ⁽¹⁾ de 1,9 million \$ et de 2,5 millions \$ pour les périodes de trois et de douze mois terminées le 31 août 2009, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Conséquemment, pour le secteur Affichage extérieur, les marges du BAlIA ⁽¹⁾ se sont chiffrées à 55,9 % pour le trimestre et à 37,7 % pour la période de douze mois de l'exercice 2009.

Les dépenses d'amortissement de 1,4 million \$ pour le trimestre terminé le 31 août 2009 sont légèrement inférieures aux chiffres de l'exercice précédent. Elles ont augmenté de 1,0 million \$ pendant l'exercice 2009, principalement à la suite d'acquisition d'actifs liés au MUT.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

Siège social

(en milliers de \$)	3 mois			12 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Charges du siège social	(3 745)	(4 907)	-24 %	(18 696)	(18 450)	1 %
Rémunérations à base d'actions	(1 140)	(1 415)	-19 %	(5 911)	(6 270)	-6 %
BAIIA ⁽¹⁾ du siège social	(4 885)	(6 322)	-23 %	(24 607)	(24 720)	-
Amortissements	(194)	(261)	-26 %	(771)	(1 209)	-36 %
	(5 079)	(6 583)	-23 %	(25 378)	(25 929)	-2 %

La baisse des charges totales du BAIIA⁽¹⁾ du siège social qui s'est chiffrée à 1,4 million \$ pour le trimestre terminé le 31 août 2009 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est surtout attribuable au fait que certains frais ont été constatés à des périodes différentes ainsi qu'à une baisse de la charge de rémunération à base d'actions. Depuis le début de l'exercice, les charges totales du BAIIA⁽¹⁾ du siège social sont comparables à celles de l'exercice précédent. Les dépenses d'amortissement pour le quatrième trimestre de 2009 sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent et ont diminué de 0,4 million \$ par rapport à l'exercice précédent pour l'exercice 2009 en raison principalement de la diminution de la dépense d'amortissement des licences de logiciels.

Rendement trimestriel

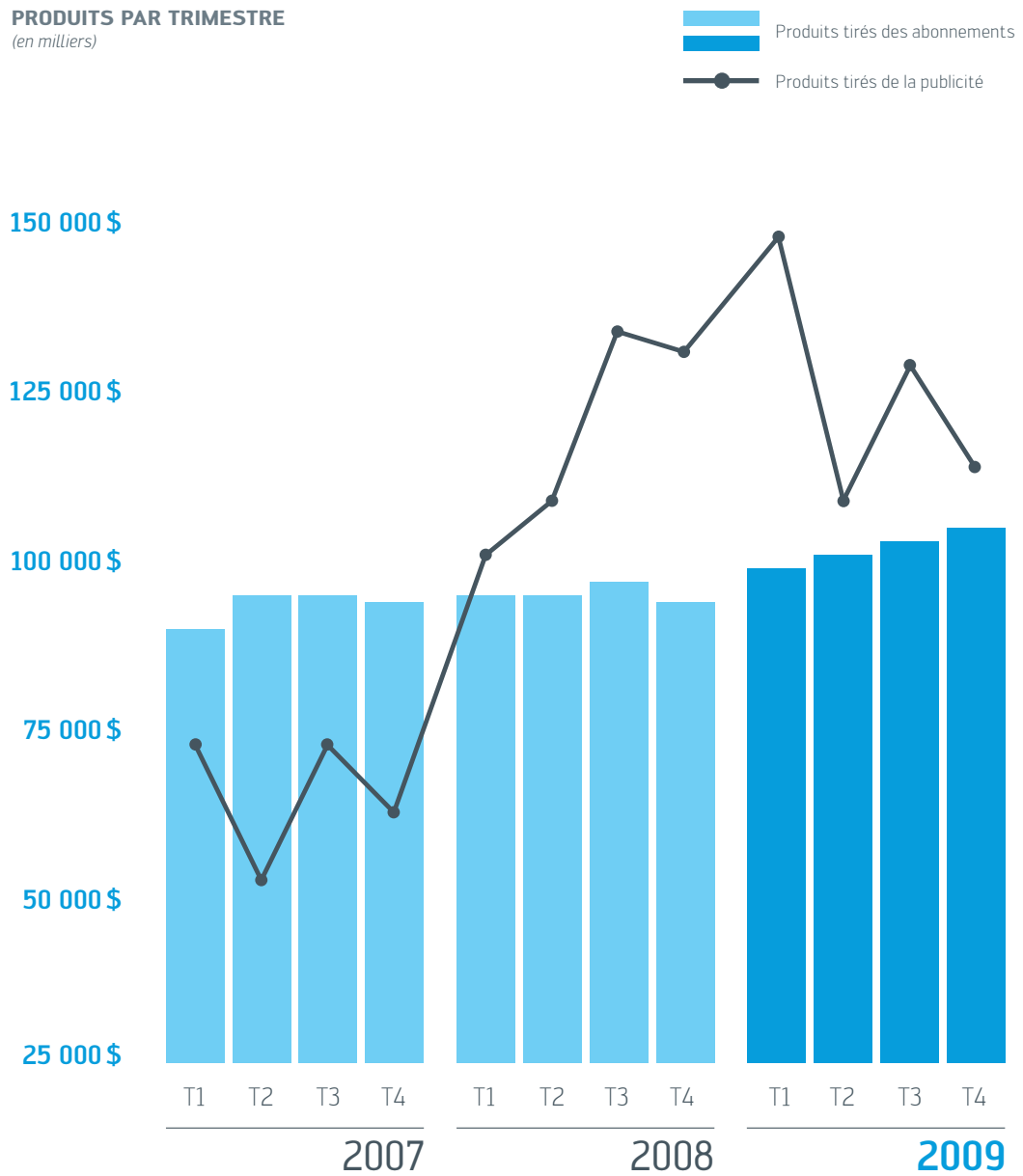
À la suite de l'acquisition de Standard et du contrat du MUT, ainsi qu'en raison du ralentissement économique qui touche le secteur de la publicité, environ 55 % des produits de la Société pour l'exercice 2009 étaient constitués de produits publicitaires qui suivent d'ordinaire des cycles saisonniers, le deuxième trimestre étant le moins favorable. Les produits de droits d'abonnement, qui ne varient pas considérablement d'un trimestre à l'autre, et qui tendent à s'améliorer en période de récession, ont représenté environ 45 % des produits de la Société.

Il faut également noter que les produits générés par la publicité pour l'exercice 2009, dans les trois secteurs de la Société, ont été défavorablement influencés par le fait que le calendrier de radiodiffusion de l'exercice 2008 comprenait une semaine de plus, soit un total de 53 semaines au lieu de 52 semaines pour l'exercice 2009, la différence étant surtout au quatrième trimestre qui comptait 98 jours en 2008 contre 92 en 2009.

Les frais d'exploitation sont généralement stables d'un trimestre à l'autre et tendent à être engagés uniformément au cours de l'exercice. Les marges trimestrielles du BAIIA⁽¹⁾ qui en découlent tendront donc à varier selon les fluctuations des produits publicitaires. Le rendement trimestriel doit par conséquent être interprété en tenant compte des facteurs susmentionnés, en particulier au deuxième trimestre.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

PRODUITS PAR TRIMESTRE
(en milliers)



Le tableau suivant dégage le rendement trimestriel de la Société au cours des huit derniers trimestres et démontre les cycles saisonniers :

(en milliers de \$, sauf les données par action)

	2008				2009			
	T1	T2 ⁽²⁾	T3	T4	T1	T2	T3	T4 ⁽³⁾
Produits	197 704	205 850	231 944	229 872	244 483	209 278	232 537	219 427
BAlIA ⁽¹⁾	65 451	61 063	82 010	81 054	79 465	61 914	82 264	76 736
Bénéfice net des activités poursuivies	37 506	28 946	43 204	40 806	42 362	28 947	44 303	43 852
BPA de base des activités poursuivies	0,69	0,51	0,76	0,72	0,76	0,52	0,79	0,78
BPA dilué des activités poursuivies	0,68	0,49	0,75	0,72	0,75	0,51	0,78	0,78
Bénéfice net	37 536	28 995	43 282	38 938	42 362	28 947	44 303	43 852
BPA de base	0,69	0,51	0,76	0,69	0,76	0,52	0,79	0,78
BPA dilué	0,68	0,49	0,75	0,68	0,75	0,51	0,78	0,78

SITUATION FINANCIÈRE, FLUX DE TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ

(en milliers de \$)

	3 mois			12 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ⁽¹⁾	62 069	60 055	3 %	216 626	205 342	5 %

(en milliers de \$)

	Aux 31 août		
	2009	2008	Variation en %
Espèces et quasi-espèces (découvert bancaire)	23 100	(3 644)	s.o.
Placements à court terme	–	9 962	s.o.
Espèces et quasi-espèces (découvert bancaire), et placements à court terme – Total	23 100	6 318	266 %

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

(2) Avant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs (voir « Impôts sur le bénéfice » et « Mesures supplémentaires »).

(3) Avant l'incidence de la perte de valeur des licences de radiodiffusion, déduction faite du recouvrement d'impôts futurs (voir « Perte de valeur des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition »).

Les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies⁽¹⁾ ont augmenté respectivement de 2,0 millions \$ et 11,3 millions \$ au cours du quatrième trimestre et de l'exercice 2009 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse enregistrée d'un exercice à l'autre résulte d'une augmentation du bénéfice net des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et les recouvrements d'impôts futurs⁽¹⁾. Cette hausse s'explique principalement par la croissance générale des produits d'abonnement du secteur Télévision de la Société et par l'ajout de deux mois d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard. Elle est partiellement compensée par le recul général des produits liés à la publicité découlant en grande partie de l'incidence défavorable du ralentissement économique, et du nombre moins élevé de jours (-6 jours) dans l'exercice 2009 comparativement au calendrier de radiodiffusion de 371 jours de l'exercice 2008.

Les soldes combinés d'espèces, de quasi-espèces (découvert bancaire) et de placements à court terme de la Société ont augmenté, se chiffrant à 23,1 millions \$ au 31 août 2009, comparativement à 6,3 millions \$ au 31 août 2008. Cette hausse est principalement attribuable aux 229,3 millions \$ d'espèces provenant des activités poursuivies de la Société au cours de la période de douze mois terminée le 31 août 2009. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par le remboursement de 120,0 millions \$ de la dette à long terme, des déboursés de 51,3 millions \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (« Dépenses en immobilisations »), de 10,4 millions \$ pour d'autres actifs à long terme, des paiements de dividendes de 28,1 millions \$ et le paiement de 2,8 millions \$ d'ajustements d'après clôture liés à l'acquisition de Standard.

La situation financière de la Société s'inscrit parmi les plus solides de l'industrie. Ses flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies génèrent suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations connues à l'égard de son exploitation et de ses besoins en capital, du renouvellement de son offre publique de rachat d'actions (voir « Activités de financement »), de ses paiements de dividendes (voir « Activités de financement »), de son service de la dette, de ses obligations au titre de ses régimes de retraite ainsi que de ses engagements à court et à long terme.

Au 31 août 2009, le bilan n'a pas affiché de variations importantes comparativement à celui du 31 août 2008, à l'exception de celles-ci : une hausse de 16,8 millions \$ des soldes combinés des espèces et quasi-espèces (découvert bancaire) et des placements à court terme tel qu'expliqué plus haut; une baisse de 12,0 millions \$ des comptes débiteurs en raison d'une baisse des produits au quatrième trimestre de l'exercice 2009, comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2008 (voir « Rendement trimestriel ») et un recouvrement plus élevé des comptes débiteurs pendant le deuxième semestre de l'exercice 2009; une hausse de 17,3 millions \$ des droits nets d'émissions et de films à court et à long terme et des obligations s'y rattachant en raison principalement des différences dans le calendrier de ces obligations; une hausse de 25,5 millions \$ des dépenses en immobilisations principalement due à des investissements dans des acquisitions liées au MUT et au nouveau réseau d'affichage Digital du secteur Affichage extérieur; une baisse de 399,5 millions \$ dans les licences de radiodiffusion à la suite de la constatation de la perte de valeur sans effet sur les flux de trésorerie du secteur Radio; une hausse des actifs d'impôts futurs de 53,1 millions \$ résultant de la constatation d'une perte de valeur dans le secteur Radio (voir les rubriques « Licences de radiodiffusion et écarts d'acquisition » et « Impôts sur le bénéfice »); une hausse des impôts sur le bénéfice à payer de 12,2 millions \$ due principalement à la différence entre les versements effectués par la Société en 2009 et l'estimé des impôts à payer à la fin de l'exercice; une diminution de 119,3 millions \$ de la dette à long terme en raison principalement de remboursements totalisant 120,0 millions \$ au cours de la période de douze mois terminée le 31 août 2009 (après la fin de l'exercice 2009, la Société a remboursé un montant additionnel de 10,0 millions \$ de sa dette à long terme); une baisse de 14,2 millions \$ des autres passifs à long terme attribuable principalement au transfert des montants à payer en vertu des conditions d'acquisition de licences du CRTC de la rubrique des éléments de passif à long terme à celle du passif à court terme.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

Les flux de trésorerie de la Société provenant de l'exploitation des activités poursuivies, des activités d'investissement et de financement, ainsi que des activités abandonnées sont résumés dans le tableau suivant :

	3 mois		12 mois	
	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers de \$)</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	61 524	55 792	229 338	148 990
Activités abandonnées	(63)	(237)	(1 677)	(591)
Espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation des placements à court terme ⁽¹⁾	(17 929)	(21 809)	(64 449)	(945 836)
Espèces provenant des (affectées aux) activités de financement	(58 895)	(52 420)	(146 430)	731 390
Variation nette des espèces, quasi-espèces et placements à court terme	(15 363)	(18 674)	16 782	(66 047)
Espèces, quasi-espèces et placements à court terme – début de la période	38 463	24 992	6 318	72 365
Espèces et quasi-espèces – fin de la période	23 100	6 318	23 100	6 318

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies pour les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 août 2009 ont augmenté respectivement de 5,7 millions \$ et de 80,3 millions \$, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse enregistrée au quatrième trimestre de l'exercice 2009 s'explique en grande partie par des besoins en fonds de roulement plus faibles de 3,7 millions \$ et par une hausse des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ⁽¹⁾ de 2,0 millions \$.

Depuis le début de l'exercice, la hausse des flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies s'explique en grande partie par des besoins en fonds de roulement plus faibles de 69,1 millions \$ et par une hausse des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ⁽¹⁾ de 11,3 millions \$. Cette hausse résulte d'une augmentation du bénéfice net des activités poursuivies, avant perte de valeur des licences de radiodiffusion et recouvrements des impôts ⁽¹⁾, laquelle est principalement attribuable à la croissance générale des produits d'abonnement aux services du secteur Télévision de la Société et à l'ajout de deux mois d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard. Elle est partiellement contrebalancée par la baisse générale des produits publicitaires expliquée précédemment.

Les besoins en fonds de roulement plus faibles pendant les périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 août 2009 s'expliquent principalement par le recouvrement plus élevé des débiteurs pendant le deuxième semestre de l'exercice 2009 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Activités d'investissement

Au cours des périodes de trois mois et de douze mois terminées le 31 août 2009, les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation des placements à court terme ⁽¹⁾, ont respectivement baissé de 3,9 millions \$ et de 881,4 millions \$ par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse de 3,9 millions \$ enregistrée au quatrième trimestre de l'exercice 2009 est principalement attribuable à la contrepartie en espèces nette de 3,0 millions \$ versée dans le cadre de l'acquisition de Standard au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2008 (voir « Évolution de l'entreprise ») ainsi qu'à la baisse des dépenses en immobilisations et à l'ajout d'autres éléments d'actif à long terme de 0,9 million \$.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

Depuis le début de l'exercice, les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation des placements à court terme ⁽¹⁾ ont diminué de 881,4 millions \$. Cette baisse s'explique principalement par la contrepartie en espèces versée pour l'acquisition de Standard au cours de l'exercice 2008 (voir « Évolution de l'entreprise ») et elle est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses en immobilisations de 15,3 millions \$ (voir ci-dessous) et par des acquisitions d'autres éléments d'actif à long terme de 7,7 millions \$, ce qui s'explique principalement par les investissements de la Société liés au lancement de HBO Canada.

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations corporelles par secteur :

(en milliers de \$)	3 mois			12 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Acquisitions d'immobilisations corporelles						
Télévision	2 018	4 383	-54 %	7 442	9 832	-24 %
Radio	4 003	3 154	27 %	9 780	8 529	15 %
Affichage extérieur	13 096	13 128	–	31 341	19 723	59 %
Siège social	794	743	7 %	1 677	1 283	31 %
Total des acquisitions d'immobilisations corporelles	19 911	21 408	-7 %	50 240	39 367	28 %

Les dépenses en immobilisations au cours des périodes de trois et douze mois terminées le 31 août 2009 ont été respectivement de 19,9 millions \$ et de 50,2 millions \$, comparativement à 21,4 millions \$ et 39,4 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2008. Les plus importantes dépenses en immobilisations ont trait aux structures liées au MUT, aux autres structures d'affichage extérieur, au matériel de haute définition et autres équipements de radiodiffusion, ainsi qu'au matériel et logiciels informatiques. La hausse des dépenses en immobilisations au cours de l'exercice 2009 par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à des dépenses plus élevées pour les structures liées au MUT et aux investissements dans le nouveau réseau d'affichage extérieur Digital. L'état consolidé vérifié des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 août 2009 comprend des dépenses en immobilisations de 3,4 millions \$ impayées et donc exclues au 31 août 2008 et payées au cours l'exercice 2009. Au 31 août 2009, un montant de 2,3 millions \$ sur le total de 50,2 millions \$ de dépenses en immobilisations était impayé et inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice 2010, la Société estime que le total des dépenses en immobilisations sera de l'ordre de 60,0 millions \$ à 65,0 millions \$, dont environ 50 % dans le secteur de l'affichage extérieur, principalement pour les structures liées au MUT et pour le nouveau réseau d'affichage extérieur Digital (voir « Analyse du rendement par secteur – Affichage extérieur » et « Évolution de l'entreprise »).

Activités de financement

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2009, les espèces affectées aux activités de financement ont atteint 58,9 millions \$ comparativement à 52,4 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 6,5 millions \$, laquelle s'explique surtout par des remboursements plus élevés de la dette à long terme de 35,0 millions \$. Cette hausse est partiellement compensée par le fait que la Société n'a pas racheté d'actions pendant le quatrième trimestre de l'exercice 2009 alors qu'elle en avait racheté pour une valeur de 28,5 millions \$ au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Après la fin du trimestre, la Société a remboursé un montant additionnel de 10,0 millions \$ de sa dette à long terme.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

Les espèces affectées aux activités de financement pendant la période de douze mois terminée le 31 août 2009 ont atteint 146,4 millions \$ alors qu'au cours de la période comparable de 2008, les activités de financement ont généré des espèces d'un montant de 731,4 millions \$. Ceci s'explique principalement par l'emprunt de 825,0 millions \$ effectué par la Société au cours de l'exercice 2008 dans le cadre du financement de l'acquisition de Standard (voir « Structure du capital »). De plus, la Société a effectué des remboursements totalisant 120,0 millions \$ de sa dette à long terme au cours de l'exercice 2009, comparativement à un remboursement de 10,0 millions \$ au cours de l'exercice 2008. Ceci est partiellement compensé par le fait que la Société n'a pas racheté d'actions pendant l'exercice 2009 alors qu'elle en avait racheté pour une valeur de 55,4 millions \$ au cours de l'exercice précédent.

Le 9 décembre 2008, la Société a annoncé un renouvellement de son offre publique de rachat d'actions visant, avec l'objectif de les annuler, un maximum de 2 665 620 actions de catégorie A et de 139 234 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant au plus 5 % des actions en circulation au 30 novembre 2008 pour leur catégorie d'actions respective. Le programme de rachat se déroule sur une période maximale de 12 mois qui a débuté le 15 décembre 2008. Au cours de la période de douze mois terminée le 31 août 2009, afin d'optimiser le remboursement de sa dette à long terme, la Société n'a pas racheté d'actions de catégorie A ou de catégorie B alors qu'elle avait racheté 1 616 400 actions de catégorie A au cours de la période correspondante de l'exercice précédent pour une contrepartie totale en espèces de 55,4 millions \$.

Structure du capital

Dans le cadre de la gestion du capital, la Société inclut la dette à long terme et les capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu), les espèces et quasi-espèces (le découvert bancaire), de même que les placements à court terme dans sa définition du capital. Les objectifs d'ensemble de la Société en matière de gestion du capital consistent à créer de la valeur pour les actionnaires grâce à la croissance organique de ses activités et par des acquisitions relatives, ainsi qu'à maintenir la structure du capital la plus optimale possible afin de minimiser le coût du capital.

La Société gère sa structure du capital et procède à des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique. Dans le but de consolider ou d'ajuster sa structure du capital, la Société examine le montant des dividendes à verser annuellement aux actionnaires et décide périodiquement de racheter des actions sur le marché et/ou de rembourser sa dette.

Dans le cadre de l'acquisition de Standard, la Société a établi une facilité de crédit de 1,0 milliard \$ (la « facilité ») avec un syndicat d'institutions financières, facilité qui a été réduite à 870,0 millions \$ au 31 août 2009 à la suite de remboursements. Après la fin du trimestre en cours, la Société a réduit sa facilité d'une somme additionnelle de 10,0 millions \$ par suite d'un remboursement. La facilité a un terme de cinq ans qui a commencé le 29 octobre 2007 et les montants empruntés en vertu de cette facilité peuvent être faits sous la forme d'acceptations bancaires, de prêts au taux préférentiel canadien, de prêts au taux de base américain ou de prêts à taux LIBOR, et portent intérêt en fonction du type d'emprunt contracté. Ces taux sont majorés en fonction de certains ratios financiers.

Au 31 août 2009, le montant total des emprunts effectués en vertu de la facilité s'élevait à 695,0 millions \$ (815,0 millions \$ au 31 août 2008), excluant 19,3 millions \$ de lettres de crédit en circulation (19,3 millions \$ au 31 août 2008) et portait intérêt à un taux moyen pondéré de 3,8 % (4,8 % au 31 août 2008), en tenant compte des effets du contrat de swap de taux d'intérêt décrit ci-dessous. La Société garantit entièrement la facilité sans fournir de biens en guise de sûreté et elle dispose également d'une clause de remboursement anticipé sans pénalité qu'elle peut exercer en tout temps pendant le terme de la facilité. Selon les termes de la facilité, la Société n'a aucune obligation de remboursement avant le 29 octobre 2012; elle doit se conformer à certains ratios financiers et, au 31 août 2009 et pendant tout l'exercice, elle les respectait tous.

Les coentreprises de la Société disposent également de facilités de crédit renouvelables de 4,5 millions \$ (quote-part d'Astral) qui n'étaient pas utilisées ni au 31 août 2009, ni au 31 août 2008.

Les emprunts effectués sur la facilité à taux variable de la Société sont sujets à des fluctuations de taux d'intérêt. Afin de gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt découlant de la facilité, la Société a conclu le 29 octobre 2007, un contrat de swap de taux d'intérêt avec une grande banque canadienne (le « contrat ») couvrant une partie de sa dette à long terme (voir la note 22a) aux états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2009). La Société n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Le contrat est fondé sur un montant nominal initial de 750,0 millions \$ qui est réduit périodiquement (465,0 millions \$ au 31 août 2009) selon un échéancier prédéterminé et ce, jusqu'à son échéance le 29 mai 2012. En vertu du contrat, la Société paie un intérêt fondé sur un taux fixe de 4,6 % et reçoit un intérêt fondé sur les taux variables des acceptations bancaires de 30 jours. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour cet instrument financier dérivé. En fonction de la juste valeur actuelle de l'instrument financier dérivé, une perte sans effet sur les flux de trésorerie non réalisée de 4,3 millions \$ (3,1 millions \$ après impôts sur le bénéfice), représentant la variation de la valeur du marché depuis le 31 août 2008, a été constatée à l'état consolidé vérifié du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 août 2009.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur les revenus d'intérêts gagnés par la Société sur ses espèces, ses quasi-espèces et ses placements à court terme. La Société a mis en œuvre une politique d'investissement conçue pour protéger son capital et générer un rendement raisonnable. La politique définit les types d'instruments financiers permis, leur concentration et la cote de solvabilité acceptables.

Les fluctuations du taux d'intérêt auraient une incidence sur la perte nette des activités poursuivies et sur les autres éléments du résultat étendu de la Société. Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, une variation du taux d'intérêt de 0,5 % aurait eu les effets suivants :

<i>(en milliers de \$)</i>	Hausse de 0,5 %	Baisse de 0,5 %
Incidence des variations de taux d'intérêt sur la perte nette des activités poursuivies	(677)	677
Incidence des variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sur les autres éléments du résultat étendu, nette d'impôts	2 300	(2 300)

Au 31 août 2009, la structure du capital de la Société était constituée de capitaux propres d'un montant de 1 165,1 millions \$ et d'emprunts en vertu de la facilité de crédit se chiffrant à 695,0 millions \$ moins des espèces et quasi-espèces de 23,1 millions \$. La portion inutilisée de la facilité s'élevait à 155,7 millions \$ (175,0 millions \$ moins 19,3 millions \$ de lettres de crédit en circulation). Au 31 août 2009, il n'y avait aucun passif hors bilan. Le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B en circulation de la Société a augmenté, passant d'un total de 56,0 millions d'actions au 31 août 2008 à 56,2 millions d'actions au 31 août 2009, en raison principalement de la conversion d'unités d'actions avec restrictions en actions de catégorie A et de la levée d'options d'achats d'actions.

Le tableau suivant présente des renseignements supplémentaires sur les actions :

En circulation au :	30 septembre 2009	31 août 2009	31 août 2008
Actions de catégorie A	53 398 933	53 388 843	53 200 874
Actions de catégorie B	2 784 672	2 784 672	2 787 672
Actions spéciales	65 000	65 000	65 000
Options d'achat d'actions des employés	3 136 847	3 154 763	3 104 096
Unités d'actions avec restrictions	303 800	303 800	329 800

Obligations contractuelles

Paiements exigibles au cours de l'exercice :

(en milliers de \$)	2010	2011/12	2013/14	2015 et suivants	Total
Dette à long terme	–	–	695 000	–	695 000
Contrats de location-exploitation	42 582	92 965	91 893	477 089	704 529
Cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées ⁽¹⁾	6 199	–	–	–	6 199
Autres passifs à long terme	–	27 672	19 507	17 017	64 196
Total	48 781	120 637	806 400	494 106	1 469 924

Dans le cours normal de ses activités, la Société a signé des ententes, s'échelonnant sur des périodes d'une durée de un à dix ans, pour l'acquisition de droits d'émissions et de films devant être diffusés sur ses services de télévision et pour l'utilisation de marques de commerce. L'acquisition de ces droits, et les obligations s'y rattachant, sont assujetties à la disponibilité de ces émissions à être diffusées ainsi qu'à d'autres clauses contractuelles. En plus des obligations contractuelles présentées ci-dessus au montant de 1 470 millions \$, la somme des engagements relatifs aux acquisitions de droits d'émissions et de films qui sont mesurables, au 31 août 2009, est estimée à 255,4 millions \$. En outre, selon les termes de l'entente de la Société avec la Ville de Toronto en ce qui a trait au MUT (voir « Évolution de l'entreprise »), la Société s'est engagée à des dépenses en immobilisations estimées à 132,7 millions \$ pour les 18 années restantes de l'entente, dont une somme estimée à 14,0 millions \$ devrait être dépensée au cours de l'exercice 2010. Ces engagements additionnels sont exclus des montants présentés dans le tableau ci-dessus.

ÉVOLUTION DE L'ENTREPRISE

Après la fin de l'exercice 2009, la Société a établi le premier réseau national d'affichage extérieur Digital au Canada en étendant sa technologie novatrice à Vancouver et à Toronto, complétant ainsi les dix panneaux numériques qui sont déjà en opération à Montréal. Le réseau Digital de Vancouver comprend neuf faces numériques de 10 pieds sur 34 pieds et celui de Toronto comprend pour l'instant trois faces numériques de 14 pieds sur 48 pieds. Le réseau Digital national devrait être pleinement opérationnel au début du mois de décembre 2009.

Le 11 août 2009, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a approuvé la demande d'Astral Media Radio pour une nouvelle station de radio devant desservir le marché d'Ottawa-Gatineau. En tant que titulaire de licence, Astral s'est engagée à investir au moins 5,9 millions \$ sur une période de sept ans pour encourager le développement de contenu canadien et de la radio communautaire de langue française à Ottawa.

Le 6 juillet 2009, la Société a annoncé le lancement de la marque internationale NRJ au Québec. Le 24 août 2009, le réseau Énergie, diffusé actuellement dans 10 stations au Québec, est devenu le réseau NRJ. Astral Media Radio a en effet conclu une entente avec le Groupe NRJ, le plus grand groupe de radiodiffusion en France et dans 12 pays à travers le monde, afin de lancer la marque NRJ au Québec.

En mai 2009, la Société a lancé, à Montréal, son nouveau réseau Digital de dix faces exceptionnelles, le premier réseau numérique d'affichage extérieur du genre au Canada. Ces faces, qui mesurent 14 pieds de haut sur 48 pieds de large, sont uniques, car elles se caractérisent par leur éclairage par diodes électroluminescentes (DEL). La technologie DEL est une technologie de pointe qui a l'avantage d'offrir une lisibilité exceptionnelle

(1) Les cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées pour les exercices 2011 et suivants ne sont pas encore établies mais devraient se situer dans le même ordre de grandeur.

de jour comme de nuit. Le nouveau réseau Digital offre aux annonceurs plusieurs caractéristiques uniques qui génèrent un contenu créatif amélioré et redéfinissent la façon dont l'affichage extérieur est utilisé. En plus d'être novateur et à la fine pointe de la technologie, le nouveau réseau Digital peut afficher en alternance différents messages publicitaires, 24 heures sur 24, sans les coûts d'impression sur papier ou vinyle ni les coûts d'installation.

Au début du mois de janvier 2009, les stations connues précédemment sous les noms de 95 Crave (95,3 FM) à Vancouver, The Bear (106,9 FM) à Ottawa et Mix 96 (95,9 FM) à Montréal ont été intégrées au groupe de la marque Virgin Radio d'Astral Media.

Le 30 octobre 2008, la Société a lancé HBO Canada, un canal multiplexe offert aux clients qui sont abonnés à The Movie Network. En lançant HBO Canada, la Société est en mesure d'offrir aux Canadiens un divertissement et une programmation instaurant une nouvelle norme en matière de télévision payante au Canada. HBO Canada présente des séries phares, nouvelles et continues, qui sont diffusées aux mêmes dates que Home Box Office aux États-Unis. Le service offre aussi plus de 200 heures d'émissions tirées de son catalogue ainsi que des films originaux exclusifs à HBO, des programmations spéciales de comédies, des documentaires, des concerts et des événements sportifs en direct qui n'étaient pas disponibles auparavant au Canada. HBO Canada complète son offre avec des séries et des films canadiens. Le service est aussi offert en haute définition et sa programmation est disponible sur demande.

Le 4 septembre 2008, la Société a lancé TÉLÉTOON Rétro, un nouveau service de télévision spécialisée de langue française. TÉLÉTOON Rétro offre un choix de classiques de l'animation à tous ceux qui sont nostalgiques des personnages de dessins animés qui ont marqué leur jeunesse.

Le 29 octobre 2007, la Société a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Standard Radio Inc. (« Standard ») comprenant 53 stations de radio réparties dans 30 marchés au Canada, ainsi que deux chaînes de télévision situées dans le Nord de la Colombie-Britannique. La transaction comprenait également les actifs d'Integrated Media Sales ou « IMS » (connue maintenant sous le nom d'Astral Media Radio Sales), une agence nationale de ventes de publicité, et de Sound Source Networks (connue maintenant sous le nom de Orbyt Media), une entreprise de service fournissant de la programmation radio (l'« acquisition de Standard »). Le prix de l'acquisition de Standard était de 1,08 milliard \$, plus 6,0 millions \$ de coûts d'acquisition, et excluant un fonds de roulement et des ajustements usuels de clôture de 24,8 millions \$, desquels une somme de 2,8 millions \$ a été payée au cours du premier trimestre de l'exercice 2009, (voir la note 2 des états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2009). Le prix d'acquisition de Standard est assujéti à une contrepartie conditionnelle d'un montant maximum de 28,4 millions \$, fondée sur l'incidence sur les bénéfices futurs d'une résolution favorable des questions réglementaires spécifiées dans l'entente. Après la fin de l'exercice 2009, à la suite de la résolution de ces questions réglementaires (voir « Droits de licence de la Partie II » dans la rubrique « Cadre réglementaire »), la Société sera tenue de payer une contrepartie additionnelle en espèces estimée à moins de 10,0 millions \$. La contrepartie additionnelle sera comptabilisée à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition au cours de la période dans laquelle le paiement aura lieu. Les actifs acquis, les passifs pris en charge et les résultats d'exploitation ont été consolidés depuis la conclusion de la transaction.

INITIATIVES STRATÉGIQUES ET PERSPECTIVES

La Société évolue au sein d'une industrie dynamique offrant à la fois des occasions et des enjeux. Elle exerce ses activités principalement dans les secteurs très concurrentiels de la télévision, de la radio et de l'affichage extérieur, lesquels sont tous confrontés à une évolution rapide du cadre réglementaire, de la technologie et de la clientèle. Bien que le secteur dans son ensemble ait subi les effets du ralentissement économique mondial pendant l'exercice 2009, la Société a continué d'afficher une croissance des produits. Les bases sur lesquelles reposent les activités principales de la Société demeurent positives et la maintiennent en bonne position pour poursuivre sa croissance lors de la reprise économique attendue au cours de l'exercice 2010. La reprise économique aura un effet plus direct sur les produits tirés de la publicité, mais des possibilités de croissance organique existent toujours via le lancement de nouveaux services et de produits à valeur ajoutée, ainsi que des possibilités d'expansion via des acquisitions.

Télévision

Le groupe Télévision prévoit continuer d'accroître son bénéfice grâce à une croissance des abonnements et à un rebond des produits publicitaires. Pendant l'exercice 2009, la Société a procédé au lancement de HBO Canada, un canal multiplexe qui renforce l'offre de télévision payante de The Movie Network sur le marché anglophone grâce à la marque HBO, l'une des marques de télévision grand public les plus réputées dans le monde. Le groupe Télévision continuera de présenter de nouveaux produits dérivés à valeur ajoutée et multiplateformes qui auront un effet multiplicateur sur ses services de télévision actuels. Toutes ses marques télévisuelles continueront de se développer et d'offrir des services à large bande d'avant-garde qui prolongeront et renforceront ses relations avec la clientèle sur le forum de l'Internet. La connectivité demeure une priorité pour l'élaboration de produits et la croissance des produits d'exploitation dans le futur.

Au cours de l'exercice 2010, BBM Canada utilisera un nouveau système de mesure, un audimètre portatif appelé Portable People Meter (« PPM »), dans l'ensemble du Canada anglophone. Cette nouvelle technologie fournira un tableau plus exact de ce que les téléspectateurs canadiens regardent vraiment et permettra de faire une meilleure segmentation des groupes d'auditoires. Le PPM est utilisé sur le marché de la télévision au Québec depuis plus de trois ans. L'utilisation des résultats fournis par le PPM facilitera l'élaboration de stratégies ciblées et pourra indirectement avoir un effet sur les résultats du groupe Télévision.

Radio

Le groupe Radio s'attend à des résultats soutenus pour l'exercice 2010, avec un rebond des ventes de produits publicitaires découlant de solides cotes d'écoute et de l'appui de son infrastructure nationale de ventes. Face à une augmentation de la concurrence à l'échelle nationale, le groupe Radio se fonde sur une exploitation exemplaire pour faire une gestion optimale des inventaires, pour améliorer les processus de production, de diffusion en ondes et d'administration, et plus important encore, pour tirer parti de sa programmation populaire dans tout le pays. Dans un contexte de multiplateformes, le groupe Radio se place à l'avant-garde en développant et en offrant du contenu qui exploite au maximum la complémentarité de la radio et de l'Internet.

À la suite du lancement de la marque Virgin Radio sur les principaux marchés canadiens et de la marque mondiale NRJ au Québec (nouvelle appellation du réseau Énergie) au cours de l'exercice 2009, le groupe Radio continuera de consolider des expériences de marque uniques grâce aux propriétés existantes pour créer les meilleures stations partout au Canada. Grâce à l'octroi d'une nouvelle licence lui permettant d'exploiter une station sur le marché d'Ottawa-Gatineau, la Société peut aller de l'avant en ayant une présence accrue en langue anglaise sur cet important marché. Elle demeure à l'affût pour trouver d'autres occasions d'élargir et de compléter ses marchés actuels dans le secteur de la radio.

Affichage extérieur

Les activités d'affichage extérieur menées dans le cadre du MUT continueront d'avoir une incidence favorable sur les produits et les bénéfices au cours de l'exercice 2010. Représentant maintenant une force majeure sur le marché du mobilier urbain, le groupe Affichage extérieur poursuivra ses activités dans ce secteur en croissance dans d'autres centres urbains.

Comme l'a montré le lancement, au cours de l'exercice 2009, du premier réseau d'affichage extérieur Digital au Canada, la croissance future du groupe Affichage extérieur repose sur l'innovation continue de produits. À la suite du lancement du réseau Digital à Montréal, le groupe Affichage extérieur cherchera d'autres occasions d'affaires pour étendre son réseau numérique. Conformément à cette stratégie, le 15 octobre 2009, la Société a annoncé la conclusion d'une entente portant sur l'installation et l'exploitation de neuf faces d'affichage extérieur digitales à Vancouver et dans les environs. Elle a également annoncé le lancement d'un réseau de trois faces d'affichage extérieur digitales à Toronto. Une gestion stratégique et disciplinée de l'inventaire, un service à la clientèle hors pair, une amélioration des taux d'occupation et l'innovation sur le plan des produits sont des atouts qui continueront de soutenir la croissance grâce également aux faces d'affichage extérieur traditionnelles.

Siège social

Dans l'ensemble, la Société mettra l'accent sur la restructuration de son organisation et se servira de sa marque comme d'un levier pour l'aider à répondre aux défis qui l'attendent. Enfin, dans le cadre de l'utilisation des flux de trésorerie, la Société continuera de se concentrer sur le remboursement de sa dette et sur la gestion de son programme de rachat d'actions en prenant en considération les développements et les possibilités d'affaires majeures, ainsi que leur effet potentiel sur la création de valeur pour les actionnaires.

RISQUES, INCERTITUDES ET OCCASIONS

La Société doit composer avec un certain nombre de risques et d'incertitudes qui, dans bien des cas, représentent également des occasions pour ses unités d'exploitation. D'autres risques et incertitudes non connus de la Société, ou qui ne sont pas actuellement évalués comme importants par la Société, pourraient nuire à ses activités. Si de tels risques devenaient réalité, ils pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Acquisitions

Astral pourrait envisager de faire des acquisitions stratégiques dans l'avenir. L'intégration des activités de toute entreprise acquise ou de toute nouvelles affaires aux activités actuelles d'Astral pourrait comporter des difficultés. Un processus d'intégration peut poser d'importants défis et la direction pourrait ne pas être en mesure de les relever avec succès. Afin de bien planifier et de mener à terme une telle intégration, la direction prépare des plans d'intégration en dressant une liste de mesures, des dates de mise en œuvre, des coûts y afférents et des synergies prévues.

Cadre réglementaire

Les entreprises de Télévision et Radio de la Société sont assujetties à la réglementation du gouvernement fédéral, notamment à la *Loi sur la radiodiffusion (Canada)*, la *Loi sur la radiocommunication (Canada)* et aux règlements y afférents. De plus, les directives gouvernementales limitent la propriété d'actions avec droit de vote que peuvent détenir les non-Canadiens dans des entreprises de radiodiffusion. Le CRTC administre la *Loi sur la radiodiffusion*, et notamment, octroie, modifie et renouvelle les licences de radiodiffusion et approuve les demandes de modifications à l'égard de la propriété et au contrôle des sociétés de radiodiffusion. Le CRTC peut également adopter et mettre en œuvre des règlements et politiques ainsi que rendre des décisions y afférentes. Des modifications à la législation susmentionnée ou l'adoption de nouveaux règlements ou politiques, ou encore toute nouvelle décision du CRTC, pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Le CRTC impose aux radiodiffuseurs canadiens certains quotas de contenu canadien. Il est fréquent qu'une partie des budgets de production des programmes canadiens soit financée par des organismes gouvernementaux canadiens et par des programmes incitatifs, tels que le Fonds canadien de télévision, Téléfilm Canada et par des crédits d'impôt du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Il n'existe aucune garantie que ce financement soit maintenu aux niveaux actuels ni même qu'il soit reconduit. Des réductions ou d'autres modifications dans les politiques du Canada et de ses provinces en matière de programmes incitatifs pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les activités des secteurs Télévision, Radio et Internet de la Société sont assujetties à des licences accordées en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur (Canada)* (la « loi »), leur permettant d'exploiter les volets musicaux de la programmation distribuée par ces entreprises. Aux termes de ces licences, Astral est tenue de verser des redevances établies par la Commission du droit d'auteur du Canada. Le 20 juillet 2009, le ministre de l'Industrie du Canada a lancé un processus de consultation nationale afin de moderniser la législation canadienne sur le droit d'auteur. À la suite de ces consultations, des modifications à la Loi pourraient être appliquées, et les décisions de la Commission du droit d'auteur pourraient faire en sorte que les entreprises de radiodiffusion de la Société soient tenues de payer de nouveaux ou d'autres droits d'auteurs éventuellement rétroactifs.

Le secteur Affichage extérieur de la Société est également assujéti à des lois et règlements gouvernementaux divers, qui établissent les droits, modalités et conditions selon lesquels la Société peut ériger ses structures d'affichage extérieur. Toute modification apportée à ces lois ou règlements pourrait porter atteinte à la capacité de la Société de conserver ses structures actuelles ou d'en ériger de nouvelles à des endroits particuliers à l'avenir.

Cadre de réglementation et audience publique en matière de politique structurelle pour le secteur de la télévision

En juillet 2007, le CRTC a entamé un processus d'examen des cadres de réglementation des Entreprises de distribution et de radiodiffusion («EDR») et des services de programmation facultatifs. Il a par la suite élargi le cadre des questions à débattre pour y inclure la possibilité d'imposer un tarif de distribution pour les signaux de télévision en direct. Ce tarif serait une nouvelle exigence selon laquelle les entreprises de diffusion par câble et par satellite compenseraient les diffuseurs en direct pour la distribution des signaux locaux. Le CRTC a publié sa décision le 30 octobre 2008.

Le nouveau cadre de réglementation pour les EDR et pour les services de programmation facultatifs, soit les services spécialisés et de télévision payante (APR CRTC 2008-100) répond à l'objectif du CRTC de réduire la réglementation au minimum essentiel à l'atteinte des objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* pour s'en remettre autant que possible aux lois du marché. La plupart des nouvelles mesures entreront en vigueur le 31 août 2011, date qui coïncide avec la fin de la distribution analogique des services de télévision en direct au Canada.

Le nouveau cadre simplifie et harmonise la réglementation applicable aux entreprises de câblodistribution et de radiodiffusion directe par satellite en simplifiant les règles de distribution permettant ainsi une plus grande souplesse dans l'assemblage de services de programmation. Le CRTC a aussi adopté des règles simplifiées de transition en mode numérique et en haute définition (HD). Il a modifié son approche relative aux plaintes à l'égard des allégations de préférence induite ou de discrimination injuste contre une EDR en renversant le fardeau de la preuve au profit des services de programmation.

Le CRTC a refusé d'octroyer aux services de télévision en direct des redevances de distribution, mais leur a donné la possibilité de négocier une rémunération auprès des EDR pour la retransmission des stations locales à titre de signaux éloignés. Le CRTC a aussi augmenté la contribution des EDR au financement de la programmation canadienne de 5 % à 6,5 % de leurs revenus; cette contribution additionnelle de 1,5 % se compose d'une augmentation permanente de 1 % et d'une augmentation temporaire de 0,5 %. Cette dernière sera examinée dans le cadre d'une prochaine procédure à la demande du CRTC pour obtenir d'autres commentaires afin de déterminer si cette nouvelle contribution est suffisante pour soutenir la programmation locale dans les petits marchés qui ont été particulièrement touchés par le ralentissement économique.

Le nouveau cadre réglementaire pour les services de télévision facultatifs modifie les catégories existantes de licences; les services analogiques et de catégorie 1 deviennent des services de catégorie A et les services de catégorie 2 deviennent des services de catégorie B. Les droits d'accès sont maintenus pour les services de catégorie A alors que les services de catégorie B n'ont pas de droits d'accès. Le CRTC a aussi accru la souplesse de programmation des services de télévision facultatifs.

Le CRTC maintient l'exclusivité des genres pour les services de catégorie A, à l'exception des services de sports et de nouvelles. Le CRTC envisagera la possibilité d'ouvrir d'autres genres à la concurrence en tenant compte d'un certain nombre de critères, dont la santé économique des services existants dans un genre donné et les conséquences possibles de l'introduction de la concurrence. Lorsqu'un genre donné sera ouvert à la concurrence, les services qui se font concurrence ne bénéficieront plus de droits d'accès.

Depuis le 1^{er} septembre 2009, le CRTC autorise les EDR à profiter de la publicité ciblée à condition que ce soit en accord avec un service de programmation canadien. Le CRTC envisage aussi actuellement la possibilité pour les EDR de participer à l'exploitation de nouvelles formes de publicité en utilisant les disponibilités locales des services facultatifs étrangers et éventuellement sur les plateformes de vidéo sur demande. Dans le cadre de ces consultations, le CRTC envisage également un nouveau cadre réglementaire pour la plateforme de vidéo sur demande, incluant l'offre de la programmation des services facultatifs sur cette plateforme.

Le 6 juillet 2009, le CRTC a lancé une procédure visant une politique qui mènera à une audience publique le 16 novembre 2009 afin d'envisager un examen de la structure de la télévision, notamment : modalités et conditions de renouvellement de licence groupé de services de télévision conventionnelle, payante et spécialisée sous le contrôle d'un même propriétaire; soutien clarifié lié aux produits pour les stations de télévision conventionnelle, incluant l'établissement d'une juste valeur marchande pour les signaux locaux de télévision conventionnelle; engagements de dépenses dans la programmation canadienne et/ou restrictions de programmation étrangère; solution hybride pour la transition vers le numérique.

Le 17 septembre 2009, le gouvernement du Canada a publié un décret demandant au CRTC de tenir une audience publique et de lui fournir un rapport sur l'incidence de la mise en œuvre d'un régime d'indemnisation pour la valeur des signaux de télévision locale, plus communément appelé tarifs de distribution. Dans le cadre de sa consultation, le CRTC devra tenir compte de l'effet d'un tel système sur les consommateurs et, en particulier, sur l'accès abordable aux émissions de nouvelles, d'information et d'affaires publiques locales et régionales ainsi que de l'incidence de la mise en œuvre d'un tel système sur les divers éléments de l'industrie des communications alors que cette industrie doit s'adapter à un nouvel environnement numérique, dont plus particulièrement son incidence sur les modèles d'exploitation commerciale actuels ou émergents. Le CRTC a annoncé qu'il tiendrait une audience en décembre 2009 pour examiner ces questions. Les dates seront confirmées ultérieurement.

L'incidence potentielle de la révision du cadre de réglementation et de l'audience publique en matière de politique structurelle pour le secteur de la télévision sur les résultats financiers de la Société ne pourra être déterminée tant qu'une décision finale à ce sujet n'aura pas été rendue.

Droits de licence de la Partie II

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'«ACR»), au nom de ses membres, a contesté en cour la validité des droits de licence de la Partie II payables annuellement au CRTC par les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs, ainsi que par les EDR. En décembre 2006, la Cour fédérale a statué que les droits de licence de la Partie II constituaient une taxe illégale. Le gouvernement fédéral en a appelé du jugement de la Cour fédérale et, le 28 avril 2008, la Cour d'appel a statué que la Cour fédérale avait mal interprété le critère juridique à appliquer pour faire la distinction entre une taxe et un droit réglementaire et que les droits représentaient en fait des coûts administratifs engagés par le CRTC. Le 27 juin 2008, au nom de ses membres, l'ACR a déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel auprès de la Cour suprême du Canada (la «CSC»), demande qui a été accordée le 18 décembre 2008. Le CRTC a confirmé à l'ACR qu'il ne tenterait pas de recouvrer les droits de licence en souffrance de la Partie II avant que le premier des deux événements suivants ne se matérialise : soit que (i) la CSC confirme la décision de la Cour d'appel; soit que (ii) les parties en arrivent à une entente. La Société a payé ou constaté, selon le cas, les droits de licence de la Partie II en utilisant les taux connus depuis le début des procédures légales.

Après la fin de l'exercice 2009, l'ACR a annoncé que son conseil d'administration ainsi que d'autres parties prenantes ont approuvé les termes d'une entente avec le gouvernement du Canada, relativement à la question des droits de licence de la Partie II. En contrepartie de l'entente, l'ACR et les autres parties ont mis fin à la poursuite judiciaire auprès de la CSC. L'entente prévoit que les droits et intérêts dus au gouvernement, mais qui n'ont pas été perçus par le CRTC pour les exercices 2007, 2008 et 2009 en raison des enjeux du litige en cours, ne seront pas exigés et que les montants versés au gouvernement par les parties prenantes pour les années antérieures ne feront pas l'objet d'un recouvrement. De plus, le gouvernement recommandera que le CRTC révisé le système des droits de licence de la Partie II afin de le doter d'un plafond pour les droits. Le système révisé des droits entrera en vigueur pour l'exercice qui commence le 1^{er} septembre 2009 et la Société estime qu'il lui permettra de faire une économie annuelle d'environ 1,5 million \$.

Au 31 août 2009, la charge à payer relative aux droits de licence de la Partie II inscrite au bilan de la Société s'élevait à 12,4 millions \$. Le problème étant résolu, la Société procédera à une contre-passation du total de ce montant dans l'état consolidé des résultats du premier trimestre de l'exercice 2010.

Autres questions

Le 15 octobre 2008, le CRTC a lancé un processus de consultation sur la radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias afin d'examiner sa méthode d'exemption de la réglementation pour les entreprises qui offrent des services de radiodiffusion distribués et accessibles sur Internet et des services de télédiffusion qui sont accessibles sur des appareils mobiles. Le 4 juin 2009, le CRTC a déterminé qu'il confirmait le maintien de l'exemption de la réglementation pour les entreprises offrant des services de radiodiffusion par les nouveaux médias. Le CRTC a également l'intention d'élargir l'application de l'ordre d'exemption visant les nouveaux médias à tous les services de radiodiffusion par Internet et aux appareils mobiles de point à point. Le CRTC prévoit passer en revue cet ordre d'exemption d'ici cinq ans.

Le 26 août 2008, le CRTC a approuvé deux demandes de licences de radiodiffusion en vue d'exploiter de nouvelles stations de radio FM de langue anglaise devant desservir Ottawa et Gatineau, dont celle d'Astral Media Radio pour une station appelée Eve FM qui s'adresse aux femmes âgées de 25 à 49 ans. Le CRTC avait reçu de multiples demandes concurrentes pour desservir cette région, y compris une demande déposée par Radio de la communauté francophone d'Ottawa («RCFO») pour une station de radio communautaire FM de langue française qui a été refusée. Une demande d'autorisation d'en appeler a été alors déposée auprès de la Cour fédérale d'appel par RCFO. RCFO et d'autres parties ont également déposé des pétitions auprès de la gouverneure en conseil pour renvoi de la décision au CRTC en vue d'un nouvel examen. Le 20 novembre 2008, la gouverneure en conseil a renvoyé la décision au CRTC pour réexamen et nouvelle audience, et a demandé au CRTC qu'il étudie et explique sa façon d'évaluer les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le 11 août 2009, le CRTC a confirmé sa décision initiale incluant l'octroi d'une licence à Astral Media Radio. En outre, le CRTC a accordé une licence à RCFO l'autorisant à exploiter une nouvelle station de radio FM pour la communauté francophone.

En décembre 2008, la Commission du droit d'auteur a tenu une seule et même audience pour entendre cinq propositions de tarifs qui pourraient s'appliquer aux radios commerciales pour les années civiles 2008 et suivantes. Ces propositions émanant d'Artisti, d'AVLA/SOPROQ, de CSI, de NRCC et de SOCAN visent les droits d'exécution et les droits de reproduction. À titre de membre de l'ACR, la Société a participé activement à ces procédures pour s'opposer à toute augmentation des tarifs et pour demander des réductions. L'incidence potentielle de ces procédures sur les résultats financiers de la Société ne pourra être déterminée tant qu'une décision finale à ce sujet n'aura pas été rendue.

Le 9 mars 2009, le ministre du Patrimoine canadien a annoncé la création du Fonds des médias du Canada («FMC») par la fusion du Fonds canadien de télévision («FCT») et du Fonds des nouveaux médias du Canada («FNMC»). Le fonds ainsi reformé et intégré sera pleinement opérationnel d'ici le 1^{er} avril 2010. Afin de perturber le moins possible les activités des secteurs de la télévision et des médias numériques, le FCT et le FNMC continueront de fonctionner distinctement et sans changement pendant les exercices 2009 et 2010. Le conseil d'administration du FMC est composé de sept membres indépendants, dont cinq membres nommés par la Coalition canadienne pour l'expression culturelle («CCEC»), qui comprend des entreprises de câblodistribution et de services de radiodiffusion directe par satellite, de même que deux membres nommés par le ministère du Patrimoine canadien. Le conseil établira un nouveau mécanisme de consultation pour veiller à ce que les radiodiffuseurs, les producteurs et les créateurs soient consultés. Le nouveau fonds mettra l'accent sur les émissions dramatiques, les comédies et les émissions pour enfants; il appuiera également des documentaires et des émissions de variété ou d'arts de la scène. Enfin, les projets en haute définition et qui auront démontré le plus gros potentiel de réussite en ce qui a trait à l'audience et au rendement du capital investi seront favorisés. Les candidats seront tenus de proposer des projets disponibles sur deux plateformes de distribution au minimum, dont la télévision. Les producteurs indépendants et ceux affiliés à des radiodiffuseurs seront admissibles. L'effet potentiel du nouveau fonds sur les résultats financiers de la Société ne pourra être déterminé tant que les règles du FMC n'auront pas été élaborées.

La direction surveille en permanence le cadre réglementaire afin de déterminer les risques et les possibilités résultant de changements éventuels.

Nouvelles technologies

Les technologies sont en perpétuelle évolution et influencent l'ensemble des activités de la Société. Le secteur canadien de la télévision spécialisée, payante et à la carte a crû au cours des dix dernières années en raison des progrès des systèmes de diffusion par câble et de la croissance des services de satellite de radiodiffusion directe («SRD»). De plus, le développement de la technologie numérique a rendu possible la conception de produits et de services novateurs, lesquels continueront de stimuler l'augmentation du nombre d'abonnés à la télévision numérique, tout en diminuant leur roulement et en contribuant à la croissance soutenue des produits. Parmi les récentes innovations technologiques, on note les suivantes : services de vidéo sur demande, services de vidéo sur demande par abonnement, télévision haute définition, enregistreurs vidéo personnels, télévision mobile, télévision sur protocole Internet et télévision par Internet. De plus, des appareils comme l'Apple iPod / iPhone stimulent la demande des consommateurs pour un contenu mobile / portable. De même, on assiste à une croissance des consoles de jeu (Xbox, PS3) et d'autres appareils électroniques grand public (y compris les téléviseurs eux-mêmes) qui permettent la distribution de contenu à large bande avec une flexibilité accrue offrant au consommateur une expérience audio / vidéo de qualité supérieure dans sa salle de séjour.

La Société s'est généralement comportée comme chef de file dans ses secteurs d'activités plutôt que de simplement réagir aux progrès réalisés par d'autres; elle vise à se distinguer de ses concurrents en tirant parti des nouvelles technologies. De ce fait, une part importante des dépenses en immobilisations corporelles est consacrée à l'amélioration continue des capacités et des infrastructures technologiques de la Société.

Clients et distributeurs

Le groupe Télévision dépend des EDR (y compris les services de câblodistribution et de SRD et les systèmes de distribution multivoie multipoint) pour la distribution de ses services télévisuels. Les produits d'exploitation pourraient être touchés de façon négative si les contrats d'affiliation avec les EDR n'étaient pas renouvelés selon des modalités et conditions semblables à celles en vigueur en ce moment. Les contrats d'affiliation avec les EDR ont des durées qui s'étendent sur plusieurs années et viennent à échéance à divers moments. La Société entretient des relations étroites avec l'ensemble de ses distributeurs et est confiante de pouvoir renouveler ses contrats selon des modalités et conditions satisfaisantes pour les parties, comme cela a été le cas par le passé.

La majorité du bassin d'abonnés des services de télévision de la Société est desservie par un nombre restreint de clients très importants, principalement les EDR. La perte toujours possible d'un important client aurait une incidence significative sur les activités de toute unité d'affaires donnée. Pour atténuer ce risque, la Société a conclu des contrats à long terme avec ses clients. Par ailleurs, la Société a mis au point un vaste éventail de services spécialisés et de télévision payante populaires offrant une programmation de qualité. Les services d'Astral sont ainsi devenus des éléments essentiels et très en demande des services offerts par tous les EDR, dans les marchés qu'ils desservent.

Produits

Les produits publicitaires sont assujettis à des fluctuations selon l'évolution de la situation économique, du marché, des nouvelles technologies et des cotes d'écoute. Toutes les unités d'affaires de la Société surveillent étroitement les changements susceptibles de se produire dans leurs marchés et sphères d'activité de manière à adapter leurs stratégies de vente et leurs offres pour en limiter les conséquences défavorables.

Les droits d'abonnement dépendent du nombre d'abonnés ainsi que du taux de gros facturé par la Société aux EDR pour la distribution des divers services. La croissance du bassin d'abonnés est incertaine et dépend de la capacité des EDR de déployer et d'élargir les technologies numériques, de leurs efforts de commercialisation et de présentation des services de leurs réseaux, ainsi que de la volonté des abonnés d'accepter ces services et d'en acquitter les frais. Comme elle offre en tout temps une programmation de qualité supérieure qui répond aux besoins de ses auditoires, la Société est confiante qu'elle sera en mesure d'accroître ses bassins d'abonnés à l'avenir.

Les signaux de télédiffusion de la Société peuvent faire l'objet de vol, entraînant du fait même un risque de perte de produits. Une augmentation du nombre de décodeurs illégaux dans les foyers canadiens pourrait être préjudiciable à ses produits actuels et nuire à la capacité de croissance de son bassin d'abonnés. Des mesures juridiques, réglementaires, techniques et de sensibilisation ont été prises, en collaboration avec les EDR et d'autres intervenants du secteur, afin de contrer le vol de signaux. La Société croit que ces démarches aideront à freiner le vol des signaux et à réduire l'érosion des bassins d'abonnés.

Concurrence

Le CRTC attribue périodiquement de nouvelles licences visant l'exploitation d'une variété de services. L'attribution de licences concurrentes à d'autres entreprises accroît la concurrence sur le plan des auditoires, de la programmation et des budgets publicitaires.

Ces dernières années, la Société a procédé au lancement d'un certain nombre de services numériques de télévision spécialisée et de nouvelles chaînes de programmation. Elle a ainsi été en mesure de limiter l'incidence concurrentielle en offrant une programmation solide et en renforçant ses images de marque. Dans le secteur Radio, la Société a récemment obtenu une nouvelle licence de radiodiffusion destinée au marché d'Ottawa-Gatineau (voir « Évolution de l'entreprise ») et continue de chercher des occasions d'obtenir de nouvelles licences de radiodiffusion et d'élargir ses activités.

La Société doit également composer avec l'apparition de nouveaux concurrents indirects et non réglementés (enregistreurs vidéo personnels, télévision mobile, télévision sur protocole Internet, télévision par Internet, radio satellite, radio cellulaire, iPods / iTunes / iPhone (voir « Nouvelles technologies »)). La Société ne s'attend pas à ce que ces concurrents aient une incidence significative sur ses services au cours des quelques prochaines années.

La programmation de qualité est l'un des principaux moteurs de la réussite des services de télévision et de radio de la Société. La concurrence accrue à l'égard de programmes populaires de qualité peut entraîner des augmentations prohibitives des coûts, ce qui pourrait empêcher la Société de renouveler des ententes visant des programmes populaires particuliers ou des contrats avec des vedettes d'antenne. La Société maintient de solides relations avec les studios, les réalisateurs et les artistes, et surveille continuellement ses marchés et ses auditoires afin de cerner leurs besoins avec précision en vue de maintenir la qualité générale de sa programmation et d'offrir un contenu qui assure la popularité de ses services.

L'industrie canadienne de l'affichage extérieur est fragmentée, se composant de quelques grandes entreprises ainsi que de nombreuses entreprises locales plus petites qui exploitent un nombre limité de faces publicitaires sur quelques marchés locaux. Astral Media Affichage est également en concurrence avec d'autres médias publicitaires comme la télévision, la radio, les médias imprimés et l'Internet.

Conjoncture économique

Les produits et les résultats d'exploitation de la Société sont influencés par les conditions économiques générales, et continueront de l'être. Dans une telle situation, les acheteurs de publicités de la Société pourraient réduire leurs budgets publicitaires. En outre, la détérioration de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur les habitudes de paiement, ce qui pourrait accroître les créances douteuses de la Société. En période de ralentissement économique, il ne peut y avoir de garantie que les résultats d'exploitation, les perspectives et la situation financière de la Société ne subiront pas d'effets négatifs. Ce risque est atténué par le fait qu'environ 45 % des produits de la Société proviennent de droits d'abonnement. Ceux-ci sont beaucoup plus stables dans un contexte économique incertain. Toutefois, la Société ne peut prévoir quand les conditions difficiles du marché et le ralentissement économique prendront fin; la poursuite ou l'aggravation de la situation actuelle pourrait nuire davantage aux résultats d'exploitation, aux perspectives et à la situation financière de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers découle de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument dans le cadre duquel la Société peut recevoir un paiement manque à ses obligations. Les débiteurs proviennent principalement des frais mensuels de gros facturés aux distributeurs en relation avec les abonnements aux services de télévision payante et spécialisée ainsi que des ventes de publicités diffusées sur les ondes ou affichées sur les propriétés des secteurs de la Télévision, de la Radio et de l’Affichage extérieur de la Société.

Dans le contexte économique global plus difficile, le risque de crédit auquel la Société est exposée est plus élevé; toutefois, il est difficile d'en prédire l'effet sur le recouvrement des soldes des débiteurs de la Société. Pour réduire ce risque, la Société procède régulièrement à des évaluations de crédit de ses clients et prend des moyens alternatifs pour garantir les montants dus par certains de ses débiteurs. Les provisions, qui sont estimées sur la base des taux de perte historiques ajustés aux événements actuels, sont suivies de façon régulière par la direction. Les débiteurs sont radiés à l'encontre de la provision pour créances douteuses seulement si la Société croit qu'un montant impayé ne sera pas recouvré. Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, la Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1,8 million \$ dans les frais d'exploitation à l'état consolidé vérifié des résultats. Par le passé, la Société n'a subi aucune perte importante liée au risque de crédit. Au 31 août 2009 et au 31 août 2008, aucun client ne représentait 10 % ou plus des débiteurs consolidés. Le risque de crédit maximum auquel la Société est exposée correspond à ses comptes débiteurs.

Obligations au titre des régimes de retraite

La conjoncture économique pourrait également avoir un effet négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations déterminées d'Astral et sur les charges qui y sont liées. Rien ne peut garantir que les charges et la capitalisation de ces régimes de retraite n'augmenteront pas dans le futur et, par conséquent, n'auront pas une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Des risques liés à la capitalisation des régimes à prestations déterminées peuvent survenir si les obligations totales au titre des régimes de retraite sont supérieures à la valeur totale de leurs fonds de fiducie respectifs. Des écarts non capitalisés peuvent survenir en raison de rendements de placements plus faibles que prévu, de changements du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite, et de pertes actuarielles. Ce risque est atténué par le fait qu'Astral a mis en place des politiques et des procédures lui permettant de faire un suivi du risque d'investissement et de sa situation de capitalisation. Il est également atténué par le fait que les régimes de retraite à prestations déterminées d'Astral ne sont plus offerts aux nouveaux employés.

Licences de radiodiffusion et écarts d'acquisition

Tel qu'indiqué à la rubrique « Estimations comptables clés », les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition de la Société ne sont pas amortis, mais leur valeur fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des changements circonstanciels qui indiquent qu'une perte de valeur est plus probable qu'improbable. La juste valeur des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition est et continuera d'être influencée par des hypothèses reposant sur la situation économique générale, lesquelles sont utilisées pour appuyer les calculs de flux de trésorerie futurs actualisés effectués par la Société afin d'évaluer la juste valeur de ses licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition. En période de ralentissement économique, il ne peut y avoir de garantie que la valeur des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition ne subira pas des effets négatifs par suite de modification de ces hypothèses. Durant de telles circonstances, la Société surveille constamment la valeur de ses licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition (voir « Dépréciation des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition »).

Questions fiscales

Dans la préparation de ses états financiers consolidés, la Société est tenue de faire une estimation de ses impôts sur le bénéfice dans chacun des territoires où elle exerce ses activités en tenant compte des règles, des interprétations et de la législation fiscales qui s'appliquent aux activités de la Société. De plus, la Société est assujettie à des vérifications de la part de différentes administrations fiscales sur une base régulière et le résultat de ces vérifications pourrait avoir une incidence importante sur le montant des impôts à payer ou à recouvrer constaté aux bilans consolidés et sur la charge d'impôts constatée à ses états consolidés des résultats. Toute entrée ou sortie de fonds résultant de ces vérifications aurait une incidence sur les liquidités disponibles pour les activités de la Société. Afin d'atténuer ce risque, la Société se fie à ses professionnels qui se tiennent au courant des derniers développements en matière de lois fiscales fédérales et provinciales et sur l'interprétation de ces lois. De plus, des conseillers externes sont associés à la préparation des déclarations de revenus de la Société et à toutes les opérations hors du cours normal des activités d'exploitation. En se fondant sur l'information actuellement disponible, la direction croit avoir enregistré des montants suffisants pour couvrir toutes questions fiscales non résolues.

Financement futur

Au 31 août 2009, la Société est entièrement financée pour ses activités actuelles et a accès à une facilité de crédit de 870,0 millions \$ (voir « Structure du capital ») qui viendra à maturité le 29 octobre 2012. La croissance future de la Société par des acquisitions pourrait exiger un financement bancaire additionnel. Toutefois, des facteurs de risque tels que des turbulences sur les marchés des capitaux pourraient réduire le montant de capital disponible ou accroître le coût de ce capital. Il ne peut y avoir aucune garantie que des fonds additionnels puissent être mis à la disposition de la Société, ou s'ils peuvent l'être, qu'ils lui soient fournis en temps opportun et selon des conditions qui soient acceptables pour la Société. Le fait de ne pas obtenir ce financement additionnel, en temps voulu et si nécessaire, pourrait avoir une incidence négative importante sur la croissance future de la Société par des acquisitions. Ce risque est toutefois atténué par le fait que la Société a accès jusqu'au 29 octobre 2012 à la portion non utilisée de sa facilité, qui s'élevait à 155,7 millions \$ au 31 août 2009 (175,0 millions \$ déduction faite de lettres de crédit en circulation d'un montant de 19,3 millions \$). La Société pourrait aussi financer ses futurs besoins en capitaux au moyen de fonds autogénérés.

ÉLÉMENTS D'ORDRE COMPTABLE

La Société dresse ses états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). Les principales conventions comptables adoptées par la Société sont présentées à la note 1 des états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2009.

Nouvelles conventions comptables

Les conventions comptables de la Société sont demeurées inchangées au cours de l'exercice 2009, à l'exception de l'adoption des nouvelles conventions suivantes :

En date du 1^{er} septembre 2008, la Société a adopté, rétroactivement et sans retraitement des montants des périodes précédentes, les normes comptables suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA»):

- i) Le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*, qui remplacent, ensemble, le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Ces nouveaux chapitres accroissent la divulgation des risques associés aux instruments financiers, qu'ils soient comptabilisés ou non, et sur la manière de gérer ces risques.
- ii) Le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, a également été publié. Ce chapitre exige la divulgation d'information à propos des objectifs, politiques et processus d'une entité en ce qui a trait à la gestion de son capital, ainsi que la divulgation de données quantitatives sur les éléments inclus dans le capital et le fait que l'entité se soit conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu d'obligations extérieures.
- iii) Le Comité sur les problèmes nouveaux («CPN») a publié le CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, qui fournit des précisions sur la manière de mesurer les actifs financiers et les passifs financiers, en tenant compte du risque de crédit propre à la Société ainsi que celui de la contrepartie dans la détermination de la valeur des actifs et passifs financiers.

L'adoption des chapitres 3862, 3863 et 1535 n'a eu aucune incidence sur le bilan consolidé d'ouverture de la Société au 1^{er} septembre 2008, ni sur ses états consolidés vérifiés des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 août 2009. La Société a divulgué les informations additionnelles dans ses états financiers consolidés vérifiés.

L'adoption du CPN-173 a eu les effets suivants sur le bilan consolidé d'ouverture au 1^{er} septembre 2008 : les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie présentés au passif ont diminué de 0,3 million \$, les actifs d'impôts futurs à long terme ont diminué de 0,1 million \$ et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 0,2 million \$. L'incidence de l'adoption du CPN-173 sur le bilan consolidé vérifié au 31 août 2009 est le suivant : les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie présentés au passif ont diminué de 0,4 million \$, les actifs d'impôts futurs à long terme ont diminué de 0,1 million \$ et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 0,3 million \$. Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, l'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur l'état consolidé vérifié des résultats.

Modifications comptables futures

La Société estime que les recommandations futures de l'ICCA indiquées ci-dessous auront une incidence sur les états financiers futurs de la Société :

- i) Le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, a été publié. Il remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, le chapitre 3450, *Frais de recherche et développement* ainsi que le CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*. Ce nouveau chapitre établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels.
- ii) Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, a été publié et remplace le chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*. Ce nouveau chapitre établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises et la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.
- iii) Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*, et le chapitre 1602, *Participation sans contrôle*, ont été publiés et, ensemble, remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Ces nouveaux chapitres établissent des normes pour la préparation d'états financiers consolidés et pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés, d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale à la suite d'un regroupement d'entreprise.

La Société est tenue d'appliquer le chapitre 3064 au cours de l'exercice 2010, rétroactivement et avec retraitement des exercices précédents. À la suite de l'application de ce chapitre, la Société ne sera plus autorisée à capitaliser les coûts de pré-exploitation de nouveaux services ni d'autres actifs développés à l'interne, à moins que des critères spécifiques ne soient respectés. Lors de l'adoption de ces recommandations effective le 1^{er} septembre 2009, la Société éliminera les coûts de pré-exploitation d'entreprises non amortis de 9,2 millions \$ enregistrés dans les autres actifs à long terme au bilan consolidé vérifié au 31 août 2009, ainsi que les passifs d'impôts futurs s'y rattachant de 3,3 millions \$ (3,4 millions \$ et 1,0 million \$ respectivement au 31 août 2008) dans les bénéfices non répartis consolidés d'ouverture de l'exercice 2010. La Société continue d'évaluer si l'application du chapitre 3064 pourrait avoir d'autres incidences sur ses états financiers consolidés futurs.

La Société est tenue d'appliquer les chapitres 1582, 1601 et 1602 prospectivement à partir du 1^{er} septembre 2011. Le chapitre 1582 est l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Le chapitre 1602 est l'équivalent canadien de certaines directives de la norme internationale d'information financière IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

La Société évalue présentement les exigences des chapitres 1582, 1601 et 1602 ainsi que leur incidence potentielle sur ses états financiers consolidés futurs.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada («CNC») a confirmé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les Normes internationales d'information financière («IFRS») pour les exercices ouverts le ou après le 1^{er} janvier 2011. À compter de cette date, les IFRS remplaceront les PCGR du Canada pour ces entreprises. La Société adoptera donc les IFRS pour son exercice 2012 et communiquera ses états financiers consolidés conformément aux IFRS, incluant les données comparatives de l'exercice 2011 en utilisant les mêmes normes d'information, au premier trimestre de l'exercice 2012.

Afin de se préparer à la date de transition du 1^{er} septembre 2010 (la «date de transition»), la Société a défini un plan de transition en trois phases : évaluation diagnostique initiale, analyse en profondeur et mise en œuvre. Le diagnostic initial de haut niveau est à présent terminé et une classification préliminaire de l'incidence des IFRS a été établie. Pendant cette première étape, les effets de l'application des IFRS sur les états financiers consolidés de la Société ont été évalués selon trois degrés : élevés, modérés ou faibles. Pendant la deuxième phase, la Société effectue une analyse détaillée des IFRS. Elle comprend une analyse des différences entre les IFRS et les conventions comptables actuelles d'Astral afin de traiter en priorité les points les plus sensibles. Toujours pendant la deuxième phase, la Société analysera aussi toutes les options permises dans le cadre des IFRS à la date de transition ainsi que pour le futur et en tirera une conclusion. Enfin, la deuxième phase permettra d'identifier tous les systèmes et toutes les procédures internes devant être mis en place pour que la Société respecte les exigences des IFRS. Pendant la troisième phase, la Société mettra en œuvre les modifications comptables et autres changements requis dans ses procédures, ses contrôles et ses systèmes internes.

Les IFRS utilisent un cadre conceptuel similaire à celui des PCGR du Canada, mais d'importantes différences subsistent en matière de comptabilisation, d'évaluation et de divulgation. Durant la période menant au passage aux IFRS, le CNC continuera d'émettre de nouvelles normes comptables harmonisées aux IFRS, lesquelles réduiront l'incidence de l'adoption des IFRS à la date de transition. Le Conseil des normes comptables internationales continuera également d'émettre de nouvelles normes comptables pendant la période de conversion. À la suite des changements à venir, l'incidence finale des IFRS sur les états financiers consolidés de la Société ne pourra être déterminée qu'une fois que toutes les IFRS applicables à la date de transition

seront connues. En se fondant sur son analyse initiale, la Société a défini la liste ci-dessous des recommandations des normes comptables internationales qui diffèrent des PCGR du Canada et qui pourraient avoir un effet sur les états financiers consolidés de la Société. Cette liste ne doit pas être considérée comme étant exhaustive et pourrait être modifiée après l'achèvement de notre deuxième phase et en raison de possibles modifications des IFRS avant leur adoption par la Société :

- i) Première application des IFRS;
- ii) Présentation des états financiers et information à fournir;
- iii) Dépréciation de l'actif;
- iv) Avantages sociaux;
- v) Rémunération à base d'actions;
- vi) Immobilisations corporelles;
- vii) Coentreprises;
- viii) Impôts sur le bénéfice;
- ix) Provisions et éventualités.

La Société s'est assurée d'avoir les ressources internes et externes appropriées pour mener à bien le plan de transition dans les délais requis. Astral offrira en outre des séances de formation suffisantes à toutes les ressources concernées. Pendant la transition, Astral surveillera les modifications en cours des IFRS et ajustera le plan de transition en conséquence. Actuellement, Astral respecte son calendrier de mise en œuvre de la transition.

D'autres informations à propos des effets de l'adoption des IFRS sur les états financiers consolidés d'Astral Media seront communiquées dans les prochains rapports de gestion.

Estimations comptables clés

La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés d'éléments d'actif et de passif, sur la divulgation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des produits et des dépenses d'exploitation au cours des périodes de déclaration. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario définit les estimations comptables clés comme étant celles nécessitant que des hypothèses soient posées à l'égard des questions hautement incertaines au moment où l'estimation est faite, et lorsque l'utilisation d'autres estimations raisonnables ou des changements apportés aux estimations comptables auraient une incidence marquée sur la situation financière ou les résultats d'exploitation d'une entreprise. Compte tenu de cette définition, la Société a identifié les estimations comptables clés suivantes :

Provision pour créances irrécouvrables

La Société a constitué une provision pour créances irrécouvrables pour pourvoir aux pertes estimées découlant de sommes non recouvrées de clients. Cette provision est évaluée périodiquement et est fondée sur une analyse de comptes particuliers ayant des soldes impayés importants, du classement chronologique du débiteur, de la solvabilité du client et des antécédents de recouvrement.

Charges à payer et éventualités

Les charges à payer, incluant celles liées aux décisions réglementaires rétroactives, aux questions d'ordre juridique et autres éventualités, sont établies sur la base des meilleures estimations de la direction quant à la résolution et à l'issue probables de ces questions. Bien que la direction estime que ces charges à payer sont adéquates, l'utilisation d'hypothèses ou d'estimations différentes pourrait avoir une incidence significative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, comprenant les immobilisations corporelles, les frais de licences d'affichage extérieur, les relations client, les coûts de pré-exploitation d'entreprises et autres frais reportés font l'objet d'un test de dépréciation lorsque surviennent des événements ou des changements circonstanciels qui indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si la valeur comptable d'un actif à long terme destiné à être utilisé excède la somme des flux de trésorerie prévus non actualisés découlant de son utilisation et de sa cession éventuelle, une perte de valeur est constatée comme dépense d'amortissement et se mesure comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'élément d'actif sur sa juste valeur.

Licences de radiodiffusion et écarts d'acquisition

Les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais leur valeur fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des changements circonstanciels qui indiquent qu'une perte de valeur est plus probable qu'improbable. Le test de dépréciation à l'égard des licences de radiodiffusion s'effectue en comparant leur valeur comptable à leur juste valeur. Une perte de valeur, le cas échéant, représentant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée aux états consolidés des résultats. Le test de dépréciation à l'égard des écarts d'acquisition s'effectue quant à lui en deux étapes. Premièrement, si la juste valeur d'une unité d'exploitation est supérieure à sa valeur comptable, aucune perte de valeur n'est enregistrée et la deuxième étape n'est pas effectuée. Si la deuxième étape est nécessaire, elle consiste à allouer la juste valeur de l'unité d'exploitation aux actifs et aux passifs identifiables de l'unité afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'écart d'acquisition est supérieure à sa juste valeur, une perte de valeur représentant l'excédent est comptabilisée aux états consolidés des résultats. La Société utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour évaluer la juste valeur de ses licences de radiodiffusion et de ses unités d'exploitation (voir « Licences de radiodiffusion et écarts d'acquisition »).

Impôts sur le bénéfice

Dans la préparation de ses états financiers consolidés, la Société est tenue de faire une estimation de ses impôts sur le bénéfice dans chacun des territoires où elle exerce ses activités en tenant compte des règles, des interprétations et de la législation fiscale qui s'appliquent aux activités de la Société. Elle est aussi assujettie à des vérifications de la part de différentes administrations fiscales sur une base régulière. Le résultat de ces vérifications pourrait avoir une incidence importante sur le montant des impôts à payer ou à recouvrer constaté aux bilans consolidés et sur la charge fiscale constatée à ses états consolidés des résultats. La Société doit estimer le résultat de ces vérifications et, en se fondant sur toute l'information disponible actuellement, elle croit avoir enregistré des montants suffisants pour couvrir toutes les questions fiscales non résolues. En outre, la Société comptabilise ses impôts sur le bénéfice en utilisant la méthode du report variable. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en tenant compte des écarts temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont mesurés en s'appuyant sur les taux d'imposition qui devraient être en vigueur au moment où ces écarts devraient se résorber ou être réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés si leur réalisation est considérée comme étant plus probable qu'improbable. L'impact sur les actifs et les passifs d'impôts futurs d'une variation des taux d'imposition est constaté dans le bénéfice de l'exercice qui comprend la date où le nouveau taux est pratiquement en vigueur.

Avantages sociaux futurs

La Société a deux régimes de retraite à prestations déterminées à participation volontaire (« le régime ») qui ne sont plus offerts à ses nouveaux employés. La Société veille à ce que les cotisations soient suffisantes pour pourvoir au versement des prestations futures. Les principales hypothèses visent le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme prévu de l'actif du Régime et le taux d'indexation des salaires, et sont toutes présentées à la note 19 des états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2009.

En plus, la Société offre un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (« RCRD ») dans le but de fournir des prestations de retraite supplémentaires à certains dirigeants clés. Le RCRD n'est pas capitalisé, sauf dans le cas d'un changement de contrôle de la Société, et les prestations sont payées au besoin. Les principales hypothèses comprennent le taux d'actualisation ainsi que le taux d'indexation des salaires, et sont toutes présentées à la note 19 des états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2009.

La Société a également un régime d'avantages complémentaires de retraite qui offre des prestations pour soins de santé et dentaires à certains employés qui se sont joints à la Société dans le cadre de l'acquisition de Standard. Les principales hypothèses comprennent le taux d'actualisation et les taux tendanciels du coût des soins de santé et dentaires, et sont toutes présentées à la note 19 des états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2009.

L'hypothèse relative au taux d'actualisation ayant servi à calculer la valeur actuelle des versements de prestations prévus des régimes de la Société a été établie en fonction d'une date de mesure au 30 juin 2009 et des rendements de placements à long terme dans des titres à revenu fixe de grande qualité. Le taux de rendement à long terme escompté de l'actif des régimes de retraite a été établi en calculant un taux moyen pondéré fondé sur des répartitions d'actif ciblées des régimes. Les rendements escomptés de chaque catégorie d'actif sont fondés à la fois sur une analyse des rendements historiques et sur des évaluations prospectives des marchés financiers. En général, la répartition ciblée de l'actif des régimes se compose de placements en actions dans une proportion d'environ 60 % et de placements en titres à revenu fixe dans une proportion d'environ 40 %. Le taux d'indexation des salaires est utilisé afin de prévoir les gains actuels des régimes de façon à estimer les prestations éventuelles. Cette hypothèse a été établie en fonction de données du marché obtenues de sources indépendantes. La Société croit que les hypothèses sont raisonnables compte tenu des renseignements disponibles en ce moment, mais des changements apportés à ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les charges et obligations au titre du régime de retraite au cours de périodes à venir.

Rémunération à base d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions aux employés, un régime d'unités d'actions avec restrictions et un régime d'unités d'actions différées, lesquels sont décrits à la note 12.c) des états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2009. La Société utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions octroyées après le 1^{er} septembre 2003 ainsi que pour toutes les unités d'actions avec restrictions octroyées. Pour les unités d'actions différées octroyées, la Société utilise la méthode fondée sur la valeur intrinsèque. Les charges liées à la rémunération à base d'actions sont comptabilisées dans les frais d'exploitation aux états consolidés des résultats, et créditées au surplus d'apports aux bilans consolidés, pour le régime d'options d'achat d'actions et pour le régime d'unités d'actions avec restrictions, et aux créditeurs et charges à payer pour le régime d'unités d'actions différées.

Opérations intersociétés et entre apparentés

Les opérations intersociétés et entre apparentés et les soldes entre les sociétés et divisions détenues par la Société sont éliminés au moment de la consolidation pour les filiales et sur une base proportionnelle pour les coentreprises. Il n'existe aucune autre opération entre apparentés importante à divulguer.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES

En plus de fournir des mesures du bénéfice selon les PCGR, le présent Rapport de gestion présente les mesures supplémentaires suivantes, qui sont également utilisées par la direction pour contrôler et évaluer la performance de la Société et de ses secteurs d'exploitation :

Le **BAIIA** (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) est présenté dans le but d'aider les investisseurs à établir la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie à partir de ses activités d'exploitation et d'acquitter ses charges financières. D'autres éléments, tels que les frais de restructuration et la perte de valeur des licences de radiodiffusion, sont exclus des résultats dans l'établissement du BAIIA puisque ces derniers ne sont pas considérés comme faisant partie du cours normal des activités. Le BAIIA est également un indicateur généralement utilisé à des fins d'évaluation d'entreprises. La marge du BAIIA est le ratio obtenu en divisant le BAIIA par les produits.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes terminées les 31 août 2009 et 2008, avec le BAIIA :

	3 mois		12 mois	
	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers de \$)</i>				
Bénéfice (perte) des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice	(338 834)	63 567	(167 951)	229 301
Perte de valeur des licences de radiodiffusion	399 459	–	399 459	–
Amortissements	7 057	6 386	27 520	22 812
Dépenses d'intérêts, nettes	7 978	11 101	36 968	37 465
Frais de restructuration	1 076	–	4 383	–
BAIIA	76 736	81 054	300 379	289 578

Bénéfice des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion. Cette mesure donne une indication de la capacité de la Société à générer un bénéfice et des flux de trésorerie à partir de ses activités courantes, en faisant abstraction de l'incidence sans effet sur les flux de trésorerie de la perte de valeur des licences de radiodiffusion.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes terminées les 31 août 2009 et 2008, avec le bénéfice des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion :

	3 mois		12 mois	
	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers de \$)</i>				
Bénéfice (perte) des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice	(338 834)	63 567	(167 951)	229 301
Perte de valeur des licences de radiodiffusion	399 459	–	399 459	–
Bénéfice des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion	60 625	63 567	231 508	229 301

Bénéfice net et bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et les recouvrements d'impôts futurs. Ces mesures donnent une indication de la capacité de la Société à générer un bénéfice et des flux de trésorerie à partir de ses activités courantes, en excluant l'incidence sans effet sur les flux de trésorerie des charges fiscales futures ou des recouvrements d'impôts futurs découlant de changements de taux d'imposition sur lesquels la Société n'a aucun contrôle et l'incidence sans effet sur les flux de trésorerie de la perte de valeur des licences de radiodiffusion.

Les tableaux suivants concilient les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes terminées les 31 août 2009 et 2008, avec le bénéfice net et le bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et les recouvrements d'impôts futurs :

	3 mois		12 mois	
	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers de \$)</i>				
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies	(273 637)	40 806	(158 025)	178 721
Perte de valeur des licences de radiodiffusion	399 459	–	399 459	–
Recouvrement d'impôts futurs résultant de la perte de valeur des licences de radiodiffusion	(81 970)	–	(81 970)	–
Recouvrement d'impôts futurs résultant des changements de taux d'impôts	–	–	–	(28 259)
Bénéfice net des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et les recouvrements d'impôts futurs	43 852	40 806	159 464	150 462

	3 mois		12 mois	
	2009	2008	2009	2008
<i>(en dollars)</i>				
Bénéfice (perte) de base par action des activités poursuivies	(4,87)	0,72	(2,82)	3,18
Perte de valeur des licences de radiodiffusion	7,11	–	7,12	–
Recouvrement d'impôts futurs résultant de la perte de valeur des licences de radiodiffusion	(1,46)	–	(1,46)	–
Recouvrement d'impôts futurs résultant des changements de taux d'impôts	–	–	–	(0,51)
Bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et les recouvrements d'impôts futurs	0,78	0,72	2,84	2,67

Les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies se définissent comme étant les flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies, avant la variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation. Cette mesure donne une indication de la capacité de la Société de générer des liquidités en faisant abstraction des écarts causés par certains facteurs temporels et autres, causant les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les périodes terminées les 31 août 2009 et 2008, avec les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies :

	3 mois		12 mois	
	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers de \$)</i>				
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies	61 524	55 792	229 338	148 990
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	545	4 263	(12 712)	56 352
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	62 069	60 055	216 626	205 342

Les espèces affectées aux activités d'investissement excluant la variation nette des placements à court terme donnent une indication de l'utilisation des flux de trésorerie par la Société pour l'acquisition d'actifs à long terme. Aussi, la Société ne considère pas les variations des placements à court terme comme des activités d'investissement, car ces derniers peuvent être encaissés sur demande pour faire face à des obligations financières futures.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les périodes terminées les 31 août 2009 et 2008, avec les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation nette des placements à court terme :

	3 mois		12 mois	
	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers de \$)</i>				
Espèces et quasi-espèces affectées aux activités d'investissement	(17 929)	(31 771)	(54 487)	(904 670)
Variation nette des placements à court terme	-	9 962	(9 962)	(41 166)
Espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation nette des placements à court terme	(17 929)	(21 809)	(64 449)	(945 836)

Les PCGR ne donnent pas de sens normalisé aux mesures supplémentaires susmentionnées et celles-ci peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres entreprises.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à ce que tous les renseignements devant être divulgués dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières soient enregistrés, traités, résumés et présentés en temps opportun, et recueillis et communiqués à la direction, notamment au chef de la direction et au chef de la direction financière, comme il convient, pour permettre la prise de décisions en temps utile concernant l'information devant être communiquée. Le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information. Le comité de divulgation (le «Comité») constitué de cadres de la Société les aide dans leur tâche. Il est nécessaire que le Comité soit pleinement informé de tout événement touchant la Société afin de l'évaluer, d'en discuter et de déterminer l'à-propos des renseignements et la date à laquelle ils devraient être divulgués, le cas échéant.

Le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière ont supervisé l'évaluation par la direction de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis par le Règlement 52-109. Au 31 août 2009, ils en ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information appliqués par la Société sont pertinents et efficaces pour faire en sorte que les informations importantes concernant la Société et ses filiales leur soient communiquées, afin que les renseignements devant être communiqués dans les dépôts réglementaires de la Société soient enregistrés, traités et présentés en temps utile.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a conçu des contrôles internes à l'égard de l'information financière offrant une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et au respect des PCGR dans la préparation de ses états financiers consolidés.

Le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière ont supervisé l'évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, selon le Règlement 52-109 en utilisant les critères établis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission («COSO») dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*. En se fondant sur les évaluations, ils en ont conclu, au 31 août 2009, que les contrôles sont pertinents et efficaces pour offrir une telle assurance raisonnable.

Le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours du trimestre terminé le 31 août 2009, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir des effets notables sur ces derniers. Leur évaluation a permis de déterminer qu'il n'y a eu aucun changement à cet effet. Aucune faiblesse importante n'a été décelée dans la conception et l'efficacité des contrôles et procédures internes de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints d'Astral Media inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada («PCGR»). Lorsqu'il était possible d'appliquer d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés soient présentés fidèlement, à tous les égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers consolidés.

La Société a conçu et maintient des contrôles et procédures de communication de l'information («CPCI») ainsi que des systèmes de contrôles internes à l'égard de l'information financière («CIIF») à coût raisonnable. Ces contrôles ont pour objectif de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que les actifs de la Société sont correctement comptabilisés et bien protégés. Le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de la Société, ayant supervisé et participé à l'évaluation de l'efficacité des CPCI et CIIF ont conclu, au 31 août 2009, qu'ils sont adéquats et efficaces afin de s'assurer que tous renseignements significatifs reliés à la Société, y compris ses filiales, leur sont connus et divulgués, que l'information financière de la Société est fiable et que les états financiers consolidés de la Société sont conformes aux PCGR.

Le conseil d'administration (le «conseil») est chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de ces responsabilités principalement par l'entremise de son comité de vérification (le «comité»), qui se compose de quatre administrateurs indépendants, non reliés à la Société, qui sont nommés par le conseil. Le comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les vérificateurs externes indépendants, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, ainsi que des questions de vérification et de présentation de l'information financière. Le comité examine également les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes, et fait part de ses constatations au conseil lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. De plus, le comité étudie, dans le but de soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination des vérificateurs externes ou le renouvellement de leur mandat. Les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au comité.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés, au nom des actionnaires, par les vérificateurs externes, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur opinion est présentée ci-après.



Ian Greenberg

Président et chef de la direction



Claude Gagnon, CA

Vice-président principal et chef de la direction financière

Montréal (Québec)

Le 9 octobre 2009

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires d'Astral Media inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Astral Media inc. aux 31 août 2009 et 2008, les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société aux 31 août 2009 et 2008, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Comptables agréés

Montréal (Québec)

Le 9 octobre 2009

(1) CA auditeur n° permis 15859

Bilans consolidés

aux 31 août

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2009	2008
ACTIFS			
À court terme			
Espèces et quasi-espèces	17	23 100 \$	– \$
Placements à court terme	4	–	9 962
Débiteurs		143 803	155 841
Impôts à recevoir		–	919
Droits d'émissions et de films		92 545	79 305
Frais payés d'avance et autres actifs à court terme		28 273	28 954
		287 721	274 981
Droits d'émissions et de films		61 219	69 502
Autres actifs à long terme	5	52 828	47 751
Immobilisations corporelles	6	158 960	133 484
Licences de radiodiffusion	7	1 408 037	1 807 496
Écarts d'acquisition	8	356 945	356 945
Actifs d'impôts futurs	16	79 522	26 448
		2 405 232 \$	2 716 607 \$
PASSIFS			
À court terme			
Découvert bancaire	17	– \$	3 644 \$
Créditeurs et charges à payer		138 771	129 906
Impôts à payer		12 191	–
Droits d'émissions et de films à payer		58 220	64 060
Passifs d'impôts futurs	16	4 481	5 951
		213 663	203 561
Dettes à long terme	9	692 761	812 074
Passifs d'impôts futurs	16	246 098	254 912
Autres passifs à long terme	10	64 196	78 445
Instrument financiers dérivés	22	22 377	18 374
Passifs liés aux activités abandonnées	11	1 071	2 748
		1 240 166	1 370 114
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions	12	753 028	748 121
Surplus d'apports	13	17 068	14 409
Bénéfices non répartis		411 079	597 188
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14	(16 109)	(13 225)
		394 970	583 963
		1 165 066	1 346 493
		2 405 232 \$	2 716 607 \$

Événement postérieur à la date du bilan (note 24).

Engagements et éventualités (note 18).

Voir les notes ci-jointes.

De la part du Conseil :



Ian Greenberg
Administrateur



André Bureau
Administrateur

États consolidés des résultats

pour les exercices terminés les 31 août

	Notes	2009	2008
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action)</i>			
Produits		905 725 \$	865 370 \$
Frais d'exploitation		605 346	575 792
		300 379	289 578
Amortissement		24 764	21 617
Amortissement des actifs intangibles		2 756	1 195
Dépenses d'intérêts, nettes	15	36 968	37 465
Frais de restructuration	20	4 383	–
		231 508	229 301
Perte de valeur des licences de radiodiffusion	7	399 459	–
Bénéfice (perte) des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice		(167 951)	229 301
Impôts sur le bénéfice avant postes ci-dessous	16	72 044	78 839
Recouvrement d'impôts futurs découlant de la perte de valeur des licences de radiodiffusion	7, 16	(81 970)	–
Recouvrement d'impôts futurs découlant de changements de taux d'impôts	16	–	(28 259)
		(9 926)	50 580
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies		(158 025)	178 721
Perte nette des activités abandonnées	11	–	(1 711)
Bénéfice net (perte nette)		(158 025) \$	177 010 \$
Bénéfice (perte) par action des activités poursuivies	12		
– De base		(2,82) \$	3,18 \$
– Dilué		(2,82) \$	3,12 \$
Bénéfice (perte) par action	12		
– De base		(2,82) \$	3,15 \$
– Dilué		(2,82) \$	3,09 \$

Voir les notes ci-jointes.

États consolidés des flux de trésorerie

pour les exercices terminés les 31 août

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2009	2008
Provenance (affectation) des espèces et quasi-espèces:			
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies		(158 025) \$	178 721 \$
Charges (crédits) sans effet sur les espèces:			
Amortissements		27 520	22 812
Rémunérations à base d'actions	12, 13	5 912	6 270
Perte de valeur des licences de radiodiffusion	7	399 459	-
Charge (recouvrement) net d'impôts futurs avant poste ci-dessous	16	(61 564)	22 715
Recouvrement d'impôts futurs découlant de changements de taux d'impôts	16	-	(28 259)
Intérêts implicites relatifs aux autres passifs à long terme	15	2 637	2 507
Amortissement des frais de financement reportés		687	576
		216 626	205 342
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	17	12 712	(56 352)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies		229 338	148 990
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	11	(1 677)	(591)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions de placements à court terme		-	(9 962)
Encaissements de placements à court terme		9 962	51 128
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(51 304)	(35 995)
Acquisitions d'autres actifs à long terme		(10 358)	(2 685)
Acquisition d'entreprise, déduction faite des espèces acquises	2	(2 787)	(907 156)
		(54 487)	(904 670)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Frais de financement reportés	9	-	(2 835)
Augmentation de la dette à long terme	2, 9	-	825 000
Remboursement de la dette à long terme	9	(120 000)	(10 000)
Rachat d'actions	12	-	(55 416)
Options d'achat d'actions levées	12	1 654	3 182
Dividendes		(28 084)	(28 541)
		(146 430)	731 390
Variation nette des espèces et quasi-espèces		26 744	(24 881)
Espèces et quasi-espèces (découvert bancaire) – début de l'exercice		(3 644)	21 237
Espèces et quasi-espèces (découvert bancaire) – fin de l'exercice	17	23 100 \$	(3 644) \$

Voir les notes ci-jointes et l'information supplémentaire des flux de trésorerie (note 17).

États consolidés des bénéfices non répartis

pour les exercices terminés les 31 août

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2009	2008
Bénéfices non répartis – début de l'exercice		597 188 \$	481 492 \$
Bénéfice net (perte nette)		(158 025)	177 010
Dividendes		(28 084)	(28 541)
Rachat d'actions – excédent du prix de rachat sur la valeur comptable	12	–	(32 773)
Bénéfices non répartis – fin de l'exercice		411 079 \$	597 188 \$

Voir les notes ci-jointes.

États consolidés du résultat étendu

pour les exercices terminés les 31 août

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2009	2008
Bénéfice net (perte nette)		(158 025) \$	177 010 \$
Autres éléments du résultat étendu			
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie (nette d'impôts sur le bénéfice de 1,2 million \$ et de 6,9 millions \$ respectivement)	14	(3 108)	(17 121)
Résultat étendu		(161 133) \$	159 889 \$

Voir les notes ci-jointes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

pour les exercices terminés les 31 août 2009 et 2008

Astral Media inc. (« Astral » ou la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto. Ses activités consistent principalement en services de télévision spécialisée, payante et à la carte, de radio et d'affichage extérieur.

1. Conventions comptables

a) Base de présentation

Ces états financiers consolidés ont été dressés par la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). La préparation d'états financiers conformément aux PCGR exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'éléments d'actif et de passif, la divulgation d'éléments d'actif et de passif éventuels aux dates des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours des périodes de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces états financiers consolidés devraient être lus parallèlement avec le Rapport de gestion 2009. Tous les montants sont exprimés en monnaie canadienne.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice financier 2009.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Astral Media inc. et de ses filiales en propriété exclusive, de même que sa quote-part proportionnelle de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie de coentreprises. Toutes les opérations et les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation pour les filiales et sur une base proportionnelle pour les coentreprises.

c) Modifications comptables

En date du 1^{er} septembre 2008, la Société a adopté, rétroactivement, sans retraitement de montants des périodes précédentes, les normes comptables suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »):

- i) Le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*, qui remplacent, ensemble, le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Ces nouveaux chapitres accroissent la divulgation des risques associés aux instruments financiers, qu'ils soient comptabilisés ou non, et sur la manière de gérer ces risques (voir note 22).
- ii) Le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, a également été publié. Ce chapitre exige la divulgation d'information à propos des objectifs, politiques et processus d'une entité en ce qui a trait à la gestion de son capital, ainsi que la divulgation de données quantitatives sur les éléments inclus dans le capital et le fait que l'entité se soit conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu d'obligations extérieures (voir note 23).
- iii) Le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») a publié le CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, qui fournit des précisions sur la manière de mesurer les actifs financiers et les passifs financiers, en tenant compte du risque de crédit propre à la Société ainsi que celui de la contrepartie dans la détermination de la valeur des actifs et passifs financiers.

L'adoption des chapitres 3862, 3863 et 1535 n'a eu aucune incidence sur le bilan consolidé d'ouverture de la Société au 1^{er} septembre 2008, ni sur ses états consolidés des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 août 2009. La Société a divulgué les informations additionnelles requises dans ses états financiers consolidés (voir notes 22 et 23).

L'adoption du CPN-173 a eu les effets suivants sur le bilan consolidé d'ouverture au 1^{er} septembre 2008: les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie présentés au passif ont diminué de 0,3 million \$, les actifs d'impôts futurs à long terme ont diminué de 0,1 million \$ et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 0,2 million \$ (voir note 14). L'incidence de l'adoption du CPN-173 sur le bilan consolidé au 31 août 2009 est la suivante: les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie présentés au passif ont diminué de 0,4 million \$, les actifs d'impôts futurs à long terme ont diminué de 0,1 million \$ et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 0,3 million \$. Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, l'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur l'état consolidé des résultats.

d) Constatations des produits

La Société génère des produits de diverses sources. Les conventions comptables de constatation des produits sont les suivantes:

- i) Les produits mensuels de gros facturés aux distributeurs provenant d'abonnements aux services de télévision spécialisée et payante sont comptabilisés de façon proportionnelle tout au long du mois;
- ii) Les produits publicitaires sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité est diffusée sur les ondes des stations de radio et télévision ou paraît sur les panneaux d'affichage et sur le mobilier urbain ou sur les sites Web de la Société; et
- iii) Les produits provenant des ventes de services de télévision à la carte et d'autres opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou le produit est vendu.

e) Instruments financiers

La Société utilise les politiques ainsi que le classement suivant en regard avec la reconnaissance ainsi que la mesure des instruments financiers:

- i) Les espèces et quasi-espèces sont classées dans les «Actifs financiers détenus à des fins de transaction». Ces actifs financiers sont évalués à la valeur de marché dans les états consolidés des résultats à la fin de chaque période.
- ii) Les placements à court terme sont classés dans les «Placements détenus jusqu'à leur échéance». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont constatés aux états consolidés des résultats.
- iii) Les débiteurs sont classés dans les «Prêts et créances». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ces actifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont constatés aux états consolidés des résultats.
- iv) Le découvert bancaire, les créditeurs et charges à payer, les droits d'émissions et de films à payer à court terme et à long terme, la dette à long terme, les autres passifs à long terme et les passifs liés aux activités abandonnées sont classés dans les «Autres passifs financiers». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont constatés aux états consolidés des résultats.
- v) Tous les frais de transaction, autres que ceux liés aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, sont ajoutés, au bilan consolidé, aux montants comptabilisés des actifs et passifs financiers y afférents.

1. Conventions comptables (suite)

f) Comptabilité de couverture

Conformément à sa stratégie de gestion des risques (voir note 22.a)i)), la Société utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer ses risques de taux d'intérêt relativement à sa facilité de crédit bancaire (voir note 9).

Aux 31 août 2009 et 2008, l'instrument financier dérivé était constitué d'un contrat de swap de taux d'intérêt.

La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture pour ce contrat et considère cet instrument financier dérivé comme une couverture des flux de trésorerie. Selon la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur de marché à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents sont constatés aux états consolidés du résultat étendu dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Les paiements nets dus ou à recevoir relatifs aux instruments financiers dérivés sont comptabilisés comme des ajustements à la dépense d'intérêts sur la dette à long terme aux états consolidés des résultats.

La Société documente et évalue de façon formelle, à la fois à la création et sur une base régulière, la nature de toute relation entre un instrument de couverture et un élément couvert. La Société documente et évalue également si un instrument financier dérivé qui est utilisé dans une opération de couverture est efficace pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins commerciales ou de spéculation.

Une relation de couverture prend fin lorsque la couverture cesse d'être efficace; à ce moment, tout gain ou perte latent sur cet instrument financier dérivé est constaté aux états consolidés des résultats sur la période se terminant lorsque l'élément couvert s'y rattachant cesse d'exister. Subséquemment, cet instrument financier dérivé est comptabilisé à sa juste valeur aux bilans consolidés et les variations de sa juste valeur sont constatées aux états consolidés des résultats.

g) Bénéfice (perte) par action

Le bénéfice (la perte) de base par action est calculé(e) en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation si tous les titres dilutifs en circulation avaient été levés ou convertis au début de l'exercice, ou à la date de leur octroi si celle-ci est subséquente au début de l'exercice. Pour ses actions spéciales (voir note 12), la Société utilise la méthode de la conversion hypothétique selon laquelle les actions spéciales sont réputées avoir été converties en actions subalternes de catégorie B avec droit de vote au début de l'exercice.

h) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les placements dont la durée originale est inférieure à 90 jours à compter de la date d'acquisition. Les quasi-espèces sont des investissements très liquides.

i) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les placements dont la durée originale est de 90 à 365 jours à compter de la date d'acquisition. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont dévalués à la juste valeur en cas de perte de valeur durable.

j) Droits d'émissions et de films

Les droits d'émissions et de films sont acquis moyennant des frais fixes ou variables. L'actif et l'obligation à l'égard d'achats à frais fixes sont comptabilisés lorsque les coûts des droits sont connus et déterminables, et si les émissions sont disponibles pour la diffusion. L'actif est classé comme élément à court terme ou à long terme selon la période de disponibilité. L'obligation qui s'y rapporte est classée comme passif à court terme ou à long terme selon les modalités de paiement du contrat. Le coût des droits fixes d'émissions et de films est amorti sur la période de disponibilité ou sur une période maximum qui varie selon le genre d'émission, soit généralement entre 12 et 36 mois, la moins longue des périodes étant celle retenue. Les droits d'émissions acquis moyennant des frais variables ne sont pas capitalisés et leur coût est établi et comptabilisé en charge sur la durée de diffusion, en fonction du nombre moyen d'abonnés du réseau diffusant l'émission ainsi que d'autres clauses contractuelles.

Les investissements dans des émissions et des films devant être produits par des tiers sont comptabilisés au fur et à mesure que les obligations de la Société sont engagées et sont comptabilisés au coût ou au montant récupérable estimé, selon le moins élevé des deux montants.

Toute perte de valeur est comptabilisée comme frais d'exploitation aux états consolidés des résultats.

k) Autres actifs à long terme

Les autres actifs à long terme ont trait aux frais reportés liés à l'exploitation de certains sites d'affichage extérieur et aux frais de licence s'y rattachant ainsi qu'à des coûts de pré-exploitation d'entreprises (voir note 1.t)). Les autres actifs à long terme comprennent également les relations client obtenues dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir note 2), ainsi que divers autres frais reportés.

Les frais de licence d'affichage extérieur sont amortis sur la durée de l'entente de 20 ans conclue avec la Ville de Toronto (la « Ville ») s'y rattachant, sur la base des montants minimums garantis payables annuellement à la Ville lesquels reflètent les avantages économiques estimés que la Société obtiendra en vertu des conditions de la licence (voir note 18).

Les relations client et les coûts de pré-exploitation d'entreprises sont amortis sur une période variant de trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les autres frais reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des engagements s'y rattachant.

1. Conventions comptables (suite)

l) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, qui s'établit ainsi :

Bâtiments	30 ans
Équipement d'affichage extérieur	de 7 à 20 ans
Matériel, mobilier et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 6 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante des baux s'y rattachant.

Le mobilier urbain est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la base de sa durée d'utilisation estimée ou sur la période restante du contrat s'y rattachant, selon la moins longue des deux périodes.

m) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

La Société enregistre une obligation liée à la mise hors service des immobilisations corporelles pour un contrat de location de site où sont situés ses panneaux d'affichage extérieur lorsqu'elle est tenue de remettre ce site dans son état original. Le coût lié à l'obligation est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle s'y rattachant et est, par la suite, enregistré à titre de dépense d'amortissement, alors que l'obligation est augmentée au montant total suite à une charge de désactualisation. Pour les exercices terminés les 31 août 2009 et 2008, les charges d'amortissement et de désactualisation relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles ne sont pas significatives. Ces charges sont incluses respectivement dans l'amortissement et dans les frais d'exploitation aux états consolidés des résultats.

n) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, comprenant les immobilisations corporelles, les frais de licences d'affichage extérieur, les relations client, les coûts de pré-exploitation d'entreprises et autres frais reportés font l'objet d'un test de dépréciation lorsque surviennent des événements ou des changements circonstanciels qui indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si la valeur comptable d'un actif à long terme destiné à être utilisé excède la somme des flux de trésorerie prévus non actualisés découlant de son utilisation et de sa cession éventuelle, une perte de valeur est constatée comme dépense d'amortissement et se mesure comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'élément d'actif sur sa juste valeur.

o) Licences de radiodiffusion et écarts d'acquisition

Le coût de l'acquisition d'entreprises est affecté à la juste valeur des actifs nets identifiables, corporels et incorporels, acquis. Les actifs identifiables incorporels acquis, à durée de vie indéfinie, se composent principalement des licences de radiodiffusion de la Société. L'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables corporels et incorporels acquis est affecté aux écarts d'acquisition.

Les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais leur valeur fait l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des changements circonstanciels qui indiquent qu'une perte de valeur est plus probable qu'improbable. Le test de dépréciation relatif aux licences de radiodiffusion s'effectue en comparant leur valeur comptable et leur juste valeur. Une perte de valeur, le cas échéant, représentant l'excédant de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée aux états consolidés des résultats. Le test de dépréciation relatif aux écarts d'acquisition s'effectue quant à lui en deux étapes. Premièrement, dans la situation où la juste valeur d'une unité d'exploitation est supérieure à sa valeur comptable, aucune perte de valeur n'est enregistrée et la deuxième étape n'est pas requise. Si la deuxième étape est nécessaire, elle consiste à affecter la juste valeur de l'unité d'exploitation aux actifs et aux passifs identifiables de l'unité afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, une perte de valeur représentant l'excédent est comptabilisée aux états consolidés des résultats. La Société évalue la juste valeur de ses licences de radiodiffusion et de ses unités d'exploitation selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009, la Société a effectué ses tests de dépréciation annuels sur les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition et a conclu qu'aucune provision pour perte de valeur sur les écarts d'acquisition n'était requise, relativement à ses trois secteurs d'exploitation, de même que pour les licences de radiodiffusion de son secteur Télévision. Cependant, la Société a enregistré une provision pour perte de valeur de 317,5 millions \$ (déduction faite d'un recouvrement d'impôts futurs de 82,0 millions \$) relativement à ses licences de radiodiffusion de son secteur Radio (aucune provision pour perte de valeur n'était requise pour l'exercice financier terminé le 31 août 2008) (voir note 7).

p) Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés sont amortis sur la durée de la convention d'emprunt bancaire selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et cet amortissement est comptabilisé à titre de dépenses d'intérêts aux états consolidés des résultats.

q) Impôts sur le bénéfice

La Société comptabilise les impôts sur le bénéfice selon la méthode du report variable. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en tenant compte des écarts temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont mesurés en s'appuyant sur les taux d'imposition qui devraient être en vigueur au moment où ces écarts devraient se résorber ou être réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés si leur réalisation est considérée comme étant plus probable qu'improbable. L'impact sur les actifs et les passifs d'impôts futurs d'une variation des taux d'imposition est constaté dans le bénéfice de l'exercice qui comprend la date où le nouveau taux est pratiquement en vigueur.

1. Conventions comptables (suite)

r) Avantages sociaux futurs

La Société possède des régimes de retraite à prestations déterminées à participation volontaire (le « Régime ») qui ne sont plus offerts aux nouveaux employés ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite (le « RACR ») qui procure des prestations-maladie ainsi qu'une couverture de soins dentaires à certains employés ayant été embauchés dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir note 2). De plus, la Société offre un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (le « RCRD ») dans le but de fournir des prestations de retraite supplémentaires à certains dirigeants clés. Aux fins du calcul du rendement escompté de l'actif du Régime, celui-ci est évalué selon une méthode basée sur la valeur du marché de l'actif selon laquelle toute variation de sa juste valeur est considérée sur une période de cinq ans. Le coût des prestations gagnées par les employés est établi par un calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations constituées pour le Régime et pour le RCRD, et selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services pour le RACR, ainsi que les meilleures estimations de la direction quant au rendement du Régime, à l'indexation des salaires, à l'âge de retraite des employés et aux frais médicaux et dentaires prévus. La Société applique la méthode dite du « couloir » pour amortir les gains et les pertes actuariels sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés. Selon la méthode dite du « couloir », l'amortissement n'est constaté que si les gains ou les pertes actuariels nets accumulés non amortis, au début de l'exercice financier, dépassent 10 % de l'obligation constatée au titre des prestations constituées ou de la valeur de l'actif du Régime, selon le plus élevé des deux montants.

La Société offre également, à l'intention de tous les employés embauchés le ou après le 1^{er} décembre 2005, des volets à cotisations déterminées à son Régime. La charge de retraite relative à ces volets représente la cotisation versée par la Société à l'égard des services rendus par les employés au cours de la période.

Les charges de retraite liées à tous ces régimes sont comptabilisées dans les frais d'exploitation aux états consolidés des résultats.

s) Rémunération à base d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions aux employés, un régime d'unités d'actions avec restrictions et un régime d'unités d'actions différées, lesquels sont décrits à la note 12.c). La Société utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions octroyées après le 1^{er} septembre 2003, ainsi que pour toutes les unités d'actions avec restrictions octroyées. Pour les unités d'actions différées octroyées, la Société utilise la méthode fondée sur la valeur intrinsèque. Les charges liées à la rémunération à base d'actions sont comptabilisées dans les frais d'exploitation aux états consolidés des résultats, et créditées au surplus d'apports aux bilans consolidés pour le régime d'options d'achat d'actions et pour le régime d'unités d'actions avec restrictions, et aux créditeurs et charges à payer pour le régime d'unités d'actions différées.

t) Modifications comptables futures

La Société estime que les recommandations futures de l'ICCA indiquées ci-dessous auront une incidence sur les états financiers futurs de la Société :

- i) Le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, a été publié. Il remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, le chapitre 3450, *Frais de recherche et développement* ainsi que le CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*. Ce nouveau chapitre établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels.
- ii) Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, a été publié et remplace le chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*. Ce nouveau chapitre établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises et la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.
- iii) Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*, et le chapitre 1602, *Participation sans contrôle*, ont été publiés et, ensemble, remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Ces nouveaux chapitres établissent des normes pour la préparation d'états financiers consolidés et pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés, d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale à la suite d'un regroupement d'entreprise.

La Société est tenue d'appliquer le chapitre 3064 au cours de l'exercice 2010, rétroactivement et avec retraitement des exercices précédents. À la suite de l'application de ce chapitre, la Société ne sera plus autorisée à capitaliser les coûts de pré-exploitation de nouveaux services ni d'autres actifs développés à l'interne, à moins que des critères spécifiques ne soient respectés. Lors de l'adoption de ces recommandations effective le 1^{er} septembre 2009, la Société éliminera les coûts de pré-exploitation d'entreprises non amortis de 9,2 millions \$ enregistrés dans les autres actifs à long terme au bilan consolidé au 31 août 2009, ainsi que les passifs d'impôts futurs s'y rattachant de 3,3 millions \$ (3,4 millions \$ et 1,0 million \$ respectivement au 31 août 2008), dans les bénéfices non répartis consolidés d'ouverture de l'exercice 2010. La Société continue d'évaluer si l'application de ce chapitre pourrait avoir d'autres incidences sur ses états financiers consolidés futurs.

La Société est tenue d'appliquer les chapitres 1582, 1601 et 1602 prospectivement au 1^{er} septembre 2011. Le chapitre 1582 est l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Le chapitre 1602 est l'équivalent canadien de certaines directives de la norme internationale d'information financière IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

La Société évalue présentement les exigences des chapitres 1582, 1601 et 1602 ainsi que leur incidence potentielle sur ses états financiers consolidés futurs.

2. Acquisition d'entreprise

Le 29 octobre 2007, la Société a complété l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Standard Radio Inc. (« Standard ») comprenant 53 stations de radio réparties dans 30 marchés du Canada, ainsi que deux chaînes de télévision situées dans le nord de la Colombie-Britannique. La transaction comprend également les actifs de Integrated Media Sales ou « IMS » (maintenant Astral Media Radio Sales), une agence nationale de ventes de publicité, et de Sound Source Networks (maintenant Orbyt Media), une entreprise de service fournissant de la programmation radio (l'« acquisition de Standard »). Le prix de l'acquisition de Standard était de 1,08 milliard \$, plus des coûts d'acquisition de 6,0 millions \$ et excluait un fonds de roulement et des ajustements usuels de clôture de 24,8 millions \$, dont un montant de 2,8 millions \$ a été payé au cours du premier trimestre de l'exercice 2009. La contrepartie de 1,08 milliard \$ se composait d'un montant en espèces de 879,9 millions \$ et de 4 750 987 actions de catégorie A sans droit de vote de la Société, lesquelles avaient une valeur de 202,5 millions \$ sur la base du prix du marché de l'action au moment de l'annonce de l'entente le 12 avril 2007. La contrepartie en espèces a été financée à l'aide des espèces disponibles, et d'un emprunt bancaire de 825,0 millions \$ (voir note 9). Selon les conditions de l'entente, la Société a pris en charge le régime de retraite à prestations déterminées et le régime d'avantages complémentaires de retraite de Standard. Les actifs acquis, les passifs pris en charge et les résultats d'exploitation sont consolidés depuis la date de clôture de la transaction, le 29 octobre 2007.

Le prix d'achat de Standard est assujéti à une contrepartie conditionnelle d'un montant maximum de 28,4 millions \$, fondé sur l'incidence sur les bénéfices futurs d'une résolution favorable des questions réglementaires spécifiées dans l'entente. Subséquemment à l'exercice 2009, suite à la résolution de ces questions réglementaires (voir note 24), la Société devra payer une contrepartie en espèces additionnelle estimée à moins de 10,0 millions \$. La contrepartie additionnelle sera comptabilisée à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition pendant la période durant laquelle le paiement aura eu lieu.

Les détails de l'acquisition d'entreprise, comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, sont les suivants :

(en milliers)

Actifs acquis :

Espèces et quasi-espèces	331 \$
Débiteurs	44 842
Frais payés d'avance et autres actifs à court terme	3 386
Immobilisations corporelles	32 922
Relations client	1 791
Licences de radiodiffusion (note 7)	856 798
Écarts d'acquisition (note 8)	240 929
Actifs d'impôts futurs	16 514
	<hr/>
	1 197 513

Passifs pris en charge :

Créditeurs et charges à payer	(23 626)
Avantages sociaux futurs	(6 816)
Montants à payer en vertu des conditions de licences du CRTC ⁽¹⁾ découlant d'acquisition	(53 899)

Contrepartie totale	1 113 172 \$
---------------------	--------------

La contrepartie est composée de :

Espèces disponibles	79 128 \$
Espèces financées par la dette à long terme (note 9)	825 000
Actions de catégorie A sans droit de vote (note 12.b))	202 487
Coûts d'acquisition	6 557

Contrepartie totale	1 113 172 \$
---------------------	--------------

(1) Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »).

Aux fins de l'impôt sur le bénéfice, les licences de radiodiffusion et l'écart d'acquisition créé dans le cadre de l'acquisition de Standard de 642,6 millions \$ et de 146,7 millions \$ respectivement seront déductibles dans les exercices futurs à titre de déduction relative à des immobilisations incorporelles.

L'allocation du prix d'achat ci-dessus inclut 5,7 millions \$ de frais de restructuration, relatifs principalement à des indemnités de licenciement. Au 31 août 2009, les montants impayés ne sont pas significatifs.

3. Coentreprises

Les principaux investissements de la Société dans des coentreprises sont les suivants aux 31 août :

	Pourcentage détenu	
	2009	2008
Viewer's Choice Canada Inc.	50,1	50,1
Historia & Séries+, S.E.N.C.	50	50
TELETOON Canada Inc.	50	50
Canal Indigo, S.E.N.C. (jusqu'au 31 août 2008)	—	20,04

Le 31 août 2008, la Société a vendu sa participation dans Canal Indigo, S.E.N.C. La vente n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 août 2008.

Les tableaux suivants résumant la quote-part proportionnelle de la Société relativement à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies ainsi qu'aux activités d'investissement et de financement des coentreprises incluses dans les états financiers consolidés :

(en milliers)

	2009	2008
Espèces et quasi-espèces	4 599 \$	4 807 \$
Autres actifs à court terme	31 981	30 498
Actifs à long terme	27 331	39 466
Passifs à court terme	(24 449)	(33 141)
Passifs à long terme	(1 117)	(5 833)
Actif net	38 345 \$	35 797 \$

(en milliers)

	2009	2008
Produits	62 293 \$	64 780 \$
Frais d'exploitation	30 347	29 351
Amortissements	156	132
Revenus d'intérêts, nets	(20)	(154)
Impôts sur le bénéfice	6 704	8 191
Bénéfice net	25 106 \$	27 260 \$
Espèces provenant de l'exploitation des activités poursuivies	22 540 \$	10 226 \$
Espèces utilisées pour les activités d'investissement	(189) \$	(139) \$
Espèces utilisées pour les activités de financement	— \$	— \$

4. Placements à court terme

Le tableau qui suit résume l'information ayant trait aux placements à court terme aux 31 août 2009 et 2008 :

	Coût (en milliers)	Échéance initiale (jours)	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré
2009 – Aucun	– \$	–	–
2008 – Papier commercial	9 962 \$	124	3,0 %

5. Autres actifs à long terme

(en milliers)	2009	2008
Frais de licence d'affichage extérieur (net de l'amortissement cumulé de 324 \$ (2008 – 144 \$))	28 963 \$	28 754 \$
Coûts de pré-exploitation d'entreprises (net de l'amortissement cumulé de 1 869 \$ (2008 – 678 \$)) (note 1.t))	9 157	3 363
Avantages sociaux futurs (note 19)	7 025	7 511
Relations client (net de l'amortissement cumulé de 768 \$ (2008 – 367 \$))	1 023	1 424
Autres frais reportés (net de l'amortissement cumulé de 1 888 \$ (2008 – 904 \$))	6 660	6 699
	52 828 \$	47 751 \$

Le 30 octobre 2008, la Société a lancé HBO Canada, un canal multiplexe de The Movie Network. Les coûts de pré-exploitation d'entreprise liés à HBO Canada qui ont été capitalisés au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 6,7 millions \$.

6. Immobilisations corporelles

(en milliers)	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Terrains et bâtiments	13 975 \$	627 \$	13 575 \$	306 \$
Équipement d'affichage extérieur	114 842	35 770	84 206	30 493
Matériel, mobilier et agencements	98 288	59 907	90 899	53 138
Matériel informatique et logiciels	49 611	32 681	44 898	26 338
Améliorations locatives	28 073	16 844	25 186	15 005
Total	304 789 \$	145 829 \$	258 764 \$	125 280 \$
Valeur comptable nette	158 960 \$		133 484 \$	

7. Licences de radiodiffusion

Les modifications relatives aux licences de radiodiffusion se résument comme suit :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Début de l'exercice	1 807 496 \$	950 698 \$
Perte de valeur	(399 459)	-
Licences de radiodiffusion acquises (note 2)	-	856 798
Fin de l'exercice	1 408 037 \$	1 807 496 \$

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009, la Société a effectué ses tests de dépréciation annuels sur la valeur comptable de ses licences de radiodiffusion en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Le test a été effectué en prenant, entre autres, les meilleures hypothèses de la direction relativement aux résultats d'opérations prévus, au taux d'actualisation, au taux de croissance perpétuel des résultats d'opérations prévus ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles futures. Le contexte économique actuel ainsi que le déclin général des marchés publicitaires qui en a découlé ont eu pour effet de réduire la juste valeur des licences de radiodiffusion du secteur Radio de la Société. Par conséquent, la Société a enregistré une perte de valeur de 399,5 millions \$ (317,5 millions \$ déduction faite d'un recouvrement d'impôts futurs de 82,0 millions \$, ou une perte nette par action de 5,66 \$). La perte de valeur se rapporte entièrement au secteur Radio.

8. Écarts d'acquisition

Les modifications relatives aux écarts d'acquisition se résument comme suit :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Début de l'exercice	356 945 \$	116 016 \$
Écarts d'acquisition liés à l'acquisition d'entreprise (note 2)	-	240 929
Fin de l'exercice	356 945 \$	356 945 \$

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009, la Société a effectué ses tests de dépréciation annuels sur la valeur comptable des écarts d'acquisition en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs et a conclu qu'aucune provision pour perte de valeur n'était requise et ce, pour ses trois secteurs d'exploitation.

Au 31 août 2009, les écarts d'acquisition de la Société ont trait au secteur Télévision pour un montant total de 29,8 millions \$, au secteur Radio pour un montant de 240,9 millions \$ ainsi qu'au secteur Affichage extérieur pour un montant de 86,2 millions \$.

9. Facilités de crédit

Les éléments de la dette à long terme de la Société sont les suivants :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Acceptations bancaires d'un mois	694 600 \$	814 300 \$
Prêts au taux préférentiel canadien	400	700
Frais de financement reportés	(2 239)	(2 926)
Dette à long terme	692 761 \$	812 074 \$

Le 29 octobre 2007, la Société a conclu, avec un syndicat d'institutions financières, une facilité de crédit de 1,0 milliard \$ (la « facilité ») dans le cadre du financement requis pour l'acquisition de Standard (voir note 2). La facilité a été réduite à 870,0 millions \$ au 31 août 2009 suite à des remboursements. La facilité a un terme de cinq ans à compter du 29 octobre 2007 et les emprunts effectués en vertu de cette facilité peuvent être faits sous la forme d'acceptations bancaires, de prêts à taux préférentiel canadien, de prêts à taux de base américain ou de prêts à taux LIBOR, et portent intérêt en fonction du type d'emprunt contracté. Ces taux sont majorés en fonction de certains ratios financiers. Afin de gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt ayant trait à la facilité, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt qui couvre une portion de sa dette à long terme (voir note 22.a)i).

Au 31 août 2009, le montant total des emprunts effectués en vertu de la facilité s'élevait à 695,0 millions \$ (815,0 millions \$ au 31 août 2008), excluant 19,3 millions \$ de lettres de crédit en circulation (19,3 millions \$ au 31 août 2008) et portait intérêt au taux moyen pondéré de 3,8 % (4,8 % au 31 août 2008), en tenant compte des effets du contrat de swap de taux d'intérêt. La Société garantit entièrement la facilité sans fournir de biens en guise de sûreté. Elle dispose également d'une clause de remboursement anticipé sans pénalité qu'elle peut exercer en tout temps pendant le terme de la facilité. Selon les termes de la facilité, la Société n'a aucune obligation de remboursement avant le 29 octobre 2012.

En vertu des termes de la facilité, la Société doit se conformer à certains ratios financiers. La Société s'est conformée à ces ratios financiers ainsi qu'aux autres engagements exigés depuis l'établissement de la facilité.

Les coentreprises de la Société disposent également de facilités de crédit renouvelables de 4,5 millions \$ (quote-part d'Astral) qui n'étaient pas utilisées ni au 31 août 2009, ni au 31 août 2008.

10. Autres passifs à long terme

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Montants à payer en vertu des conditions de licences du CRTC découlant d'acquisitions	35 258 \$	43 093 \$
Avantages sociaux futurs (note 19)	15 880	17 571
Droits d'émissions et de films à payer	6 955	13 446
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles	2 950	3 082
Autres passifs à long terme	3 153	1 253
	64 196 \$	78 445 \$

La portion à court terme des montants à payer en vertu des conditions de licences du CRTC découlant d'acquisitions est incluse dans les créiteurs et charges à payer aux bilans consolidés.

11. Activités abandonnées

Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, la perte nette de la Société n'inclut aucun résultat d'exploitation des activités abandonnées. En août 2008, la Société a annoncé la fermeture de son service d'annonces classées TATV et a, par conséquent, enregistré une perte nette sur activités abandonnées de 1,2 million \$ (déduction faite d'un recouvrement d'impôts de 0,6 million \$) pour l'exercice terminé le 31 août 2008.

Au cours de l'exercice financier 2008, la Société a également enregistré une dépense d'impôts sur le bénéfice de 0,5 million \$ pour un passif d'impôts futurs additionnels ayant trait à l'abandon d'une activité au cours d'un exercice antérieur.

Le tableau suivant présente des données financières spécifiques sur les résultats des activités abandonnées :

<i>(en milliers, sauf pour les données par action)</i>	2009	2008
Produits	– \$	4 012 \$
Bénéfice d'exploitation avant éléments ci-dessous	– \$	94 \$
Frais de clôture	–	(1 856)
Perte avant impôts sur le bénéfice	–	(1 762)
Recouvrement d'impôts sur le bénéfice	–	(51)
Perte nette des activités abandonnées	– \$	(1 711) \$
Perte par action des activités abandonnées		
– de base	– \$	(0,03) \$
– diluée	– \$	(0,03) \$

Les passifs des activités abandonnées ont trait à des activités qui ont été abandonnées au cours de l'exercice 2008 et précédemment. Ils comprennent des obligations qui ont trait à des baux et aux activités, ainsi que d'autres passifs à long terme qui, ensemble, se chiffrent à 1,1 million \$ (2008 – 2,7 millions \$) et devraient être payés d'ici la fin de l'exercice 2010.

12. Capital-actions

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie A sans droit de vote (« actions de catégorie A »).

Un nombre illimité d'actions subalternes de catégorie B avec droit de vote (« actions de catégorie B »), donnant droit à un vote chacune et échangeables contre des actions de catégorie A, à raison d'une action pour une action.

65 000 actions spéciales, 5 % non cumulatif (« actions spéciales »), donnant droit à dix votes chacune et convertibles à raison de deux actions de catégorie B pour chaque action spéciale.

Afin d'assurer le respect des règlements du gouvernement fédéral, de la *Loi sur la radiodiffusion* et des règlements régissant les services de télévision spécialisée, payante et à la carte ainsi que les stations radio (les « règlements »), la Société a imposé des restrictions concernant l'émission, le transfert et, s'il y a lieu, l'exercice des droits de vote des actions de la Société. Selon ces restrictions, la Société peut interdire l'émission d'actions ou refuser d'enregistrer le transfert d'actions ou, le cas échéant, prohiber le vote d'actions dans des circonstances qui auraient, ou pourraient avoir, un effet négatif sur la capacité de la Société et de ses sociétés affiliées, aux termes des règlements, d'obtenir, de maintenir, de renouveler ou de modifier toute licence d'exploitation de la Société et de ses affiliés, y compris une licence pour l'exploitation d'une entreprise de radiodiffusion, ou de se conformer à de tels termes ou aux termes d'une telle licence.

12. Capital-actions (suite)

b) Capital-actions émis et en circulation

	2009		2008	
	Nombre d'actions en circulation	Valeur comptable des actions	Nombre d'actions en circulation	Valeur comptable des actions
<i>(en milliers, sauf pour le nombre d'actions)</i>				
Actions de catégorie A:				
Début de l'exercice	53 200 874	745 070 \$	49 777 203	558 534 \$
Actions de catégorie B converties	3 000	3	4 350	4
Options d'achat d'actions levées (notes 12.c) et 13)	79 469	1 671	184 190	3 756
Unités d'actions avec restrictions converties (notes 12.c) et 13)	105 500	3 236	100 544	3 082
Actions émises à titre de contrepartie dans le cadre de l'acquisition de Standard (note 2)	–	–	4 750 987	202 487
Rachat d'actions (note 12.g))	–	–	(1 616 400)	(22 643)
Coûts reliés à l'émission d'actions	–	–	–	(150)
Fin de l'exercice	53 388 843	749 980	53 200 874	745 070
Actions de catégorie B:				
Début de l'exercice	2 787 672	2 726	2 792 022	2 730
Converties en actions de catégorie A	(3 000)	(3)	(4 350)	(4)
Fin de l'exercice	2 784 672	2 723	2 787 672	2 726
Actions spéciales	65 000	325	65 000	325
		753 028 \$		748 121 \$

c) Régime d'options d'achat d'actions, régime d'unités d'actions avec restrictions et régime d'unités d'actions différées

Aux termes des dispositions du régime d'options d'achat d'actions des employés de la Société, celle-ci peut octroyer à des employés clés des options visant l'achat d'un maximum d'actions de catégorie A égal à 10 % du total des actions de catégorie A et des actions de catégorie B en circulation, sur une base non diluée, et ce, en tenant compte aussi du nombre d'actions réservées aux fins d'émissions aux termes des autres plans de rémunération à base d'actions de la Société (la « quantité maximale »). Le prix de levée des options est fixé au cours de clôture des actions de catégorie A à la Bourse de Toronto, le dernier jour ouvrable précédant la date d'octroi des options. Aux termes du régime, une proportion d'environ 30 % des options d'achat d'actions est acquise progressivement sur une période de 4 ans à compter de la date de l'octroi pour les options d'achat d'actions octroyées à compter du 1^{er} septembre 2003 (5 ans pour les options d'achat d'actions octroyées jusqu'au 31 août 2003). La proportion restante, soit environ 70 %, est acquise sous réserve de l'atteinte de certaines cibles de rendement financier sur une période de trois exercices financiers à compter de l'exercice au cours duquel les options sont octroyées. Les options ont une durée de 5 à 10 ans.

Aux termes du régime d'unités d'actions avec restrictions de la Société, des unités d'actions avec restrictions (les « UAR ») peuvent être émises à des employés clés dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme. Les UAR sont octroyées sans contrepartie monétaire payable à la Société et leur acquisition est entièrement assujettie à l'atteinte de certaines cibles de rendement financier sur une période de trois exercices financiers à compter de l'exercice au cours duquel elles sont octroyées. Lorsqu'elle devient acquise, chaque UAR est convertible en une action de catégorie A, entièrement libérée et nouvellement émise, jusqu'à concurrence d'un maximum d'actions de catégorie A égal à 20 % de la quantité maximale, sans autre contrepartie payable à la Société à cet égard.

Aux termes du régime d'unités d'actions différées, des unités d'actions différées (les « UAD ») peuvent être émises à des employés clés dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, ainsi qu'aux administrateurs de la Société à titre d'honoraires annuels. Une UAD est une action fictive de la Société ayant la même valeur qu'une action de catégorie A. Chaque UAD est convertie et payée en espèces à la cessation d'emploi de l'employé ou à un administrateur à la fin de son service au sein du conseil, sur la base de la valeur marchande des actions de catégorie A à la date du paiement. En vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, aucune action ne doit être réservée. Pour les employés clés, l'acquisition des UAD est entièrement assujettie à l'atteinte de certaines cibles de rendement financier sur une période de trois exercices financiers à compter de l'exercice au cours duquel elles sont octroyées, alors que pour les administrateurs, les UAD sont totalement acquises au moment de l'octroi.

Les coûts de rémunération liés à ces régimes sont présentés à la note 12.d).

12. Capital-actions (suite)

Le tableau suivant résume la situation du régime d'options d'achat d'actions des employés de la Société aux 31 août :

	2009		2008	
	Nombre d'options en circulation	Prix de levée moyen pondéré (\$)	Nombre d'options en circulation	Prix de levée moyen pondéré (\$)
Début de l'exercice	3 104 096	28,55	2 979 397	26,24
Octroyées	371 892	20,98	344 732	43,76
Levées	(79 469)	20,80	(184 190)	18,09
Annulées	(23 917)	36,80	(34 921)	35,89
Échues	(217 839)	28,00	(922)	33,64
Fin de l'exercice	3 154 763	27,83	3 104 096	28,55
Pouvant être levées – fin de l'exercice	2 217 730	25,43	2 228 314	24,61

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation :

Fourchette des prix de levée (\$)	Nombre d'options en circulation au 31 août 2009	Terme à courir moyen pondéré (années)	Prix de levée moyen pondéré (\$)	Nombre d'options pouvant être levées au 31 août 2009	Prix de levée moyen pondéré (\$)
12,90 – 16,75	53 934	0,43	13,21	53 934	13,21
16,76 – 24,75	1 963 218	2,90	23,06	1 596 334	23,54
24,76 – 36,75	520 435	0,82	30,66	499 398	30,66
36,76 – 43,76	617 176	2,82	41,89	68 064	41,21
12,90 – 43,76	3 154 763	2,50	27,83	2 217 730	25,43

Le tableau suivant résume la situation du régime d'unités d'actions avec restrictions de la Société aux 31 août :

	2009	2008
Nombre d'unités :		
En circulation – début de l'exercice	329 800	317 422
Octroyées	79 500	119 900
Converties en actions de catégorie A	(105 500)	(100 544)
Annulées	–	(6 978)
En circulation – fin de l'exercice	303 800	329 800

d) Coûts de rémunération à base d'actions

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier 2009, la Société a octroyé à des employés clés 371 892 options d'achat d'actions de catégorie A de la Société (344 732 options d'achat d'actions de catégorie A avaient été octroyées au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier 2008). La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en utilisant les hypothèses suivantes :

	Octroi exercice 2009	Octroi exercice 2008
Hypothèses :		
Taux d'intérêt sans risque	2,15 %	3,98 %
Volatilité prévue du cours des actions	24,60 %	17,80 %
Taux de rendement prévu de l'action	2,38 %	1,15 %
Durée prévue	4,5 ans	4,5 ans
Juste valeur par option :	3,66 \$	8,41 \$

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier 2009, la Société a également octroyé 79 500 UAR à des employés clés (119 900 UAR avaient été octroyées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008). La juste valeur des UAR octroyées est de 20,75 \$ par unité (43,50 \$ par unité pour l'exercice 2008), soit la valeur d'une action de catégorie A de la Société sur le marché au moment de l'octroi.

Les coûts de rémunération liés aux options d'achat d'actions et aux UAR octroyées aux employés sont comptabilisés dans les frais d'exploitation aux états consolidés des résultats, sur leur période d'acquisition anticipée pour les options d'achat d'actions, et sur une période d'acquisition de trois ans pour les UAR. Ces coûts de rémunération sont crédités au surplus d'apports aux bilans consolidés. Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, les coûts de rémunération à base d'actions se sont élevés à 5,9 millions \$ (6,3 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2008) (voir note 13).

Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, le coût de rémunération lié aux UAR s'élève à 0,7 million \$ (0,1 million \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2008) et est comptabilisé dans les frais d'exploitation aux états consolidés des résultats.

e) Régime d'achat d'actions des employés

Le régime d'achat d'actions des employés leur permet d'acquérir des actions de catégorie A au moyen de retenues salariales, sous réserve d'un plafond de 10 % de leur salaire annuel. La Société verse une cotisation égale à 20 % de la valeur de la cotisation de l'employé affectée à l'achat d'actions. Pour les exercices financiers terminés les 31 août 2009 et 2008, les cotisations de la Société ne sont pas significatives et sont comptabilisées dans les frais d'exploitation aux états consolidés des résultats. Les actions sont acquises sur le marché et le prix payé est déterminé à la fin de chaque mois en fonction du prix moyen de toutes les actions achetées sur le marché durant le mois par le dépositaire du régime.

12. Capital-actions (suite)

f) Bénéfice (perte) par action

Le tableau suivant concilie le numérateur ainsi que les dénominateurs utilisés pour le calcul du bénéfice (de la perte) de base par action et du bénéfice (de la perte) dilué(e) par action des activités poursuivies:

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies (numérateur)	(158 025) \$	178 721 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateurs):		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	56 100	56 257
Effet des titres dilutifs	–	949
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	56 100	57 206

En raison de la perte nette consolidée enregistrée par la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2009, tous les titres dilutifs ont été exclus du calcul de la perte diluée par action en raison de leur effet antidilutif.

g) Offres publiques de rachat

Le 5 décembre 2007, la Société a annoncé un renouvellement de son offre publique de rachat visant, avec l'objectif de les annuler, un maximum de 1 400 000 actions de catégorie A et de 71 400 actions de catégorie B. Le 30 juillet 2008, la Société a augmenté le nombre d'actions qu'elle pouvait racheter à 2 732 749 actions de catégorie A et à 139 401 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant au plus 5 % des actions en circulation au 30 novembre 2007 pour leur catégorie d'actions respective. Le programme de rachat d'actions s'est déroulé sur une période maximale de 12 mois qui s'est terminée le 13 décembre 2008.

Le 9 décembre 2008, la Société a annoncé un autre renouvellement de son offre publique de rachat visant, avec l'objectif de les annuler, un maximum de 2 665 620 actions de catégorie A et de 139 234 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant au plus 5 % des actions en circulation au 30 novembre 2008 pour leur catégorie d'actions respective. Le programme de rachat se déroule sur une période maximale de 12 mois qui a débuté le 15 décembre 2008.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, dans le but de maximiser le remboursement de sa dette à long terme (voir note 23), la Société n'a racheté aucune action de catégorie A ou action de catégorie B. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2008, la Société avait racheté 1 616 400 actions de catégorie A pour une contrepartie totale en espèces de 55,4 millions \$. Cette contrepartie excédait de 32,8 millions \$ la valeur comptable des actions rachetées et cette somme a été débitée aux bénéfices non répartis.

13. Surplus d'apports

Les modifications relatives au surplus d'apports se résument comme suit :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Début de l'exercice	14 409 \$	11 645 \$
Coûts de rémunération à base d'actions (note 12.d)	5 912	6 270
Options d'achat d'actions levées	(17)	(424)
Unités d'actions avec restrictions converties en actions de catégorie A (note 12.b)	(3 236)	(3 082)
Fin de l'exercice	17 068 \$	14 409 \$

14. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les modifications relatives au cumul des autres éléments du résultat étendu se résument comme suit :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Début de l'exercice	(13 225)\$	3 896 \$
Ajustement du solde d'ouverture à la suite de l'adoption du CPN-173 (après impôts sur le bénéfice de 0,1 million \$) (note 1.c))	224	-
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice (après recouvrements d'impôts de 1,2 million \$ et de 6,9 millions \$ respectivement)	(3 108)	(17 121)
Fin de l'exercice	(16 109)\$	(13 225)\$

15. Intérêts et frais financiers

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Dépenses d'intérêts sur la dette à long terme	16 295 \$	30 737 \$
Dépenses d'intérêts relatives au contrat de swap, nettes	16 960	4 285
Intérêts implicites sur les autres passifs à long terme	2 637	2 507
Autres dépenses (revenus) d'intérêts et frais de financement, nets	1 076	(64)
	36 968 \$	37 465 \$

16. Impôts sur le bénéfice

Au cours de l'exercice financier 2008, le gouvernement fédéral a décrété une baisse progressive de son taux d'impôts général des entreprises et le gouvernement de la Colombie-Britannique a pratiquement mis en vigueur une baisse de son taux d'impôts général des entreprises. Pour l'exercice terminé le 31 août 2008, la Société a enregistré un recouvrement d'impôts futurs, sans effet sur ses flux de trésorerie, de 28,3 millions \$ (0,51 \$ par action) à l'état consolidé des résultats.

La charge (recouvrement) fiscal(e) total(e) diffère des sommes qui auraient été calculées en appliquant le taux d'imposition moyen pondéré prescrit au bénéfice (à la perte) avant impôts des activités poursuivies de la Société, de ses filiales en propriété exclusive et de ses coentreprises, et cela, pour les raisons suivantes :

<i>(en milliers, sauf pour les taux d'imposition)</i>	2009	2008
Taux d'imposition prescrit	32,1 %	33,0 %
Provision (recouvrement) fondé sur le taux d'imposition prescrit imputé au bénéfice (perte) avant impôts des activités poursuivies	(53 912) \$	75 669 \$
Dépenses de rémunération à base d'actions non déductibles	1 946	2 013
Écarts permanents et différence de taux entre la création et la contrepassation d'écarts temporaires ayant trait à la perte de valeur des licences de radiodiffusion	46 257	-
Différence de taux entre la création et la contrepassation d'écarts temporaires ayant trait aux licences de radiodiffusion	(2 734)	(2 689)
Recouvrement d'impôts futurs découlant de changements de taux d'impôts	-	(28 259)
Autres éléments	(1 483)	3 846
Impôts sur le bénéfice (recouvrement)	(9 926) \$	50 580 \$

Les principaux éléments des impôts sur le bénéfice (du recouvrement) sont les suivants :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Charge fiscale exigible	51 638 \$	56 124 \$
Charge fiscale future découlant de la création et de la contrepassation d'écarts temporaires	20 406	22 715
Recouvrement d'impôts futurs découlant de la perte de valeur des licences de radiodiffusion	(81 970)	-
Recouvrement d'impôts futurs découlant de changements de taux d'impôts	-	(28 259)
Impôts sur le bénéfice (recouvrement)	(9 926)\$	50 580 \$

Les principaux actifs et passifs d'impôts futurs résultant des incidences fiscales d'écarts temporaires sont les suivants :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Actifs d'impôts futurs :		
Autres passifs à long terme, incluant les avantages sociaux futurs	11 506 \$	11 461 \$
Instrument financiers dérivés	6 257	5 138
Provisions et réserves	3 173	3 276
Autres	447	2 267
Total des actifs d'impôts futurs	21 383	22 142
Passifs d'impôts futurs :		
Immobilisations corporelles et frais reportés	(10 256)	(6 047)
Licences de radiodiffusion et autres actifs incorporels, incluant les écarts d'acquisition	(177 177)	(243 908)
Bénéfice de coentreprises	(3 866)	(5 901)
Autres	(1 141)	(701)
Total des passifs d'impôts futurs	(192 440)	(256 557)
Passif d'impôts futurs, net	(171 057)\$	(234 415)\$

16. Impôts sur le bénéfice (suite)

Le passif net d'impôts futurs est présenté dans les postes suivants aux bilans consolidés :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Actifs d'impôts futurs	79 522 \$	26 448 \$
Portion à court terme des passifs d'impôts futurs	(4 481)	(5 951)
Passifs d'impôts futurs	(246 098)	(254 912)
Passif d'impôts futurs, net	(171 057) \$	(234 415) \$

17. États consolidés des flux de trésorerie

a) Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Diminution (augmentation) des débiteurs et autres actifs	18 163 \$	(20 601) \$
Augmentation des droits d'émissions et de films	(4 957)	(17 162)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer, et impôts à payer	11 837	(13 394)
Diminution des droits d'émissions et de films à payer	(12 331)	(5 195)
	12 712 \$	(56 352) \$

b) Espèces et quasi-espèces, découvert bancaire

Les principaux éléments des espèces et quasi-espèces ou du découvert bancaire présentés aux bilans consolidés et aux états consolidés des flux de trésorerie sont les suivants :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Espèces disponibles	29 505 \$	12 506 \$
Quasi-espèces	—	777
Chèques en circulation	(6 405)	(16 927)
Espèces et quasi-espèces (découvert bancaire)	23 100 \$	(3 644) \$

c) Intérêts payés ou reçus et impôts sur le bénéfice payés

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Intérêts payés	(34 259) \$	(35 836) \$
Intérêts reçus	615 \$	1 454 \$
Impôts sur le bénéfice payés	(49 946) \$	(78 783) \$

d) Opérations hors caisse

L'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 août 2009 exclut les acquisitions d'immobilisations corporelles non payées à cette date de 2,3 millions \$ (3,4 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2008 qui sont inclus dans l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 août 2009). Pour l'exercice terminé le 31 août 2008, l'état consolidé des flux de trésorerie exclut également la valeur comptable des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société émises au cours du premier trimestre de l'exercice 2008 à titre de contrepartie partielle dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir note 2).

18. Engagements et éventualités

a) Engagements

Les montants minimums exigibles en vertu de contrats à long terme de location-exploitation, y compris la quote-part proportionnelle de la Société payable par ses coentreprises, sont les suivants :

<i>(en milliers)</i>	
2010	42 582 \$
2011	46 169
2012	46 796
2013	46 280
2014	45 613
2015 et par la suite	477 089
	704 529 \$

18. Engagements et éventualités (suite)

Dans le cours normal de ses activités, la Société a signé des ententes, s'échelonnant sur des périodes d'une durée de un à dix ans, pour l'acquisition de droits d'émissions et de films devant être diffusés sur ses services de télévision ainsi que pour l'utilisation de marques de commerce. L'acquisition de ces droits, et les obligations s'y rattachant, sont assujetties à la disponibilité de ces émissions à être diffusées ainsi qu'à d'autres clauses contractuelles. En plus des engagements présentés ci-dessus au montant de 704,5 millions \$, la somme des engagements ayant trait aux acquisitions de droits d'émissions et de films qui sont mesurables, au 31 août 2009, est estimée à 255,4 millions \$.

Le 25 juillet 2007, Astral Media Affichage a signé une entente avec la Ville de Toronto (la « Ville ») pour fournir, au cours d'une période de 20 ans, les services visant son programme de mobilier urbain (le « programme ») et ce, à compter du 1^{er} septembre 2007. Selon les termes de l'entente, la Société a le droit exclusif d'afficher de la publicité sur le mobilier urbain couvert par le programme et doit payer à la Ville un pourcentage des revenus générés par la vente de telles publicités. Les coûts totaux estimés à être engagés relativement aux acquisitions d'immobilisations corporelles selon l'entente sont d'approximativement 132,7 millions \$ pour les 18 années restantes de l'entente et sont exclus des montants présentés dans le tableau ci-dessus.

b) Éventualités

La Société et ses coentreprises sont parties à diverses actions en justice qui sont normales dans le cours des activités qu'elles exercent. La Société est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de tout passif qui pourrait découler de ces actions en justice et elle ne prévoit aucune incidence négative significative de tels passifs éventuels sur sa situation financière.

Les activités des secteurs Télévision et Radio de la Société sont assujetties à des licences accordées en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur (Canada)*, leur permettant d'exploiter les volets musicaux de la programmation distribuée par ces entreprises. Aux termes de ces licences, Astral est tenue de verser des redevances établies par la Commission du droit d'auteur du Canada. Les divers niveaux de redevances que la Société doit verser peuvent faire l'objet de changements, et toute modification pourrait entraîner une exigence pour Astral de payer des redevances supplémentaires et potentiellement rétroactives, en vertu de ces licences. La Société paie ou enregistre une charge à payer sur les redevances en utilisant les taux actuellement en vigueur.

En décembre 2008, la Commission du droit d'auteur a tenu une seule et même audience pour entendre cinq propositions de tarifs qui pourraient s'appliquer aux radios commerciales pour les années civiles 2008 et suivantes. Ces propositions visent à la fois les droits d'exécution et les droits de reproduction. L'incidence potentielle des conclusions émanant de ces procédures sur les résultats financiers de la Société ne pourra être déterminée tant qu'une décision finale concernant ces sujets n'aura pas été rendue.

19. Avantages sociaux futurs

La Société offre deux régimes de retraite à prestations déterminées (le « Régime ») à participation volontaire qui ne sont plus disponibles aux nouveaux employés. Le Régime prévoit des prestations de retraite fondées sur la durée de service et la rémunération finale moyenne de chaque membre. Les plus récentes évaluations actuarielles du Régime à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2006 et au 29 octobre 2007.

Les prochaines évaluations requises seront effectuées respectivement le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010. La Société a également un régime d'avantage complémentaire de retraite (le « RACR ») qui offre des prestations pour soins de santé et dentaires à certains employés embauchés dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir note 2). Le RACR n'est pas disponible aux nouveaux employés.

En plus, la Société offre un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (le « RCRD ») dans le but de fournir des prestations de retraite supplémentaires à certains dirigeants clés. Le RCRD n'est pas capitalisé, sauf dans le cas d'un changement de contrôle de la Société, et les prestations sont payées au besoin.

Le 30 juin de chaque année, la Société évalue les obligations constatées au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du Régime à des fins comptables.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour mesurer les obligations constatées au titre des prestations constituées ainsi que pour le coût des prestations de la Société sont les suivantes (hypothèses selon une moyenne pondérée aux 30 juin) :

	2009			2008		
	Régime	RCRD	RACR	Régime	RCRD	RACR
Obligations constatées au titre des prestations constituées:						
Taux d'actualisation	5,90 %	5,90 %	5,90 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %
Taux d'indexation des salaires	4,00 %	4,00 %	–	4,25 %	4,25 %	–
Coût dentaire	–	–	3,50 %	–	–	3,50 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé	–	–	8,60 %⁽¹⁾	–	–	8,00 % ⁽²⁾
Coût des prestations:						
Taux d'actualisation	6,25 %	6,25 %	6,25 %	5,50 %	5,50 %	5,75 %
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime	6,50 %	–	–	6,75 %	–	–
Taux d'indexation des salaires	4,25 %	4,25 %	–	4,00 %	4,00 %	–

(1) Diminuant jusqu'à un taux de 4,70 % par année pour l'exercice 2025 et les suivants.

(2) Pour les dix premières années et 5,00 % par la suite.

19. Avantages sociaux futurs (suite)

Les données ayant trait aux régimes de retraite de la Société sont les suivantes aux 30 juin :

(en milliers)	2009			2008		
	Régime	RCRD	RACR	Régime	RCRD	RACR
Obligations au titre des prestations:						
Obligations au titre des prestations – solde d'ouverture	57 478 \$	9 958 \$	5 030 \$	36 083 \$	11 091 \$	– \$
Gain découlant d'une compression	–	–	(261)	–	–	–
Obligations au titre des prestations à la date d'acquisition	–	–	–	22 953	–	5 249
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	6 679	449	211	7 069	424	197
Charge d'intérêts	3 885	638	316	3 150	629	219
Prestations versées	(3 976)	(410)	(2)	(2 129)	(396)	–
Coût des services passés	–	–	–	–	127	–
Perte (gain) actuariel des obligations au titre des prestations constituées	3 221	358	(1 120)	(9 648)	(1 917)	(635)
Obligations au titre des prestations – solde de clôture	67 287 \$	10 993 \$	4 174 \$	57 478 \$	9 958 \$	5 030 \$
Actif du régime:						
Juste valeur de l'actif du régime – solde d'ouverture	55 054 \$	– \$	– \$	32 354 \$	– \$	– \$
Juste valeur de l'actif du régime à la date d'acquisition	–	–	–	21 386	–	–
Perte réelle de l'actif du régime	(6 360)	–	–	(1 202)	–	–
Cotisations patronales	8 254	410	2	4 645	396	–
Prestations versées	(3 976)	(410)	(2)	(2 129)	(396)	–
Juste valeur de l'actif du régime – solde de clôture	52 972 \$	– \$	– \$	55 054 \$	– \$	– \$

Les éléments compris dans la charge constatée ayant trait aux régimes de retraite de la Société sont les suivants :

(en milliers)	2009			2008		
	Régime	RCRD	RACR	Régime	RCRD	RACR
Coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	6 679 \$	449 \$	211 \$	7 069 \$	424 \$	197 \$
Charge d'intérêts	3 885	638	316	3 150	629	219
Gain découlant d'une compression	-	-	(261)	-	-	-
Perte réelle de l'actif du régime	6 360	-	-	1 202	-	-
Coûts des services passés	-	-	-	-	127	-
Perte (gain) actuariel des obligations au titre des prestations constituées	3 221	358	(1 120)	(9 648)	(1 917)	(635)
Redressements pour constater la nature à long terme des coûts des avantages sociaux futurs :						
Différence entre le rendement prévu et la perte réelle de l'actif du régime pour l'exercice	(10 286)	-	-	(4 344)	-	-
Différence entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et le coût réel des services passés pour l'exercice	-	66	-	-	(61)	-
Différence entre la perte actuarielle comptabilisée pour l'exercice et la perte actuarielle réelle des obligations au titre des prestations constituées pour l'exercice	(3 176)	(358)	1 094	10 089	1 982	635
Charge nette du régime d'avantages sociaux	6 683 \$	1 153 \$	240 \$	7 518 \$	1 184 \$	416 \$

Les taux tendanciels présumés du coût des soins de santé et dentaires ont une incidence notable sur les montants déclarés pour les régimes d'assurance maladie. Une variation de un point de pourcentage des taux tendanciels présumés du coût des soins de santé et dentaires aurait les conséquences suivantes pour l'exercice financier 2009 :

(en milliers)	Hausse	Baisse
Total du coût des prestations au titre des services rendus et charge d'intérêts	136 \$	(103) \$
Obligations au titre du régime d'avantages complémentaire de retraite	917 \$	(712) \$

19. Avantages sociaux futurs (suite)

L'actif du Régime, mesuré aux 30 juin, se compose des éléments suivants :

	2009	2008
	Régime	Régime
Actions	54,9 %	58,0 %
Titres de créance	45,1 %	42,0 %
	100,0 %	100,0 %

Aux 31 août, la situation des régimes de retraite de la Société est la suivante :

<i>(en milliers)</i>	2009			2008		
	Régime	RCRD	RACR	Régime	RCRD	RACR
Obligations au titre des prestations	(67 287) \$	(10 993) \$	(4 174) \$	(57 478) \$	(9 958) \$	(5 030) \$
Juste valeur de l'actif du régime	52 972	–	–	55 054	–	–
Capitalisation – déficit du régime	(14 315)	(10 993)	(4 174)	(2 424)	(9 958)	(5 030)
Cotisations patronales après le 30 juin	1 190	75	–	649	–	–
Coût des services passés non amorti	–	647	–	–	713	–
Perte (gain) actuariel net non amorti	19 714	334	(1 729)	6 252	(24)	(635)
Actif (obligation) au titre des prestations constituées	6 589 \$	(9 937) \$	(5 903) \$	4 477 \$	(9 269) \$	(5 665) \$

Les deux régimes de retraite à prestations déterminées ont une obligation au titre des prestations constituées en excédent de l'actif des régimes aux 30 juin 2009 et 2008.

L'actif (l'obligation) au titre des prestations constituées est inclus(e) dans les postes suivants aux bilans consolidés :

<i>(en milliers)</i>	2009			
	Régime	RCRD	RACR	Total
Autres actifs à long terme (note 5)	7 025 \$	– \$	– \$	7 025 \$
Créditeurs et charges à payer	–	(396)	–	(396)
Autres passifs à long terme (note 10)	(436)	(9 541)	(5 903)	(15 880)
	6 589 \$	(9 937) \$	(5 903) \$	(9 251) \$

<i>(en milliers)</i>	2008			
	Régime	RCRD	RACR	Total
Autres actifs à long terme (note 5)	7 511 \$	– \$	– \$	7 511 \$
Créditeurs et charges à payer	–	(397)	–	(397)
Autres passifs à long terme (note 10)	(3 034)	(8 872)	(5 665)	(17 571)
	4 477 \$	(9 269) \$	(5 665) \$	(10 457) \$

Des volets à cotisations déterminées du régime sont également offerts à tous les employés embauchés le ou après le 1^{er} décembre 2005. Pour l'exercice financier terminé le 31 août 2009, le montant des cotisations versé par la Société, à l'égard des services rendus par les employés au cours de l'exercice, dans le cadre des volets à cotisations déterminées du régime, est de 1,6 million \$ et a été inclus dans les frais d'exploitation aux états consolidés des résultats (1,2 million \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2008).

20. Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation de la Société sont la Télévision, la Radio et l'Affichage extérieur. La Télévision englobe les services de télévision spécialisée, payante et à la carte de la Société. Ses produits sont tirés des frais d'abonnements, des ventes de publicité et des ventes de services à la carte. La Radio comprend les stations de radio FM et AM de la Société et ses produits sont tirés des ventes de publicité. Les activités de l'Affichage extérieur ont trait à l'affichage de publicités sur l'ensemble des panneaux d'affichage et sur le mobilier urbain de la Société et ses produits sont tirés de la vente de telles publicités. Les revenus publicitaires des trois secteurs d'exploitation tendent à suivre des cycles saisonniers. Toutes les activités de la Société sont exercées au Canada.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2009, la Société a restructuré certaines de ses activités de Télévision et de Radio et des frais de restructuration de 4,4 millions \$ ont été comptabilisés dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 août 2009.

<i>(en milliers de \$)</i>	2009			
	Télévision	Radio	Affichage extérieur	Consolidé
Produits des activités poursuivies	513 265	323 002	69 458	905 725
Bénéfice des activités poursuivies avant postes ci-dessous	188 445	110 366	26 175	324 986
Amortissements	(10 168)	(10 138)	(6 443)	(26 749)
Frais de restructuration	(616)	(3 767)	–	(4 383)
Bénéfice des activités poursuivies avant postes non affectés	177 661	96 461	19 732	293 854
Dépenses d'intérêts, nettes				(36 968)
Charges du siège social (incluant l'amortissement de 771 \$)				(25 378)
Perte de valeur des licences de radiodiffusion du secteur Radio				(399 459)
Recouvrement d'impôts sur le bénéfice				9 926
Perte nette des activités poursuivies				(158 025)
Actif identifiable des activités poursuivies à la fin de l'exercice (excluant l'actif du siège social de 44 030 \$)	798 834	1 065 112	140 311	2 004 257
Acquisitions d'immobilisations corporelles (excluant les acquisitions du siège social de 1 677 \$)	7 442	9 780	31 341	48 563
Acquisition de licences de radiodiffusion	–	–	–	–
Addition d'écarts d'acquisition	–	–	–	–

(en milliers de \$)

2008

	Télévision	Radio	Affichage extérieur	Consolidé
Produits des activités poursuivies	497 007	296 302	72 061	865 370
Bénéfice des activités poursuivies avant postes ci-dessous	179 513	111 140	23 645	314 298
Amortissements	(8 001)	(8 128)	(5 474)	(21 603)
Frais de restructuration	–	–	–	–
Bénéfice des activités poursuivies avant postes non affectés	171 512	103 012	18 171	292 695
Dépenses d'intérêts, nettes				(37 465)
Charges du siège social (incluant l'amortissement de 1 209 \$)				(25 929)
Perte de valeur des licences de radiodiffusion du secteur Radio				–
Impôts sur le bénéfice				(50 580)
Bénéfice net des activités poursuivies				178 721
Actif identifiable des activités poursuivies à la fin de l'exercice (excluant l'actif du siège social de 32 226 \$)	786 747	1 416 591	124 098	2 327 436
Acquisitions d'immobilisations corporelles (excluant les acquisitions du siège social de 1 283 \$)	9 832	8 529	19 723	38 084
Acquisition de licences de radiodiffusion (notes 2 et 7)	–	856 798	–	856 798
Addition d'écarts d'acquisition (notes 2 et 8)	–	240 929	–	240 929

21. Garanties

Certains contrats dans lesquels la Société est engagée, plus particulièrement ceux relatifs aux acquisitions et aux cessions d'actifs d'entreprises, ainsi qu'à la location de ses locaux, comportent des clauses d'indemnisation pouvant obliger la Société à effectuer des paiements à un vendeur ou à un acheteur pour violation de modalités fondamentales des conventions, telles une déclaration ou une garantie se rapportant à des questions comme le statut de la Société, le titre des actifs, des éléments environnementaux, le consentement aux cessions, le traitement des employés, des litiges, les impôts à payer et d'autres obligations importantes potentielles. Le montant maximal des paiements futurs que la Société pourrait être tenue de verser en vertu des clauses d'indemnisation n'est pas raisonnablement quantifiable puisque certaines indemnités ne sont pas assujetties à une limite pécuniaire. Au 31 août 2009, la direction est d'avis que ces clauses d'indemnisation n'entraîneraient pas de paiements importants de la part de la Société, et une protection d'assurance, que la direction estime raisonnable et suffisante, est souscrite dans le but de limiter les risques susmentionnés.

La Société indemnise ses administrateurs et dirigeants à l'égard de toute réclamation subie raisonnablement dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. La Société maintient une assurance de responsabilité civile couvrant ses administrateurs et dirigeants ainsi que ceux de ses filiales.

22. Instruments financiers

a) Risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à des risques, constitués principalement du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit et du risque de liquidité, découlant de ses instruments financiers. La Société gère cette exposition aux risques de façon continue.

i) Risque du taux d'intérêt

Les emprunts effectués sur la facilité de la Société sont sujets à des fluctuations de taux d'intérêt. Afin de gérer cette volatilité, la Société a recours à des instruments financiers dérivés. La Société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Le 29 octobre 2007, la Société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt avec une grande banque canadienne pour couvrir son risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt (le « contrat »). Le contrat est fondé sur un montant nominal initial de la dette de 750,0 millions \$ qui est réduit périodiquement (465,0 millions \$ au 31 août 2009) selon un échéancier prédéterminé et ce, jusqu'à son échéance le 29 mai 2012. En vertu du contrat, la Société paie un intérêt fondé sur un taux fixe de 4,6 % et reçoit un intérêt fondé sur les taux variables des acceptations bancaires de 30 jours. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour cet instrument financier dérivé.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur les revenus d'intérêts gagnés par la Société sur ses espèces, ses quasi-espèces et ses placements à court terme. La Société a mis en œuvre une politique d'investissement conçue pour protéger son capital et générer un rendement raisonnable. La politique définit les types d'instruments financiers permis, leur concentration et leurs cotes de solvabilité acceptables.

Des fluctuations du taux d'intérêt auraient une incidence sur la perte nette des activités poursuivies et sur les autres éléments du résultat étendu de la Société. Pour l'exercice financier terminé le 31 août 2009, une variation du taux d'intérêt de 0,5 % aurait eu les effets suivants :

<i>(en milliers)</i>	Hausse de 0,5 %	Baisse de 0,5 %
Incidence des variations de taux d'intérêt sur la perte nette des activités poursuivies	(677) \$	677 \$
Incidence des variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sur les autres éléments du résultat étendu, net d'impôts	2 300 \$	(2 300) \$

ii) Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers découle de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument, dans le cadre duquel la Société peut recevoir un paiement, manque à ses obligations. Les débiteurs proviennent principalement des frais mensuels de gros facturés aux distributeurs en relation avec les abonnements aux services de télévision payante et spécialisée ainsi que des ventes de publicités diffusées sur les ondes ou affichées sur les propriétés des secteurs de la Télévision, de la Radio et de l’Affichage extérieur de la Société.

Dans le contexte économique global actuellement difficile, le risque de crédit auquel la Société est exposée est plus élevé; toutefois, il est difficile d'en prédire l'effet sur le recouvrement des soldes des débiteurs de la Société. Pour réduire ce risque, la Société procède régulièrement à des évaluations de crédit de ses clients et prend des moyens alternatifs pour garantir les sommes dues par certains de ses débiteurs. Les provisions, qui sont estimées sur la base des taux de pertes historiques ajustés aux événements actuels, sont surveillées en permanence par la direction. Les débiteurs sont radiés à l'encontre de la provision pour créances douteuses seulement si la Société croit qu'un montant impayé ne sera pas recouvré. Pour l'exercice terminé 31 août 2009, la Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1,8 million \$ dans les frais d'exploitation à l'état consolidé des résultats. Par le passé, la Société n'a subi aucune perte importante liée au risque de crédit. Aux 31 août 2009 et 2008, aucun client ne représentait 10 % ou plus des débiteurs consolidés. Le risque de crédit maximum auquel la Société est exposée représente le solde des débiteurs.

Conformément à leurs conditions respectives de paiement, l'âge des débiteurs consolidés se présente comme suit au 31 août 2009 :

(en milliers)

En conformité avec les conditions de paiement	88 708 \$
En souffrance – moins de 31 jours	30 522
En souffrance – de 31 à 60 jours	16 056
En souffrance – de 61 à 90 jours	9 155
En souffrance – plus de 90 jours	2 828
	147 269
Provision pour créances douteuses	(3 466)
Total	143 803 \$

Pour l'exercice terminé le 31 août 2009, deux clients du secteur Télévision représentaient 23 % (pour l'exercice terminé le 31 août 2008, deux clients représentaient 22 %) des produits d'exploitation consolidés des activités poursuivies.

22. Instruments financiers (suite)

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles sont dues ou qu'elle puisse le faire seulement à un coût excessif. En raison de la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie grâce à ses activités courantes, la direction estime que les flux de trésorerie sont suffisants pour couvrir ses obligations connues à l'égard de son exploitation et de ses besoins en capital, ainsi que ses paiements de dividendes, son service de la dette et ses engagements à court et à long terme. Par conséquent, la direction évalue le risque de liquidité de la Société comme faible. Le risque de liquidité est également considéré comme étant faible en raison du fait que la Société a accès à la portion inutilisée de sa facilité qui s'élevait à 155,7 millions \$ au 31 août 2009. De plus, la facilité de la Société n'a aucune obligation de remboursement de capital avant la date de maturité, le 29 octobre 2012. Finalement, la Société gère son risque de liquidité en surveillant régulièrement ses liquidités à l'aide de prévisions financières et de flux de trésorerie.

Les dates d'échéance des passifs financiers de la Société au 31 août 2009 sont les suivantes :

<i>(en milliers)</i>	Échéance dans les 12 prochains mois	Échéance dans les 13 à 36 prochains mois	Échéance dans les 37 à 60 prochains mois	Échéance dans plus de 60 mois	Total
Créditeurs et charges à payer	120 262 \$	– \$	– \$	– \$	120 262 \$
Montants à payer en vertu des conditions de licence du CRTC découlant d'acquisitions	17 688	19 145	18 371	–	55 204
Droits d'émissions et de films à payer	58 220	7 267	–	–	65 487
Dette à long terme	–	–	695 000	–	695 000
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme	7 113	14 227	1 150	–	22 490
Paiements nets en vertu du contrat de swap de taux d'intérêt	16 446	11 814	–	–	28 260
Autres passifs financiers à long terme	821	1 060	400	1 033	3 314
Total	220 550 \$	53 513 \$	714 921 \$	1 033 \$	990 017 \$

Les paiements d'intérêts sur la dette à long terme et les paiements nets en vertu du contrat de swap de taux d'intérêt présentés dans le tableau ci-dessus ont été calculés au moyen du taux d'intérêt fixe en vertu du contrat de swap et du taux d'intérêt variable des acceptations bancaires de 30 jours en vigueur au 31 août 2009.

b) Justes valeurs

(en milliers de \$)	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>				
Espèces et quasi-espèces	23 100	23 100	-	-
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>				
Placements à court terme	-	-	9 962	9 962
<i>Prêts et créances</i>				
Débiteurs	143 803	143 803	155 841	155 841
Passifs financiers				
<i>Autres passifs financiers</i>				
Découvert bancaire	-	-	3 644	3 644
Créditeurs et charges à payer	138 771	138 771	129 906	129 906
Droits d'émissions et de films à payer – court terme	58 220	58 220	64 060	64 060
Droits d'émissions et de films à payer – long terme	6 955	6 955	13 446	13 446
Dettes à long terme	692 761	688 756	812 074	788 232
<i>Instrument dérivé désigné comme couverture des flux de trésorerie</i>				
Contrat de swap de taux d'intérêt	22 377	22 377	18 374	18 374

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, du découvert bancaire, des créditeurs et des charges à payer, et des droits d'émissions et de films à payer à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur des droits d'émissions et de films à payer à long terme est calculée en utilisant une méthode d'actualisation du flux de trésorerie des paiements comptants futurs estimatifs et les meilleures estimations de la direction, incluant les dates de paiement des droits d'émissions et de films qui sont prévues jusqu'à l'exercice 2014. Pour la Société, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur de la dette à long terme, déduction faite des frais de financement reportés, est calculée en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie et les meilleures estimations de la direction pour une dette à long terme présentant des risques de crédit similaires, incluant un taux d'intérêt comparatif du marché de 4,0 %, ajusté pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société, et une date de remboursement en octobre 2012.

La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt est calculée au moyen de la technique d'évaluation fondée sur la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs dérivée des indications et des hypothèses obtenues auprès d'une institution financière importante, ajustée pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société.

23. Gestion du risque lié au capital

Dans le cadre de la gestion du capital, la Société inclut la dette à long terme et l'avoir des actionnaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu), les espèces et quasi-espèces (le découvert bancaire), de même que les placements à court terme dans sa définition du capital.

Les éléments de la structure de capital de la Société sont les suivants :

<i>(en milliers)</i>	2009	2008
Dette à long terme	692 761 \$	812 074 \$
Moins : espèces et quasi-espèces	(23 100)	-
Moins : placements à court terme	-	(9 962)
Plus : découvert bancaire	-	3 644
	669 661	805 756
Avoir des actionnaires	1 165 066	1 346 493
Moins : Autres éléments du résultat étendu	16 109	13 225
	1 181 175	1 359 718
	1 850 836 \$	2 165 474 \$

Les objectifs d'ensemble de la Société en matière de gestion du capital consistent à créer de la valeur pour les actionnaires grâce à la croissance organique de ses activités et par des acquisitions relatives, ainsi qu'à maintenir la structure du capital la plus optimale possible afin de minimiser le coût de son capital.

La Société gère sa structure du capital et procède à des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique. Dans le but de consolider ou d'ajuster sa structure du capital, la Société examine le montant des dividendes à verser annuellement aux actionnaires et décide périodiquement de racheter des actions sur le marché et/ou de rembourser sa dette.

Afin d'assurer le respect des règlements du gouvernement fédéral, de la *Loi sur la radiodiffusion* et des règlements régissant les services de télévision spécialisée, payante et à la carte ainsi que les stations radio (les « règlements »), la Société a imposé des restrictions concernant l'émission, le transfert et, s'il y a lieu, l'exercice des droits de vote des actions de la Société (voir note 12.a)).

Conformément aux conditions de la facilité, la Société est assujettie à certaines clauses restrictives telles que le ratio dette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») et le ratio de couverture des intérêts. Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification uniformisée décrite par les PCGR et peut ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

Au 31 août 2009 et tout au long de l'exercice, la Société respectait les règlements ainsi que les engagements décrits ci-dessus et les objectifs de la Société liés à la gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 août 2008.

24. Événement postérieur à la date du bilan

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'«ACR»), au nom de ses membres, contestait en cour la validité des droits de licence de la Partie II payables annuellement au CRTC par les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs ainsi que par les entreprises de distribution de radiodiffusion. En décembre 2006, la Cour fédérale a statué que les droits de licence de la Partie II constituaient une taxe illégale. Le gouvernement fédéral (le «gouvernement») en appelait du jugement de la Cour fédérale et, le 28 avril 2008, la Cour d'appel a statué que la Cour fédérale avait mal interprété le critère juridique à appliquer pour faire la distinction entre une taxe et un droit réglementaire et que les droits représentaient en fait des coûts administratifs engagés par le CRTC. Le 27 juin 2008, au nom de ses membres, l'ACR a déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel auprès de la Cour suprême du Canada (la «CSC»), demande qui a été accordée le 18 décembre 2008. Le CRTC a confirmé à l'ACR qu'il ne tentera pas de recouvrer les droits de licence en souffrance de la Partie II avant que le premier des deux événements suivants ne se matérialise : soit que (i) la CSC confirme la décision de la Cour d'appel; soit que (ii) les parties en arrivent à une entente. La Société a payé ou constaté aux résultats, selon le cas, les droits de licence de la Partie II avec les taux connus depuis le début des procédures légales.

Subséquemment à l'exercice financier 2009, l'ACR a annoncé que son conseil d'administration, en collaboration avec les autres parties payantes, avaient conclu une entente avec le gouvernement concernant la problématique entourant les droits de licence de la Partie II. En raison de cette entente, l'ACR ainsi que d'autres parties nommées ont mis fin à l'appel qu'elles avaient interjeté à la CSC. L'entente de règlement conclu avec le gouvernement englobe le non-paiement des droits et des intérêts non perçus par le CRTC au cours des procédures légales, soit pendant les exercices financiers 2007, 2008 et 2009. De plus, l'entente de règlement indique le non remboursement des montants payés au gouvernement par les parties impliquées au cours des exercices antérieurs. Pour l'avenir, le gouvernement a recommandé au CRTC de recadrer les droits de licence de la Partie II et d'adopter un régime de droits plafonnés. Le régime révisé de droits entrera en fonction pour l'exercice financier débutant le 1^{er} septembre 2009.

Au 31 août 2009, la charge à payer totale relative aux droits de licence de la Partie II inscrite au bilan consolidé de la Société s'élevait à 12,4 millions \$. Suite à l'entente survenue, la Société renversera la totalité du montant dans son état consolidé des résultats au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2010.

Renseignements à l'intention des actionnaires

	Actions de catégorie A <i>(sans droit de vote)</i>	Actions de catégorie B <i>(un vote par action)</i>
Inscription	TSX	TSX
Symbole boursier	ACM.A	ACM.B
Cours récent ⁽¹⁾	33,73 \$	34,00 \$
Haut / bas – 12 derniers mois terminés le 15 octobre 2009	34,50 \$ / 19,41 \$	34,00 \$ / 20,17 \$
Actions en circulation ⁽²⁾	53 388 843	2 784 672
Ratio cours / bénéfice ⁽³⁾	11,9 x	12 x
Ratio cours / flux de trésorerie	8,7 x	8,8 x
Ratio cours / valeur comptable	1,6 x	1,6 x
Valeur comptable par action	20,73 \$	20,73 \$
Dividendes par action des 12 derniers mois ⁽⁴⁾	0,50 \$	0,50 \$

(1) Au 9 octobre 2009.

(2) Au 31 août 2009. Ne comprend pas les 65 000 actions spéciales donnant droit à 10 votes chacune.

(3) Le ratio cours / bénéfice est calculé sur la base du bénéfice par action des activités poursuivies, excluant la perte de valeur des licences de radiodiffusion et le recouvrement d'impôts futurs découlant de la perte de valeur des licences de radiodiffusion.

(4) Le taux de dividende semestriel est de 0,25 \$ par action depuis le 5 décembre 2007.

Contacts

Bureaux de la direction

2100, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1000
Montréal, Québec, H3H 2T3
T. : 514-939-5000

Astral Television Networks

The Movie Network

HBO Canada

Mpix

Viewers Choice Canada

Family

Playhouse Disney

Brookfield Place
181 Bay Street
P.O. Box 787, Suite 100
Toronto, Ontario, M5J 2T3
T. : 416-956-2010

Astral Télé Réseaux

Super Écran

Cinépop

2100, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1000
Montréal, Québec, H3H 2T3
T. : 514-939-5090

Astral Media – Le Fonds Harold Greenberg

T. : 514-939-5094
T. : 416-956-5432

Les Chaînes Télé Astral

Canal D

Canal Vie

VRAK.TV

Ztélé

Historia

Séries+

2100, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 700
Montréal, Québec, H3H 2T3
T. : 514-939-3150

MUSIQUEPLUS INC.

MusiquePlus

MusiMax

355, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, Québec, H3B 1A5
T. : 514-284-7587

TELETOON

TELETOON Retro

Brookfield Place
181 Bay Street
P.O. Box 787, Suite 100
Toronto, Ontario, M5J 2T3
T. : 416-956-2060

TÉLÉTOON

TÉLÉTOON Rétro

2100, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1000
Montréal, Québec, H3H 2T3
T. : 514-939-5016

Astral Media Plus

Astral Media TVPlus

Montréal
2100, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1000
Montréal, Québec, H3H 2T3
T. : 514-939-5077

Toronto
2, St-Clair Ave. West
Suite 2000
Toronto, Ontario, M4V 1L5
T. : 416-924-6664

Astral Media Mix

2100, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1000
Montréal, Québec, H3H 2T3
T. : 514-939-5077

Astral iMedia

2100, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1000
Montréal, Québec, H3H 2T3
T. : 514-939-5077

Astral Media Radio

Astral Media Radio Québec

1717, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée
Montréal, Québec, H2L 4T9
T. : 514-529-3200

Astral Media Radio Atlantique

206 Rookwood Avenue
Fredericton, New-Brunswick, E3B 2M2
T. : 506-455-1069

Astral Media Radio S.E.N.C.

2 St. Clair Avenue West
Suite 1100
Toronto, Ontario, M4V 1L6
T. : 416-922-9999

Astral Media Radio Sales

2 St. Clair Ave. West
Suite 1700
Toronto, Ontario, M4V 1L6
T. : 416-323-5206

Orbyt Media

2 St. Clair Avenue West
Suite 1100
Toronto, Ontario, M4V 1L6
T. : 416-922-1290

Astral Media Radio Interactif

1717, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée
Montréal, Québec, H2L 4T9
T. : 514-529-3229

Astral Media Affichage

1717, boul. René-Lévesque Est
Montréal, Québec, H2L 4T3
T. : 514-529-6664

Astral Media Outdoor

2 St. Clair Avenue West
Suite 2000
Toronto, Ontario, M4V 1L5
T. : 416-924-6664

Renseignements généraux

Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires 9 décembre 2009 14 h 30

TMX Broadcast Center
Exchange Tower
130 King Street West
Toronto, Ontario, M5X 1J2

Vérificateurs

Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Banques

RBC Banque Royale
Banque Nationale du Canada

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Services aux investisseurs
Computershare inc.

Visitez-nous au

www.astralmedia.com

This annual report is also
available in English.

